

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF210^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA1^{er} octobre 2021 | 10 h – 17 h HE

Réunion virtuelle | Les informations de connexion à Zoom se trouvent dans l'invitation de calendrier Outlook

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil de risques](#) | [Plan stratégique](#)

1. Ouverture
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – D. Chui (pages 4-5) <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>
1.2 Déclaration de conflits d'intérêts (pages 6-7)
1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – D. Chui (pages 8-9) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil
2. Rapports de la direction
2.1 Rapport du président – D. Chui (pages 10-11)
2.2 Rapport du chef de la direction – G. McDonald (compte rendu verbal)
2.3 Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil – TR2 – F. George, P. Lafleur, G. McDonald (pages 12-33)
2.4 Rapport du Groupe des chefs de direction – K. King (pages 34-38) a) Présentation PowerPoint de la réunion de mai b) Compte rendu verbal de la réunion de septembre à présenter sur place
2.5 Rapport du Groupe des présidents – L. Spence (pages 39-45) a) Présentation PowerPoint de la réunion de mai b) Compte rendu verbal de la réunion de septembre à présenter sur place
3. Ordre du jour de consentement
Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.3) soient approuvées au moyen d'une seule motion.</i>
3.1 Approbation des procès-verbaux (pages 46-59) a) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 28 mai 2021 soit approuvé.</i> b) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 14 juin 2021 soit approuvé.</i>
3.2 Approbation des plans de travail des comités (pages 60-72) a) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité sur la gouvernance.</i> c) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité des ressources humaines.</i>
3.3 Énoncés de principe nationaux (pages 73-86) a) <i>QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :</i> i. <i>Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis</i> ii. <i>Éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)</i>
4. Affaires/décisions du conseil
4.1 Ébauche de budget (présenté à titre d'information en vue d'une discussion) – N. Hill (pages 87-116)
4.2 Révision de politiques du conseil – M. Wrinch (pages 117-140) <i>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i> i. 1.1, Historique ii. 2, Définitions iii. 4.4, Confidentialité iv. 5.1, Relations avec les organismes de réglementation du génie v. 5.2, Traitement du personnel et des bénévoles vi. 7.7, Investissements

4.3 Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG – P. Lafleur (pages 141-145) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2022-2023.</i>	
4.4 Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG – F. George (pages 146-150) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2022-2023.</i>	
4.5 Normes et procédures d'agrément – P. Lafleur (pages 151-174) a) <i>QUE le conseil, sur recommandation du BCAPG, approuve ce qui suit, pour inclusion dans le rapport Normes et procédures d'agrément 2022 :</i> i. <i>La définition révisée de « conception en ingénierie » liée à la Qualité requise des diplômés 4 : Conception et à la norme 3.4.4.5</i> b) <i>QUE le conseil, sur recommandation du BCAPG, approuve ce qui suit, pour inclusion dans les Normes et procédures d'agrément 2021 :</i> i. <i>Annexe 10 révisée (Politiques et procédures de confidentialité)</i> ii. <i>Annexe 16 révisée (Procédures de révision officielle d'une décision de refus d'agrément rendue par le Bureau d'agrément)</i>	
4.6 Format des réunions du conseil de fin d'automne (décembre) – G. McDonald (pages 175–176) <i>QUE le conseil, sur recommandation du chef de la direction, accepte de tenir ses réunions de fin d'automne (décembre) en mode virtuel, à compter de 2022.</i>	
5. Rapports	
5.1 BCAPG – P. Lafleur (diapositives et pages 177-180) • Ébauche du plan de travail	
5.2 BCCAG – F. George (diapositives et pages 181-187) • Ébauche du plan de travail	
5.3 Comité FAGR – N. Hill (diapositives)	
5.4 Comité sur la gouvernance – M. Wrinch (diapositives)	
5.5 Comité RH – J. Boudreau (diapositives)	
5.6 Championne 30 en 30 du conseil – K. Reid (diapositives)	
5.7 Rapport annuel sur les activités de représentation – G. McDonald (pages 188-192)	
6. Questions diverses	
7. Prochaines réunions	
Réunions du conseil	
<ul style="list-style-type: none"> • 13 décembre 2021 (à dét. : Ottawa, ON/virtuelle) • 25 février 2022 (Ottawa, ON) • 6 avril 2022 (virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • 27 et 28 mai 2022 (Toronto, ON) • 13 et 14 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC) • 30 septembre 2022 (Ottawa)
Réunions des comités 2021-2022	
<ul style="list-style-type: none"> • Comité RH : 5 octobre 2021 (virtuelle) • Comité FAGR : 21 octobre 2021 (virtuelle) • Comité sur la gouvernance : 17 novembre 2021 (virtuelle) • Comité FAGR : 14 décembre 2021 (Ottawa, ON) • Comité RH : 14 décembre 2021 (virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 24 février 2022 (Ottawa, ON) • Comité sur la gouvernance : 14 mars 2022 (virtuelle) • Comité FAGR : 16 mars 2022 (virtuelle) • Comité RH : 29 mars 2022 (virtuelle) • Comité FAGR : 12 mai 2022 (virtuelle)

8. Séances à huis clos
8.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance.</i>
8.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i>
8.3 Administrateurs et administratrices seulement <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</i>
9. Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)

Document d'appui au conseil d'administration

Règles de procédure

Extrait du Manuel des politiques du conseil (politique du conseil 7.8, *Règles de procédure*).

Les réunions doivent se dérouler selon un processus ordonné et efficace dirigé et défini par le président ou la présidente, conformément aux *Robert's Rules of Order*, à moins d'indication contraire ci-après.

1. En cas de contradiction ou d'incohérence, le Règlement administratif aura préséance.
2. La réunion s'ouvre dès que le quorum est atteint (majorité du nombre total d'administrateurs et administratrices), le plus près possible de l'heure prévue.
3. Tous les membres du conseil doivent être traités avec dignité, respect, courtoisie et équité.
4. Les discussions et les débats doivent être pertinents à la question à l'étude.
5. La discussion ne peut pas commencer avant qu'une motion soit proposée et appuyée.
6. L'ordre du jour est élaboré par les présidents, et un ordre du jour provisoire est transmis au conseil au moins deux mois avant la réunion, auquel moment les ajouts de points à l'ordre du jour sont sollicités.
7. Les cahiers de travail sont distribués deux semaines avant la réunion.
8. Tous les points de l'ordre du jour s'accompagnent d'une note de breffage résumant le point abordé et le projet de résolution.
9. L'ajout d'un point à l'ordre du jour exige le consentement unanime.
10. Les actions et les décisions exigent des motions :
 - a. Le président ou la présidente ne peut pas proposer ni appuyer des motions ni participer aux débats.
 - b. Le président ou la présidente peut voter sur toute question.
 - a. Une motion visant à modifier une motion est recevable, mais les modifications de troisième niveau sont irrecevables.
 - b. Les motions peuvent être renvoyées à un comité, reportées ou soumises à la discussion; si elle est adoptée, une deuxième motion écarte la première.
11. Le président ou la présidente fixe le temps de parole autorisé pour une motion en cours (généralement deux minutes, avec la possibilité de reprendre la parole uniquement pour présenter de nouveaux éléments).
12. Une motion doit être mise aux voix quand les discussions sont terminées, mais tout administrateur ou administratrice peut demander un vote immédiat; si la motion est adoptée, les discussions prennent fin, et la motion est alors mise aux voix.
13. Le vote à la majorité a préséance, à l'exception des questions prévues dans le Règlement administratif qui nécessitent deux tiers des voix.
14. Un administrateur ou une administratrice peut demander que son vote soit consigné dans le procès-verbal.
15. Tout administrateur ou administratrice peut proposer une motion en vue de lever une séance du conseil, ou le président ou la présidente peut déclarer la séance levée à la conclusion de toutes les affaires courantes.
16. Les *Robert's Rules of Order* sont le guide de référence à consulter pour l'élaboration de toute nouvelle règle de procédure.

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les participants devraient « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible.
- Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
2. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
3. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.
4. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
5. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Les participants sont priés d'être patients, car il ne sera pas toujours possible de déterminer l'ordre réel dans lequel les mains sont levées. Le président s'efforcera toutefois de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.
6. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. Si, pour quelque raison que ce soit, les administrateurs ne peuvent pas prendre la parole pendant la motion et estiment que leur opinion n'a pas été entendue, ils devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	24 février 2021	Le personnel fera un suivi sur les droits d'exercice indépendant des technologues auprès des organismes de réglementation afin de déterminer si cette question doit être opérationnalisée dans le cadre du plan stratégique actuel.	Personnel d'IC / Groupe des chefs de direction	S.O.	Terminé - Bien que cette question ne fasse pas partie du plan stratégique 2022-2024, le Groupe des chefs de direction a accepté de l'inscrire comme point permanent à l'ordre du jour de ses réunions régulières.

Dernière mise à jour : 15 septembre 2021																									
		Alison Anderson	Alyan Areep	Nazaha Avila	Kathy Baig	Anne Baril	Maxime Bouchette	Victor Bentz	Jean Boudreau	Danny Chou	Geoff Connolly	Ann English	Nancy Hill	Stenny Holmes	Sushir Jha	Tim Joseph	Dawn Neelbin-Marek	Kelly Reid	Darlene Spracklin Reid	Marisa Sterling	Jane Tink	Nicole Turgeon	Mike Winch	Chris Zink	
Réunions du conseil																									
	14 juin, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Programme Board on Board Leadership																									
	Accès continu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Formation 4 Seasons																									
	Accès continu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BCAPG																									
	5 et 6 juin, virtuel																								
BCCAG																									
	24 juillet, virtuel																								
Comité FAGR																									
	14 juin, virtuel	✓		✓			✓	✓					✓											✓	
	13 août, virtuel	✓					✗	✓					✓											✓	
Comité sur la gouvernance																									
	14 juin, virtuel		✓			✓			✓	✓	✓			✓									✓	✓	
	15 septembre, virtuel		✓			✓			✓	✓	✓	✓											✓	✓	
Comité RH																									
	29 mai, virtuel				✓				✓	✓													✗		

Présence obligatoire ✓
 Présence non obligatoire ✓
 Présence pour une partie de la réunion ✓
 Présence obligatoire, s'est excusé.e ✗

Rapport du président – du 1^{er} juin au 18 août 2021 par D. Chui

1^{er} juin – 18 août 2021

Une réunion d'une demi-heure est prévue tous les mardis matins avec Gerard McDonald sur la plateforme de réunion Microsoft Teams pour faire le point sur les activités de la semaine. Nous tenons généralement cette réunion, sauf en cas de conflit d'horaires, auquel cas la réunion est reportée.

5 juin – Participé à la 170^e réunion virtuelle du Bureau d'agrément. Il est évident, comme l'a indiqué James Olson, doyen de la Faculté des sciences appliquées à l'Université de la Colombie-Britannique, que Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) continue d'avoir d'importantes préoccupations quant au fait d'ajouter aux normes d'agrément les aspects des inscriptions féminines, de la santé mentale des étudiants et de la diversité et l'inclusion.

7 juin – Participé à un essai en vue de l'atelier de juin d'Ingénieurs Canada (première séance).

9 juin – Participé à un essai en vue de l'AGA virtuelle de PEGNL.

10 juin – Participé à un essai en vue de l'atelier de juin d'Ingénieurs Canada (deuxième séance).

11 juin – Assisté à l'AGA virtuelle de PEGNL et transmis les salutations d'Ingénieurs Canada.

14 juin – Assisté à la première réunion du conseil de 2021-2022 pour confirmer les nominations aux comités du conseil et d'autres nominations d'administrateurs et administratrices; participé brièvement aux réunions du Comité sur la gouvernance et du Comité FAGR, où les présidents ont été nommés et les plans de travail approuvés. Mike Wrinch a été élu président du Comité sur la gouvernance et Nancy Hill a été élue présidente du Comité FAGR. Dans l'après-midi, prononcé un mot de bienvenue à l'intention de tous les administrateurs et administratrices lors de la séance de renforcement d'équipe, et assisté à la séance de formation à l'EDI qui portait sur les préjugés inconscients qui font obstacle au leadership inclusif.

15 juin – Assisté à la deuxième journée de l'atelier de deux jours, où le conseil d'Ingénieurs Canada a examiné les plans de mise en œuvre des priorités stratégiques approuvées pour 2022-2024. Les membres du conseil ont fourni au personnel des commentaires constructifs qui seront pris en compte dans les travaux devant commencer en 2022. Prononcé le mot de clôture et remercié les membres du personnel qui ont orienté les administrateurs lors de l'exercice de planification et les administrateurs qui ont participé à l'atelier.

16 juin – Transmis des salutations enregistrées lors de la Conférence virtuelle 30 en 30. En raison d'un conflit d'horaires, n'ai pu assister à conférence, lors de laquelle plus de 300 personnes s'étaient inscrites à la séance « Intégrer la diversité, l'équité et l'inclusion dans la pratique du génie et la formation en génie », animée par cinq chefs de file de partout au pays. La conférence virtuelle s'est tenue chaque mercredi de juin (les 2, 9, 16 et 23 juin).

18 juin – Participé à une réunion conjointe avec Bob Dony, Jason Ong, Jim Landrigan, Beryl Strawczynski, Stephanie Price, Mya Warken, Cliff Knox et Gerard McDonald pour préparer notre participation aux réunions annuelles de l'International Engineering Alliance (IEA).

24 juin – Participé aux réunions des sous-groupes International Professional Engineers Agreement (IPEA) et Asia-Pacific Economic Cooperation Engineers Agreement (APEC) de l'International Engineering Alliance (IEA) pour voter au nom d'Ingénieurs Canada. Les évaluations que les membres prévoient de mener concernent les organisations d'ingénieurs de l'Irlande, de la Malaisie, des Philippines et de l'Indonésie. Un merci tout particulier à Beryl Strawczynski qui a préparé les notes de breffage sur les importants points à l'ordre du jour à considérer.

29 juin – Participé à la première journée de la formation sur la facilitation de réunions virtuelles à l'intention des présidents (*Virtual Facilitative Chair Workshop*). Les sujets abordés comprenaient : les comportements facilitateurs, la présence virtuelle réussie et les stratégies facilitateurs pour la prise de décision efficace.

9 juillet – Participé à la deuxième journée de la formation susmentionnée, portant sur la façon d'améliorer l'engagement des participants.

13 août – Assisté à la réunion virtuelle du Comité FAGR pour discuter du budget préliminaire de 2022, dont la modification proposée de la cotisation annuelle par personne devant passer de 10,21 \$ à 8 \$ en 2024. Nancy Hill fera le point sur cette question au point 4.1 de l'ordre du jour.

16 août – Participé à la réunion des trois présidents pour discuter de l'ordre du jour préliminaire de la réunion virtuelle du conseil du 1^{er} octobre.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport de rendement intermédiaire du TR2		2.3
Objet :	Fournir un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil 3 : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Gouvernance (risque stratégique)	
Préparé par :	Frank George, président du BCCAG Pierre G. Lafleur, président du BCAPG Gerard McDonald, chef de la direction	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Contexte

- En septembre 2018, le conseil a donné les directives suivantes en ce qui concerne les progrès présentés dans le rapport stratégique intermédiaire par rapport au Plan stratégique 2019-2021.
 - Des rapports de rendement intermédiaires devront être présentés au conseil par le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission lors des réunions de mai, d'octobre et de décembre.
 - Un rapport de rendement annuel devra être soumis au conseil en février et aux membres en mai.
 - Le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission devront fournir leur évaluation de la probabilité de produire les résultats attendus pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel, tels que définis dans le Plan stratégique, avant la fin de la période du plan (2021).
 - Des commentaires explicatifs devront être fournis pour tout élément dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent.
 - Une « carte de pointage » d'une page, avec pages de détails à l'appui, devra être fournie pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel.
 - Le conseil demandera au chef de la direction et aux présidents des explications sur les aspects faisant exception (dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent).
 - Le modèle et le processus de production de rapport devront être adaptés et améliorés en fonction de l'expérience acquise à l'usage.
- Le rapport intermédiaire aide le conseil à surveiller le travail de ses subordonnés directs, ce qui renforce la confiance des organismes de réglementation.

Rapport de situation

- Ce rapport de rendement intérimaire couvre le deuxième trimestre de 2021 (c'est-à-dire du 1^{er} avril au 30 juin 2021).
- Il a été préparé par le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG, avec l'appui du personnel.
- Une priorité stratégique et un impératif opérationnel ont subi des perturbations au cours de ce trimestre :
 - *PS2 Responsabilité en matière d'agrément* : il se peut que les résultats stratégiques attendus ne soient pas réalisés. Plus précisément, le résultat selon lequel les établissements d'enseignement supérieur (EES) se sentent soutenus dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique, et le résultat

concernant la satisfaction des EES à l'égard de l'approche du BCAPG en matière de changement pourraient être compromis.

- IO4 *Programme nationaux* : un jalon opérationnel n'a pas été atteint au TR2, soit l'examen de l'entente de rétention négociée du programme d'assurance maladie et accident pour professionnels retraités. Ce travail a été reporté au TR3, et il est toujours prévu que tous les objectifs pour 2021 seront réalisés.

Prochaines étapes

- Les prochaines étapes seront celles prescrites par le conseil. Actions possibles :
 - Clarification des progrès réalisés jusqu'à présent.
 - Modifications apportées à la mise en œuvre et/ou à l'opérationnalisation du plan stratégique approuvé par les membres.

Annexes


- **Annexe 1** : Rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR2 2021

Rapport de rendement intermédiaire : TR2 de 2021

	TR1		TR2		TR3	
	Objectifs annuels	Résultats stratégiques	Objectifs annuels	Résultats stratégiques	Objectifs annuels	Résultats stratégiques
Priorités stratégiques						
PS1 Programme d'amélioration de l'agrément	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
PS2 Responsabilité en matière d'agrément	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
Impératifs opérationnels						
IO1 Agrément	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
IO3 Services et outils (BCCAG et BDNE)	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
IO4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
IO6 Surveillance, recherches et conseils	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
IO7 Mobilité internationale	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
IO8 Promotion et rayonnement	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
IO9 Diversité	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		
IO10 Protection des marques officielles	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶		

Cote	
Évaluation de la progression des objectifs annuels :	Évaluation de la probabilité de réaliser les objectifs stratégiques visés avant la fin de la période du plan stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 100 % (tous les objectifs ont été atteints) ▶▶▶▶ Entre 90 % et 100 % des initiatives sont en bonne voie ▶▶▶▶ Entre 70 % et 89 % des initiatives sont en bonne voie ▶▶▶▶ Quelques perturbations; surveillance étroite requise. Entre 50 % et 69 % des initiatives sont en bonne voie ▶▶▶▶ Importantes perturbations; surveillance étroite requise. La majorité des initiatives ne sont pas en bonne voie ▶▶▶▶ Des obstacles compromettent le progrès et le succès; mesures correctives requises 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 100 % (les résultats ont été produits) ▶▶▶▶ Probabilité entre 90 % et 99 % de produire les résultats ▶▶▶▶ Probabilité entre 80 % et 89 % de produire les résultats ▶▶▶▶ Probabilité entre 70 % et 79 % de produire les résultats ▶▶▶▶ Probabilité entre 60 % et 69 % de produire les résultats ▶▶▶▶ Probabilité inférieure à 60 % de produire les résultats

PS1 : Programme d'amélioration de l'agrément

Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

Objectifs pour 2021 :

- Actualisation du système de gestion des données en fonction des leçons retenues de la version précédente.
- Formation de toutes les parties prenantes.
- Saisie et intégration des améliorations continues.
- Mettre en œuvre notre système de gestion de l'agrément (Tandem) en tenant compte des besoins des établissements d'enseignement supérieur (EES) et d'Ingénieurs Canada. Planifier la transition au système de gestion de l'agrément pour les EES, le BCAPG et Ingénieurs Canada.
- Concevoir, bâtir et planifier la mise en œuvre des améliorations du processus de gestion des bénévoles de l'agrément, en assurant l'alignement sur le processus de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada.

Réalisations au TR1 :


- Réalisé le processus de découverte et de configuration de Tandem avec Armature (notre fournisseur) afin de répondre aux besoins de l'agrément; poursuite des activités entreprises en 2020.
- Tenu la première des cinq (5) démonstrations prévues de Tandem pour l'agrément à l'intention du Comité consultatif du système de gestion des données du Programme d'amélioration de l'agrément (PAA).
- Effectué deux (2) cycles d'essais d'acceptation par les utilisateurs internes de Tandem pour l'agrément.
- Entrepris la planification de la mise en œuvre, de la formation et de la gestion du changement.
- Publié le rapport *Des ingénieurs canadiens pour l'avenir* de 2019, en utilisant pour la deuxième fois les données recueillies au moyen de Tandem.
- Collaboré avec la direction de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour configurer les améliorations à apporter à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés de 2021.

Réalisations au TR2 :

- Poursuivi le processus de découverte et de configuration de Tandem avec afin de répondre aux besoins de l'agrément.
- Tenu deux (2) démonstrations de Tandem pour l'agrément à l'intention du Comité consultatif du système de gestion des données du PAA.
- Poursuivi la planification de la mise en œuvre, de la formation et de la gestion du changement.
- Entrepris l'analyse des options pour la stratégie de mise en œuvre.

Commentaires :

PS2 : Responsabilité en matière d'agrément

Objectifs annuels : 

Responsabilité : BCAPG

Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Les normes établies par le BCAPG s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le Bureau d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.
- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) :
 - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
 - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
 - Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du BCAPG en ce qui concerne le changement.

Objectifs pour 2021 :

- Terminer le premier cycle de mesures annuel entrepris en 2020.
- Produire le rapport sur le premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives
- Examiner les mesures et le processus de mesure lui-même en fonction des leçons retenues ou de la rétroaction des parties prenantes.
- Entreprendre la collecte de données pour le deuxième cycle de mesure

Réalisations au TR1 :

- L'élaboration du premier rapport est en cours.

Réalisations au TR2 :

- La collecte de données pour le prochain cycle a commencé par l'examen des documents et l'envoi de demandes aux EES, au conseil d'Ingénieurs Canada, au personnel, aux organismes de réglementation et aux membres du Bureau d'agrément.
- L'élaboration du premier rapport s'est poursuivie; le rapport sera soumis au Bureau d'agrément en septembre.


Commentaires :


- Si la plupart des résultats stratégiques prévus sont susceptibles d'être produits d'ici la fin de la période couverte par le plan stratégique, il se peut que deux (2) résultats concernant les EES ne soient pas atteints. Plus précisément, le résultat selon lequel les EES se sentent soutenus dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique, et le résultat concernant la satisfaction des EES à l'égard de l'approche du BCAPG en matière de changement pourraient être compromis.

PS3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 4 (la plus élevée)

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
- Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
- Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris, et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à la fois à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.

Objectifs pour 2021 :

- Examiner et mettre au point les plans d'action pour le recrutement, le maintien et le développement professionnel.
- Déployer la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil, des chefs de direction, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.
- Mettre le module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à la disposition des organismes de réglementation.
- Collaborer avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour étendre le réseau des champions et championnes 30 en 30 à tous les établissements d'enseignement supérieur (EES).
- Distribuer les résultats des recherches menées par le consortium Engendering Success in STEM aux organismes de réglementation et aux parties prenantes du génie.
- Soutenir les groupes de travail de 30 en 30.
- Promouvoir la série de webinaires Persist de DiscoverE, la Journée internationale des femmes en génie, et la commémoration de la tuerie de Polytechnique, le 6 décembre.
- Publier le rapport sur les pratiques exemplaires des organismes de réglementation en ce qui concerne les programmes d'ingénieur stagiaire ou de candidat à la profession, les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et les programmes de sensibilisation des employeurs dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.
- Élaborer un plan de communication national pour 30 en 30.
- Publier, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre.
- Répertoire et communiquer les pratiques exemplaires des organismes de réglementation.

Réalisations au TR1 :


- Présenté au conseil l'Analyse comparative, axée sur le genre (ACG+), des pratiques exemplaires des organismes de réglementation en ce qui concerne les ingénieurs stagiaires, les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et les programmes de sensibilisation des employeurs.
- Présenté au conseil une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre, à l'intention des organismes de réglementation
- Communiqué les rapports de découverte sur 30 en 30 propres aux organismes de réglementation provinciaux/territoriaux au chef de la direction et au champion 30 en 30 de chaque organisme. Organisé des réunions pour discuter des commentaires des organismes de réglementation et de l'utilisation de la fiche de pointage.
- Rencontré le Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE) pour entreprendre l'élaboration d'une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs.
- Poursuivi la planification de la conférence virtuelle 30 en 30 afin d'appuyer l'échange des pratiques exemplaires des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement postsecondaire et des employeurs.

Réalisations au TR2 :

- Rencontré individuellement les chefs de direction et les champions 30 en 30 des organismes de réglementation pour leur présenter les rapports de découverte et les fiches de pointage 30 en 30 propres à chaque organisme.
 - Tenu la Conférence virtuelle 30 en 30 (chaque mercredi de juin).
 - Retenu les services de Catalyst pour donner une formation sur les préjugés inconscients faisant obstacle au leadership inclusif aux membres du conseil, aux chefs de direction et aux présidents; la formation destinée au conseil a été donnée en juin, et la formation à l'intention des chefs de direction et des présidents sera donnée en septembre.
 - Pour permettre la création d'une formation de base sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) d'ici la fin de 2021, mis sur pied le Groupe de travail sur la formation en matière d'EDI, composé de représentants des organismes de réglementation, des champions 30 en 30, de la National Society of Black Engineers, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), des chaires pour les femmes en génie et d'EngiQueers Canada. Le groupe de travail a tenu une première réunion et fourni des commentaires sur la formation proposée.
 - Fait la promotion de la série de webinaires Persist de DiscoverE, mettant notamment en vedette l'ingénieure chimiste Amy Winchester, du Nouveau-Brunswick.
-

Commentaires :

PS4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences (EBC)

Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 2

Résultats attendus :

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
- Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
- Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
- Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.

Objectifs pour 2021 :

- Traduction française du système en ligne d'évaluation sur la base des compétences et du séminaire connexe *Working in Canada*.
- Achèvement et clôture du projet.


Réalisations au TR1 :

- Tenu les réunions mensuelles du Groupe d'utilisateurs pilotes.
- Compilé et communiqué les résultats du projet pilote sur la concordance inter-évaluateurs.
- Confirmé les exigences de haut niveau pour la version française du séminaire *Working in Canada*.
- Entrepris la traduction de tout le système.


Réalisations au TR2 :

- Lancé une demande de propositions pour la traduction en français du séminaire *Working in Canada*.
- Poursuivi la traduction du système complet; le système sera fourni à Engineers and Geoscientists BC au TR3.

Commentaires :

IO1 AgrémentObjectifs annuels : 

Responsabilité : BCAPG

Résultats stratégiques : 

Pondération : 3

Résultats attendus :

- Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur (EES) et des étudiants en génie afin d'agréeer de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

Objectifs pour 2021 :

- Mener les activités d'agrément :
 - Visites de 79 programmes (dont 14 nouveaux programmes) dans 17 EES (11 anglophones et 6 francophones).
 - Décisions d'agrément visant quatre (4) programmes canadiens de premier cycle en génie.
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément :
 - Modèle de Rapport du visiteur général - décision.
 - Nouvelle définition de la conception en ingénierie - décision
 - Modifications proposées à l'annexe 3, Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice - décision
 - Exigences en matière de documentation à fournir sur place - décision
 - Modifications apportées au mandat du Comité des politiques et des procédures - décision
 - Élaboration de moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30 - recommandation définitive
 - Suivi du plan de mise en œuvre des visites virtuelles du BCAPG aux nouveaux programmes
 - Étude sur la façon dont les mesures mises en place par les responsables des programmes pour répondre au défi de la pandémie cadrent avec les normes d'agrément.

Réalisations au TR1 :

- Visites virtuelles de trois (3) nouveaux programmes dans trois (3) établissements.
- Finalisation de la définition de la conception en ingénierie et de l'énoncé d'interprétation connexe sur la base des commentaires reçus lors des consultations menées auprès de quarante-trois (43) personnes, EES, organisations et organismes de réglementation.
- La consultation sur l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice s'est terminée; des commentaires ont été reçus de dix-huit (18) personnes, EES, organismes et organismes de réglementation.
- Lancement de la consultation sur la documentation requise pour les visites.
- Le BCAPG s'est réuni virtuellement les 6 et 7 février, et a tenu le lendemain une rencontre de prise de contact entre les présidents d'équipes de visiteurs et les responsables des EES qui feront l'objet de visites au cours du cycle 2020-2021.
- Parachèvement du rapport du Groupe de travail sur l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada en prévision de la réunion de juin du BCAPG.
- Le Groupe de travail chargé de réviser le mandat du Comité des politiques et des procédures (P&P) progresse bien et devrait respecter son échéance de septembre.
- Le rapport du Groupe de travail sur les expériences d'apprentissage des étudiants en période de COVID-19 a été soumis au BCAPG en février, et confié au Comité P&P pour une étude plus approfondie.
- Le Groupe de travail sur les visites virtuelles se réunit pour un débriefage après chaque visite pour formuler les recommandations qu'il soumettra au BCAPG lors de sa réunion de juin, afin d'éclairer son approche pour le cycle de visites virtuelles de 2021-2022.


Réalisations au TR2 :

- Le Bureau d'agrément s'est réuni virtuellement les 5 et 6 juin et pris des décisions d'agrément visant dix (10) programmes.


- Le BCAPG a également approuvé les modifications apportées à un énoncé d'interprétation afin de procurer plus de flexibilité dans la conception des programmes d'études en éliminant les obstacles qui empêchaient l'intégration de multiples concepts dans les activités d'apprentissage tout au long des programmes (comme l'ont demandé Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)). Le BCAPG a également approuvé la nouvelle définition de la conception en ingénierie (pour approbation par le conseil d'Ingénieurs Canada), le rapport 30 en 30 pour consultation, un guide sur les visites virtuelles ainsi que le rapport sur les documents requis pour les visites.
 - Participé en mai aux réunions du Comité de liaison des doyens et de DDIC.
-

Commentaires :

IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation

Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 3

Résultats attendus :

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir de façon proactive dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.

Objectifs pour 2021 :

- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.
- Soutenir un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Appuyer le Groupe des chefs de direction et ses initiatives en organisant quatre (4) réunions par année.
- Soutenir les groupes de responsables nationaux et leurs initiatives.
 - Deux (2) réunions du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA); une (1) réunion du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL); une (1) réunion du Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE).
 - Groupes susmentionnés : exécuter les plans de travail existants, élaborer de nouveaux plans et participer aux consultations.
 - Responsables des TI, des finances et des communications : organiser des téléconférences et transmettre l'information demandée.


Réalisations au TR1 :

- Organisé une (1) téléconférence du GNRDAL et deux (2) téléconférences du GNRE; sujets de discussion : les tables rondes régulières; la nouvelle formation d'Ingénieurs Canada sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI); les documents de recherche sur la réglementation; l'attention médiatique entourant les cas de discipline, et autres sujets.
- Organisé la réunion de février du Groupe des chefs de direction; sujets de discussion : une mise à jour sur les activités d'Ingénieurs Canada; l'évaluation quantitative harmonisée avec l'agrément à l'APEGS; l'Examen national sur l'exercice de la profession, et autres sujets.

Réalisations au TR2 :

- Organisé la réunion de mai du Groupe des chefs de direction; sujets de discussion: la formation sur l'EDI et l'initiative 30 en 30; la nouvelle priorité stratégique portant sur l'agrément; un compte rendu de DDIC; un accord de licence de marque de commerce et de droit d'auteur avec les organismes de réglementation; la réunion de l'International Engineering Alliance (IEA), et des comptes rendus sur les projets, les groupes de travail et les groupes de responsables d'Ingénieurs Canada.
- Organisé une (1) réunion du GNRDAL; sujets de discussion : le projet d'amélioration de la BDNE; la nouvelle loi *Professional Governance Act* en Colombie-Britannique; faire respecter l'utilisation correcte du titre dans les offres d'emploi et par les employés du gouvernement fédéral, et une consultation avec le BCCAG.

Commentaires :

I03 : Services et outils pour la réglementation, l'exerciceObjectifs annuels : **professionnel et la mobilité**Résultats stratégiques : *Responsabilité : Chef de la direction et BCCAG**Pondération : 3***Résultats attendus :**

- Permettre l'évaluation des compétences en génie :
 - Par l'entremise du BCCAG, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
 - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie :
 - Par l'entremise du BCCAG, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada :
 - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
 - Par l'entremise du BCCAG, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

Objectifs pour 2021 :

- BCCAG : Tenir à jour les programmes d'examens
 - Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial (*reporté de 2019*)
 - Révision du [programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire](#) (2004) (*reporté de 2020*).
 - Révision du [programme d'examens de génie métallurgique](#) (2010)
 - Révision du [programme d'examens de génie informatique](#) (2017)
 - Révision du [programme d'examens de génie logiciel](#) (2019)
- BCCAG : Élaborer des guides et des documents et en assurer la mise à jour
 - Nouveau « Guide public sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie » (*reporté de 2020*).
 - Nouveau « Guide public sur la consultation et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie »
 - Nouvelle étude de faisabilité nationale visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG
 - Révision du [Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel](#) (2016) (*reporté de 2020*).
- Chef de la direction : Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser :
 - Développer la nouvelle base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Réalisations au TR1 :

BCCAG :

- Le BCCAG s'est réuni en janvier pour recevoir des comptes rendus sur les travaux en cours et approuver la révision du programme d'examens de génie informatique.
- Le Groupe de travail chargé d'élaborer l'étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG a été mis sur pied.

- L'orientation générale pour le guide sur l'équité des genres en milieu de travail a été approuvée et sera soumise à la consultation au TR2.
- Deux (2) demandes de propositions ont été lancées pour recruter des consultants chargés d'appuyer la réalisation de l'étude de faisabilité et le guide sur la consultation et la participation des Autochtones, et les soumissions reçues ont été évaluées.
- Les comités d'experts chargés d'élaborer les programmes d'examens de génie agricole, aéronautique, métallurgique et logiciel ont tous poursuivi leurs travaux, et le programme d'examens de génie logiciel a été achevé et sera soumis à l'approbation du BCCAG en avril.

Chef de la direction :

- Un fournisseur a été sélectionné pour le développement de la nouvelle BDNE, et les négociations contractuelles et le processus de découverte sont en cours.

Réalisations au TR2 :


BCCAG :

- Le BCCAG s'est réuni virtuellement le 10 avril et a approuvé la révision du programme d'examens de génie logiciel et l'orientation générale pour le Guide sur l'équité des genres en milieu de travail à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie pour consultation auprès des organismes de réglementation.
- Les consultants Urban Systems ont été sélectionnés pour soutenir l'élaboration d'un Guide sur la consultation et la participation des Autochtones; ils ont entrepris le travail sous la supervision du Comité sur l'exercice de la profession.
- La firme Keith Johnson Consulting a été sélectionnée pour soutenir l'élaboration de la nouvelle étude de faisabilité sur d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG; les consultants ont entrepris le travail qui sera supervisé par le groupe de travail.

Chef de la direction :

- La collecte des exigences pour la nouvelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) a été effectuée en collaboration avec le fournisseur et les organismes de réglementation.

Commentaires :

IO4 : Programmes nationauxObjectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 1 (la plus faible)

Résultats attendus :

- Assurer la pérennité des produits et services d'affinité.

Objectifs pour 2021 :

- Effectuer une analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Hub (notre courtier) pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Mettre en œuvre une campagne de promotion pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Surveiller l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Recevoir les comptes rendus semestriels de Canada Vie, Manuvie et TD Assurance. Communiquer les résultats des réunions.
- Examiner et négocier l'entente de rétention du Programme d'assurance vie temporaire.
- Examiner et négocier l'entente de rétention du programme d'assurance maladie et accident.
- Déterminer la faisabilité d'une assurance voyage en tant que produit.
- Répondre aux besoins d'assurance des organismes de réglementation (c.-à-d. assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions, contre les crimes commerciaux, et cyberassurance).
- Évaluer l'expérience et négocier les prix en collaboration avec AON (notre conseiller indépendant) pour le Programme national d'avantages sociaux collectifs.

Réalisations au TR1 :


- Réalisé l'exercice d'analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Hub pour le programme SPLIP. Le programme SPLIP a été renouvelé le 31 mars 2021 avec l'assureur actuel, AXA XL. L'exercice d'analyse du marché s'est traduit par des améliorations de la couverture et une réduction de tarif de 2 % (de 5 \$ à 4,90 \$ par membre) garantie pour une période de trois ans (du 31 mars 2021 au 31 mars 2024).
- Surveillé les rapports mensuels de participation au programme d'assurance habitation et auto.
- Programmé les réunions semestrielles de rapports avec Canada Vie, Manuvie et TD Assurance pour le TR2.

Réalisations au TR2 :

- Terminé l'analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Marsh pour les programmes d'assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions et contre les crimes commerciaux. Les couvertures d'assurance ont été renouvelées le 1^{er} juillet 2021 auprès des assureurs actuels, Victor et AIG, avec des augmentations de tarifs inférieures à la tendance du marché. Engineers PEI a adhéré à l'assurance contre les crimes commerciaux.
- Surveillé les rapports mensuels de participation au programme d'assurance habitation et auto.
- Tenu les réunions semestrielles de rapports avec Canada Vie, Manuvie et TD Assurance. Distribué aux organismes de réglementation les résumés de ces réunions préparés par le chef de la direction.
- La campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP) a permis d'accroître la fréquentation des pages du site Web d'Ingénieurs Canada portant sur le programme SPLIP et la protection des dénonciateurs. Sur la base des leçons tirées de l'expérience, la campagne d'automne utilisera Facebook et LinkedIn.

Commentaires :

- L'examen de l'entente de rétention négociée du programme d'assurance maladie et accident pour professionnels retraités a été reporté au TR3.

IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès duObjectifs annuels : **gouvernement fédéral**Résultats stratégiques : *Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
 - à la responsabilité des ingénieurs de protéger le public
 - aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques
 - aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

Objectifs pour 2021 :

- Fournir aux organismes de réglementation de l'information sur les propositions du gouvernement fédéral, les mesures qu'il prend et les politiques qui ont une incidence sur la profession.
- Réviser les énoncés de principe nationaux existants (EPN) et élaborer de nouveaux EPN, fondés sur des données probantes, qui présentent des points de vue sur des questions de politiques publiques qui touchent la profession d'ingénieur.
- Soumettre au gouvernement fédéral un mémoire prébudgétaire dans le cadre du processus de consultation préalable au budget du gouvernement fédéral.
- Organiser une Journée virtuelle sur la Colline à l'intention des parlementaires et des fonctionnaires fédéraux afin de promouvoir le recours à l'expertise des ingénieurs et la valeur de la profession d'ingénieur.
- Élaborer un rapport annuel sur les représentations auprès du gouvernement fédéral et le soumettre au conseil.
- Fournir des avis et des rapports sur les initiatives fédérales afin de s'assurer que le gouvernement fédéral et les fonctionnaires tiennent compte de l'expertise de la profession d'ingénieur dans l'élaboration des politiques.
- Donner des avis sur tout accord de libre-échange et s'assurer que les intérêts des organismes de réglementation sont représentés. En informer les organismes de réglementation.

Réalisations au TR1 :



- Soumission de commentaires à Ressources naturelles Canada au sujet de L'approche du Canada en matière de réglementation sur l'énergie extracôtière renouvelable.
- Soumission de commentaires à Environnement et Changement climatique Canada concernant les déclarations de décisions émises en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et approuvant trois projets de forage exploratoire en mer au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Soumission de commentaires à Affaires mondiales Canada au sujet des négociations sur l'accord de libre-échange avec le Royaume-Uni et son éventuelle adhésion à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTGP).
- Soumission de commentaires à Affaires mondiales Canada au sujet d'un éventuel accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Indonésie.
- Rencontre avec Omar Alghabra, ministre des Transports, pour discuter de la façon dont Ingénieurs Canada peut contribuer à soutenir son mandat et de la question du permis d'exercice des ingénieurs du gouvernement fédéral.
- Rencontres avec des parlementaires, dont des ministres du cabinet et du cabinet fantôme et des hauts fonctionnaires du gouvernement. Sujets de discussion : la condition féminine et notre travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion; le rôle de la profession d'ingénieur dans la reprise économique après la COVID-19; et la capacité d'Ingénieurs Canada d'appuyer le travail du gouvernement dans ces domaines.

Réalisations au TR2 :

- Publié le rapport *Faits saillants et analyse du budget fédéral de 2021*.

- Présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes un mémoire relatif à l'*Examen du programme d'assurance-emploi*.
 - Rencontré des parlementaires, dont des ministres du cabinet et du cabinet fantôme, des secrétaires parlementaires et des hauts fonctionnaires du gouvernement. Sujets de discussion : la condition féminine et notre travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion; le rôle de la profession d'ingénieur dans la reprise économique après la COVID-19; et la capacité d'Ingénieurs Canada d'appuyer le travail du gouvernement dans ces domaines.
 - Publié de nouveaux énoncés de principe nationaux portant sur les sujets suivants : *Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada; Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable, et L'exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie*.
 - Publié une série d'entrevues avec des ingénieurs et des ingénieures qui occupent des charges publiques afin de promouvoir le rôle important des ingénieurs dans la société.
-

Commentaires :

I06 : Surveillance, recherche réglementaire et conseilsObjectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction*Résultats stratégiques : *Pondération : 2***Résultats attendus :**

- Établir une capacité allégée et efficace de surveillance et de rapport basée sur la recherche, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information a contribué à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.

Objectifs pour 2021 :

- Élaborer un document de recherche sur la réglementation des entités.
- Élaborer un document de recherche sur le statut de membre non actif.
- Élaborer un document de recherche sur la réglementation de l'ingénierie des systèmes autonomes.
- Publier des articles sur la recherche réglementaire dans Parlons génie.
- Déterminer les sujets des documents de recherche pour 2022.


Réalisations au TR1 :

- Terminé la rédaction préliminaire des trois (3) documents de recherche susmentionnés en collaboration avec des groupes d'experts-conseils.
- Mené une consultation initiale sur les documents de recherche auprès du Groupe national des responsables de l'exercice.
- Publié des articles sur la recherche réglementaire dans Parlons génie.
- Lancé une demande de propositions pour recruter un consultant qui sera chargé de réaliser une analyse contextuelle des domaines nouveaux et contemporains d'exercice du génie et des domaines d'exercice se chevauchant, afin d'éclairer les sujets de recherche de 2022.

Réalisations au TR2 :

- Distribué aux chefs de direction le rapport sur les domaines nouveaux et contemporains d'exercice du génie et les domaines d'exercice se chevauchant.
- Distribué aux organismes de réglementation les versions anglaises définitives des documents de recherche sur le statut de membre non actif et la réglementation des entités, et entrepris la traduction en français des documents en vue de leur publication dans le site d'Ingénieurs Canada.

Commentaires :

I07 : Mobilité internationaleObjectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction et BCAPG*Résultats stratégiques : *Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

Objectifs pour 2021 :

- Obtenir le maintien du statut d'Ingénieurs Canada dans le cadre de l'Accord de Washington, de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et de l'Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) Engineers Agreement, y compris le maintien du Répertoire de la mobilité et la participation aux réunions de l'IEA en juin.
- Créer un groupe consultatif sur la mobilité internationale comprenant des représentants des organismes de réglementation afin d'éclairer notre participation à l'International Engineering Alliance et les améliorations à apporter au Répertoire de la mobilité.
- Définir et mettre en œuvre des améliorations du processus et de la technologie du Répertoire de la mobilité.
- Lancer la nouvelle Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), former les utilisateurs et soutenir l'utilisation continue de la BDEDE.


Réalisations au TR1 :

- Accueilli le nouveau Groupe consultatif sur la mobilité internationale
- Participé à la réunion extraordinaire de l'IEA pour confirmer le maintien de notre statut dans le cadre de l'IPEA et de l'APEC Engineers Agreement.
- Lancé la nouvelle BDEDE et élaboré la formation à l'intention des utilisateurs.

Réalisations au TR2 :

- Participé à la réunion annuelle de l'IEA en compagnie du nouveau Groupe consultatif sur la mobilité internationale composé de représentants des organismes de réglementation.

Commentaires :

IO8 Promotion et rayonnementObjectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 2

Résultats attendus :

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Objectifs pour 2021 :

- Par l'entremise des nouveaux groupes de travail responsables de l'engagement numérique et de la campagne visant les réseaux sociaux, accroître la collaboration entre le personnel responsable du rayonnement et de l'engagement des organismes de réglementation par le biais de la participation à la chasse aux trésors numérique (maternelle à 6e année), aux défis de conception (6e à 8e année [1^{er} cycle du secondaire]), au jeu-questionnaire en ligne (9^e année à fin secondaire [2^e cycle du secondaire]), à l'apprentissage tout au long de la vie (postsecondaire, ingénieurs stagiaires) et au Mois national du génie (MNG).
- Créer et diffuser un rapport d'analyse comparative pour accroître la confiance dans l'impact et la valeur de nos efforts de rayonnement et favoriser une meilleure compréhension de notre influence et nos efforts collectifs dans le système scolaire.
- Renforcer nos relations avec les Guides et les Scouts du Canada, et créer un projet pilote qui met en relation les bénévoles et les activités des organismes de réglementation avec les unités locales.
- Terminer le premier cycle du programme de mentorat d'Ingénieurs Canada auprès des dirigeants de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG).
- Terminer la mise en œuvre des recommandations approuvées découlant de l'évaluation des programmes de prix et de bourses d'études.
- Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes efficaces de prix, de fellowship et de bourses d'études.
- Organiser et coordonner les activités du MNG au cours du mois de mars pour mobiliser les organismes de réglementation et favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.

Réalisations au TR1 :

- Présenté le MNG entièrement en ligne, avec le développement et le déploiement des activités en collaboration avec les organismes de réglementation, les EES et la FCEG.
- Terminé l'essai pilote du programme de mentorat qui jumelait des membres du personnel d'Ingénieurs Canada et des membres de l'équipe de direction de la FCEG.
- Soutenu activement le Congrès du leadership, la Conférence sur la diversité en ingénierie, et la Compétition canadienne d'ingénierie de la FCEG.
- Développé le projet pilote Expérience Future City pour encourager la participation des élèves à des classes virtuelles et pendant les fermetures d'écoles.
- Dirigé et organisé, durant le Mois de l'histoire des Noirs, un webinaire sur les expériences vécues par des ingénieures, des étudiants en génie et des scientifiques noirs. Ce webinaire, organisé en collaboration avec la Coalition canadienne des femmes en génie, en sciences et en technologie (CCWESTT), a été l'événement le plus réussi à ce jour du forum virtuel des membres de la Coalition.

Réalisations au TR2 :


- Terminé le rapport sur le MNG et distribué le document au personnel responsable du rayonnement des organismes de réglementation.
- Collaboré avec le personnel des organismes de réglementation pour définir des buts et des objectifs communs en matière de rayonnement et d'engagement par public cible, et mis sur pied des groupes de travail chargés de déterminer les possibilités de collaboration par public cible.
- Obtenu une bourse PromoScience (sur trois ans) du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour soutenir le programme Future City.
- Sélectionné les lauréats et lauréates 2021 des Prix d'Ingénieurs Canada et entrepris une campagne de promotion. La campagne se poursuit jusqu'à la fin d'août.

Commentaires :

IO9 : Diversité et inclusion

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 2

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Progression vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

Objectifs pour 2021 :

- Compléter le déploiement des séances de formation « Les 4 saisons de la réconciliation » à l'intention du conseil, des chefs de direction, du BCAPG et du BCCAG.
- Mettre le module de formation de sensibilisation aux enjeux autochtones à la disposition des organismes de réglementation.
- Compléter la recherche et l'analyse des expériences des ingénieurs autochtones et recommander des options permettant d'intégrer les efforts en matière de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada, en menant les consultations appropriées.
- Compléter le plan de participation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.
- Sensibiliser les organismes de réglementation à l'existence de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.caISES) et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC).
- Améliorer l'établissement de rapports sur les ingénieurs et les étudiants en génie autochtones.


Réalisations au TR1 :

- Facilité le Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG) qui réunit des enseignants et des étudiants en génie, ainsi que des administrateurs, pour faire la promotion de pratiques exemplaires et échanger des recherches. Réalisé une entrevue avec des consultants au sujet de l'Anishnaabe Health Centre de Toronto, en vue de son utilisation dans le cadre de cours de génie postsecondaires.
- Parrainé le Regroupement national au Canada de l'AISES, et présenté la stratégie d'Ingénieurs Canada sur la participation des Autochtones.
- Participé à la réunion virtuelle du CCAC à l'AISES.
- Publié le rapport de Big River Analytics sur la participation des ingénieurs autochtones à la profession et présenté les conclusions de la recherche au Groupe des chefs de direction.
- Facilité la réunion du Comité consultatif autochtone (CCA) et la discussion portant sur le plan de participation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.

Réalisations au TR2 :

- Afin d'améliorer les rapports sur les ingénieurs et les étudiants autochtones, retenu les services des consultants Big River Analytics pour mener la recherche primaire et lancé le projet pilote de collecte de données sur les ingénieurs autochtones en collaboration avec trois (3) organismes de réglementation, soit Engineers and Geoscientists BC, l'APEGS et Engineers Geoscientists Manitoba.
- Élargi la composition du Comité consultatif autochtone de cinq (5) à dix (10) membres afin d'accroître la représentation de divers milieux géographiques et autochtones. Le CCA et la gestionnaire, Équité, diversité et inclusion (EDI), ont donné des conseils sur le guide du BCCAG sur les Autochtones.
- Facilité les réunions du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG) d'Ingénieurs Canada et fourni de l'aide pour l'atelier *Creating Ethical Space: Decolonizing Engineering Education* dans le cadre de la conférence de l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG).
- Coordonné un panel virtuel conjoint de professionnels autochtones en partenariat avec l'Institut urbain du Canada, l'Institut canadien des urbanistes, l'Institut royal d'architecture du Canada, l'Association des architectes paysagistes du Canada, la Fiducie nationale du Canada, l'Urban Land Institute et l'Institut de développement urbain.
- Co-organisé, en collaboration avec l'Institut urbain du Canada, la projection nationale virtuelle d'un documentaire sur le célèbre architecte autochtone Douglas Cardinal, suivie d'une conversation avec l'architecte.
- Cultivé une relation renouvelée avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et tenu des réunions trimestrielles avec la vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques, d'Ingénieurs Canada, la gestionnaire de l'EDI et le directeur des infrastructures de l'APN.

Commentaires :

IO10 : Protection des marques officiellesObjectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction*Résultats stratégiques : *Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Protéger les marques officielles et les marques de commerce contre toute utilisation non autorisée ou trompeuse.
- Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

Objectifs pour 2021 :

- Protéger les marques officielles et les marques de commerce d'Ingénieurs Canada contre toute utilisation non autorisée, en prenant les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- S'assurer que le portfolio des marques de commerce d'Ingénieurs Canada est à jour et approprié, conformément à ce qui est déterminé de temps à autre et fondé sur des projets et des programmes.
- Gérer et administrer le processus établi de constitution en société de régime fédéral des entreprises qui souhaitent utiliser les marques officielles dans leur dénomination sociale.

Réalizations au TR1 :

- Dix-huit (18) lettres de consentement ont été adressées à des déposants en réponse à leur demande d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.
- Deux (2) nouvelles marques de commerce devant faire l'objet d'une opposition ont été identifiées; dix (10) procédures d'opposition étaient en cours au TR1.
- Deux (2) procédures sommaires en radiation étaient en cours; une (1) marque de commerce a été radiée du registre (en attente de finalisation après la fin du délai d'appel de deux mois).
- Une lettre de mise en demeure a été adressée à DimensionCanada concernant son utilisation du logo FEUILLE D'ÉRABLE d'Ingénieurs Canada. DimensionCanada a répondu immédiatement à cette lettre et retiré le logo de ses sites Web canadiens et américains.
- Six (6) lettres ont été adressées à des entreprises affichant, sans permission ou licence, des marques de commerce d'Ingénieurs Canada dans leurs sites Web; les marques de commerce ont immédiatement été retirées de quatre (4) de ces sites.

Réalizations au TR2 :

- Dix-neuf (19) lettres de consentement ont été adressées à des déposants en réponse à leur demande d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.
- Deux (2) procédures ont été entamées, et douze (12) procédures d'opposition étaient en cours, dont deux (2) se sont conclues à la fin du TR2 par suite de l'abandon des demandes d'enregistrement par les propriétaires.
- Un dossier de preuve partiel a été préparé et déposé dans le cadre d'une (1) procédure, et une audience par téléconférence s'est tenue le 10 mai en lien avec l'opposition d'Ingénieurs Canada à la marque de commerce INNOVATION ENGINEERING, appartenant à Eureka! Institute Inc.
- Deux (2) procédures sommaires en radiation étaient en cours; une marque de commerce a été officiellement radiée du registre et la procédure a été close. Une (1) procédure sommaire en radiation est toujours en attente d'une décision.
- Deux (2) lettres de mise en demeure ont été envoyées. La première a été adressée au propriétaire du site Web icon-library.com, qui offrait le téléchargement public du logo d'Ingénieurs Canada. L'autre lettre a été envoyée à n49 Interactive Inc. qui utilise le nom ENGINEERS CANADA dans son site Web pour identifier ses affaires et services. Les dossiers se sont conclus à la suite du retrait par les propriétaires des objets litigieux de leurs sites.

Commentaires :

Rapport du Groupe des chefs de direction

Kimberley King, FEC (Hon.)

Directrice générale, Engineers Yukon

28 mai 2021



Contexte

- Le Groupe des chefs de direction s'est réuni virtuellement pendant plus de six heures les 26 et 27 mai.
- Tous les organismes de réglementation étaient représentés.
- Le groupe a accueilli la nouvelle chef de la direction d'EGBC, **Heidi Yang**, et remercié la chef de la direction et registraire sortante, **Ann English**, pour son soutien au fil des ans.

Points à l'ordre du jour

Le Groupe a assisté à des présentations et comptes rendus sur les sujets suivants :

- Formation sur l'EDI pour le Groupe des chefs de direction
 - Les chefs de direction ont convenu de tenir une séance de formation conjointe à l'automne.
- Débriefage sur les réunions 30 en 30 tenues au pays
- Préparatifs visant la priorité stratégique en matière d'agrément
- Séance avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada
 - Les doyennes et doyens ont indiqué qu'ils appréciaient le dialogue continu avec le Groupe des chefs de direction
- Plan de travail du Comité consultatif des Affaires publiques
- Accord de licence de marque de commerce et de droit d'auteur d'Ingénieurs Canada
- Mobilité internationale et réunions de l'IEA
- Activités des groupes nationaux de responsables
- Activités des groupes de travail sur l'engagement stratégique
- État d'avancement des projets d'Ingénieurs Canada (BDEDE, BDNE et EBC)

Des questions?



Merci de votre attention

Kimberley King – 28 mai 2021



Rapport du Groupe des présidents

Maggie Stothart, P.Eng.

Présidente

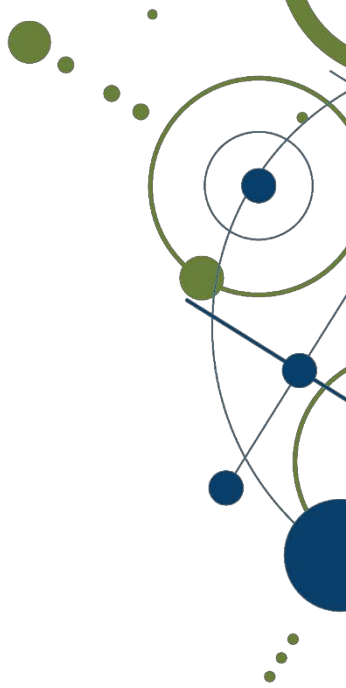
Association des ingénieurs et géoscientifiques du
Nouveau-Brunswick

Présidence de la réunion de mai 2021 : Nouveau-Brunswick



Organismes de réglementation

- **PEO** – Christian Bellini, président
- **Engineers NS** – Crysta Cummings, présidente
- **AIGNB** – Maggie Stothart, présidente
- **EGBC** – Larry Spence, président
- **Engineers PEI** – Elliot Coles, président
- **APEGS** – Kristen Darr, présidente
- **APEGA** – Brian Pearse, président
- **PEGNL** – Natalie Hallett, présidente
- **NAPEG** – Justin Hazenberg, président
- **Engineers Yukon** – Kirsten Hogan, présidente
- **EGM** – Jason Mann, président



Groupe des présidents - Remerciements

- Le Groupe des présidents apprécie la possibilité de se rencontrer et de discuter de leurs expériences et de questions connexes.
 - Trois organismes ont invité leur président.e élu.e/vice-président.e.s à accompagner leur président.e afin de faciliter leur transition.
 - Nous remercions Ingénieurs Canada de nous fournir la plateforme en ligne Microsoft Teams qui facilite les discussions.
 - Merci aussi à Ingénieurs Canada de nous fournir la formation de sensibilisation à la culture autochtone « Les 4 saisons de la réconciliation ». Les nouveaux membres attendent la formation avec intérêt, et leurs courriels seront transmis à Ingénieurs Canada.

Grands thèmes

- Les présidents ont discuté des campagnes de marketing des différents organismes. Le principal objectif est de promouvoir/communiquer le rôle des ingénieurs auprès du public :
 - ✓ Confiance
 - ✓ Projets
 - ✓ Professionnels
- Possibilités de valorisation conjointe de la marque par Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.

Grands thèmes

- Enjeux des conseils des organismes de réglementation :
 - ❑ Sujets de discussion
 - ❑ Accueil et orientation
 - ❑ Comités (mandats)
 - ❑ Séances à huis clos
 - ❑ Évaluations des réunions
 - ❑ Tous les conseillers peuvent proposer des éléments à inscrire à l'ordre du jour
 - ❑ Encourager fortement la participation
 - ❑ Commencer les réunions par des moments inclusifs

Grands thèmes

- Les membres veulent savoir...
QUE FONT LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION?!?
- Discussion portant sur la législation et la gouvernance
 - Actualisation des lois provinciales
 - Chevauchements des champs d'exercice – ingénieurs et technologues
 - Séances de planification stratégique (visions à long terme)
 - Outils réglementaires améliorés
 - Conduite « indigne » d'un ingénieur

Grands thèmes

- Impacts et possibilités liés à la COVID-19
 - Aspects positifs :
 - Augmentation du nombre d'AGA et de conférences virtuelles et hybrides
 - On prévoit continuer de faciliter la participation à d'autres AGA/conférences normalement inaccessibles
 - On prévoit continuer de promouvoir l'apprentissage en ligne
 - Aspects négatifs :
 - Moins de réseautage et d'événements sociaux
 - Programmation de 30 en 30

PROCÈS-VERBAL provisoire de la 208^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

28 mai 2021, de 10 h à 17 h (HE), sur Zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
J. Boudreau, présidente, AIGNB D. Lynch, président sortant, APEGA D. Chui, président élu, PEO K. Baig, OIQ M. Belletête, OIQ C. Bellini, PEO V. Benz, APEGA J. Card, PEGNL J. Dunn, Engineers PEI D. Gelowitz, APEGS	N. Hill, PEO J. Holm, Engineers & Geoscientists BC S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO R. Trimble, Engineers Yukon M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
Administratrice absente :	
J. Tink, APEGA	N. Turgeon, OIQ
Conseillère présente :	
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale
Observateurs présents :	
A. Anderson, administratrice nommée, Engineers Yukon A. Arenja, administrateur nommé, PEO N. Avila, administratrice nommée, APEGA M.E. Barrera, CACEI S. Belton, Hub International C. Bergeron, FCEG J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL D. Chong, président, ABET E. Coles, président, Engineers PEI G. Connolly, administrateur nommé, Engineers PEI R. Crawhall, Académie canadienne du génie C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB K. Darr, présidente, APEGS K. Deluzio, DDIC A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC F. George, vice-président, BCCAG T. Hatley, NSPE J. Hazenberg, président, NAPEG K. Hogan, vice-présidente, Engineers Yukon S. Holmes, administrateur nommé, APEGS A. Kavanagh, TD Assurance P. Lafleur, vice-président, BCAPG J. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI	J. Loría, CACEI P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG B. McDonald, directeur général, APEGS M. Milligan, ABET J. Nagendran, chef de la direction et registraire, APEGA W. O'Keefe, président élu, PEGNL C. Park, vice-présidente, Engineers & Geoscientists BC M. Parkhill, président, Géoscientifiques Canada M. Paul-Elias, vice-présidente, AIGNB W. Schreuders, XL Insurance Company Limited M. Schulz, NSPE L. Spence, président, Engineers & Geoscientists BC D. Spracklin-Reid, administratrice nommée, PEGNL M. Sterling, présidente, PEO M. Stiles, TD Assurance M. Stothart, présidente, AIGNB A. Waldie, Géoscientifiques Canada M. Williams, vice-présidente, NAPEG R. Wilson, Hub International H. Yang, nouvelle chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC Y. Yang, FCEG K. Zaitseva, Association for Engineering Education of Russia J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO

Membres du personnel présents :	
K. Bouffard, gestionnaire, Rayonnement	D. Menard, directeur, Finances
E. David, spécialiste en planification, événements et conduite du changement	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
S. Francoeur, directrice, Ressources humaines	C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion
R. Gauthier, adjointe de direction	L. Scott, gestionnaire, Services aux membres
B. Gibson, gestionnaire, Communications	J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
C. Mash, administratrice de la gouvernance	J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques
R. Melsom, secrétaire, BCCAG	M. Warken, secrétaire, BCAPG

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

J. Boudreau ouvre la réunion à 10 h 02 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2021-05-1D

Présentée par K. Reid, appuyée par M. Wrinch

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

On rappelle les règles de la réunion :

- Lever la main pour être ajouté à la liste d'intervenants.
- Limiter son intervention à deux minutes (durée projetée sur l'écran).
- Ne prendre la parole une seconde fois que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
- Lors d'une deuxième prise de parole, ce doit être pour fournir de nouvelles informations.

J. Boudreau présente une « minute de sécurité » portant sur des idées de nettoyage du printemps à prendre en compte pour assurer la sécurité et le confort des espaces de vie.

Elle prend également un moment pour aborder la question des préjugés inconscients (ou implicites), qui sont souvent définis comme des préjugés ou des jugements non fondés en faveur ou à l'encontre d'une chose, d'une personne ou d'un groupe par rapport à un autre, d'une manière qui est généralement considérée comme injuste. Ces préjugés font partie du fonctionnement du cerveau humain, mais ils peuvent conduire à la discrimination et aux « angles morts ». J. Boudreau indique que le conseil recevra une formation consacrée à ce sujet lors de son atelier du 14 juin; une brève vidéo de PwC est présentée.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance; toutes les mesures de suivi ont été effectuées ou sont en cours. Aucune question n'est soulevée.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste a été distribuée à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport de la présidente

Le rapport détaillé a été distribué à l'avance. J. Boudreau note qu'elle a eu des rencontres par vidéo avec les lauréats et lauréates des prix de 2021 après la production du rapport. Exception faite de l'AGA de PEO à laquelle elle n'a pu assister, elle a respecté toutes ses obligations pour l'année.

J. Boudreau ajoute que la COVID-19 lui a permis d'assister à un plus grand nombre d'événements que d'habitude en raison de la participation virtuelle, mais se dit déçue de ne pas avoir eu de rencontres en personne avec les responsables des organismes de réglementation.

Aucune question n'est soulevée.

2.2 Rapport du chef de la direction

G. McDonald indique que ses mises à jour hebdomadaires qui sont envoyées par courriel sont une source de nouvelles importantes. Il fait également le point sur les bureaux d'Ingénieurs Canada. Les consignes provinciales ne permettent pas actuellement l'ouverture des bureaux et, bien qu'une réouverture progressive se fera dès qu'elle sera autorisée, on prévoit que les bureaux seront accessibles à tout le personnel en septembre. Le personnel aura également la possibilité de continuer à travailler à distance, et les détails de cette option sont en cours d'examen. Les réunions opérationnelles en personne sont suspendues jusqu'au début de l'année 2022 en raison des différentes étapes d'évolution de la pandémie au pays.

On adresse à J. Boudreau des félicitations et des remerciements pour son leadership au cours d'une année exceptionnellement difficile.

Aucune question n'est soulevée.

2.3 Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil - TR1

Le rapport de rendement du TR1, distribué à l'avance, présente des indicateurs verts pour les objectifs annuels et les résultats stratégiques. À l'exception du processus de responsabilité en matière d'agrément, qui pourrait connaître certains retards dans la réalisation de tous les résultats d'ici la fin de la période du plan stratégique, tout est en bonne voie d'achèvement. Plus précisément, le résultat selon lequel les établissements d'enseignement supérieur (EES) se sentent soutenus dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique, et le résultat concernant la satisfaction des EES envers l'approche du BCAPG en matière de changement pourraient être compromis.

2.4 Rapport de consultation

D. Chui présente le rapport qui a été distribué à l'avance. Les questions suivantes sont abordées :

- Étant donné que le taux de réponse des organismes de réglementation aux consultations était faible, comment Ingénieurs Canada a-t-il essayé d'améliorer ce taux et d'obtenir des réponses, autrement qu'au moyen de rappels par courriel? S. Price fait remarquer que des consultations ont également lieu lors de réunions et que tous les commentaires verbaux sont consignés. En ce qui concerne le suivi, Ingénieurs Canada rappelle aux parties prenantes la date de fin des consultations. On suppose que les organismes de réglementation répondent en fonction de leur niveau d'intérêt. Le taux de réponse est préoccupant puisque les consultations se tiennent à la demande des organismes de réglementation, mais on pourrait considérer que le travail était satisfaisant et n'exigeait pas d'autres commentaires ou discussions sur les préoccupations.

- Est-ce qu'Ingénieurs Canada demandera aux organismes de réglementation s'ils ont des problèmes ou des recommandations à formuler au sujet de cette approche? Ingénieurs Canada a déjà demandé ce genre de rétroaction dans le cadre du sondage sur l'efficacité de la gouvernance et continuera de solliciter d'autres commentaires par d'autres moyens, afin de déterminer si l'approche actuelle nécessite une attention particulière.

2.5 Rapport du Groupe des chefs de direction

K. King fait le point sur les réunions de mai du groupe, où tous les organismes de réglementation étaient représentés. Les commentaires suivants sont formulés :

- Plusieurs provinces s'inquiètent du fait que les technologues s'adressent au gouvernement pour demander des droits d'exercice. Leur préoccupation réside dans le fait que la définition de leur pratique chevauche celle du génie, et qu'il n'y a pas de ligne de démarcation claire entre les deux professions. Si les droits d'exercice sont accordés et ne sont pas supervisés par les organismes de réglementation du génie, cela pourrait devenir un problème de sécurité publique.
- Le Groupe des chefs de direction a accueilli Heidi Yang, nouvelle chef de la direction d'Engineers and Geoscientists BC.
- On félicite A. English pour l'expertise inestimable qu'elle a fournie au cours des huit dernières années. Elle a été présidente du Groupe des chefs de la direction, membre du Comité des ressources humaines du conseil et membre du Comité consultatif autochtone du chef de la direction. Ses compétences en matière de développement organisationnel, de gestion des risques et de gouvernance efficace ont bien servi Ingénieurs Canada, et son expertise et sa passion pour la profession nous manqueront grandement. J. Boudreau, au nom du conseil, remercie A. English pour sa contribution et lui souhaite une bonne retraite.

La présentation par diapos sera publiée dans le site des documents de réunion.

2.6 Rapport du Groupe des présidents

M. Stohart fait le point sur la réunion du Groupe tenue en mai, où tous les organismes de réglementation étaient représentés, à l'exception de l'OIQ. Les commentaires suivants sont consignés :

- On félicite J. Boudreau pour son travail au cours de l'année écoulée et pour avoir été un modèle au cours d'une période de turbulence.
- V. Benz indique que l'APEGA peut fournir de l'information sur sa norme pour composer avec la conduite des ingénieurs en marge de l'exercice du génie.
- J. Nagendran souligne que l'APEGA a fait valoir avec force que les technologues devraient faire partie de l'organisme de réglementation du génie, étant donné que le travail des technologues relève en grande partie du génie. Il est très difficile de définir le champ d'application de manière succincte en raison du vaste domaine du génie. L'APEGA et l'AIGNB travaillent de concert sur cette question, afin que leur travail soit utilisé pour aider d'autres zones de compétence.

La présentation par diapos sera publiée dans le site des documents de réunion.

3. Ordre du jour de consentement

3.1 Approbation des procès-verbaux

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 24 février 2021 soit approuvé tel que présenté.
- b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 7 avril 2021 soit approuvé tel que présenté.

3.2 Nominations au BCAPG

QUE les nominations suivantes au BCAPG soient approuvées pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024 :

- Suzelle Barrington, représentante du Québec (troisième mandat)
- Emily Cheung, membre hors cadre (troisième mandat)
- James K.W. Lee, membre hors cadre (nouveau membre)
- Ramesh Subramanian, représentant de l'Ontario (deuxième mandat)

3.3 Nominations au BCCAG

QUE les nominations suivantes au BCCAG soient approuvées pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024 :

- Kamran Behdinin, membre hors cadre (nouveau membre)
- Marcie Cochrane, membre hors cadre (nouvelle membre)
- Frank Collins, représentant de la région de l'Atlantique (troisième mandat)
- Amy Hsiao, représentante de la région de l'Atlantique (second mandat)
- Sam Inchasi, membre hors cadre (second mandat)
- Karen Savage, représentante de la Colombie-Britannique (second mandat)
- Qing Zhao, membre hors cadre (second mandat)

3.4 Énoncés de principe nationaux

- a) QUE les nouveaux énoncés de principe nationaux suivants soient approuvés :
 - i. Exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie
- b) QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :
 - ii. Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers
 - iii. Qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux

Motion 2021-05-2D

Présentée par S. Jha, appuyée par J. Holm

QUE l'ordre du jour de consentement soit adopté, à l'exception du point 3.4b(i).

Adoptée

On pose une question sur la mise à jour de l'Énoncé de principe national sur l'immigration et la reconnaissance des titres de compétences étrangers et sur la façon dont seront sensibilisés les organismes de réglementation qui n'adoptent pas encore l'intégralité du contenu de cet énoncé. S. Price explique que des cadres semblables sont utilisés par tous les organismes de réglementation en ce qui concerne le système d'évaluation sur la base des compétences, bien qu'Ingénieurs Canada n'ait pas pour rôle d'encourager les organismes de réglementation à adopter le système s'ils ne l'utilisent pas déjà. G. McDonald signale qu'Ingénieurs Canada a envoyé une lettre à PEO indiquant que si l'évaluation sur la base des compétences n'est pas adoptée, cela pourrait avoir une incidence sur l'inscription des membres titulaires d'un permis d'exercice de PEO dans les répertoires de mobilité internationale. P. Mann indique qu'Engineers Nova Scotia concentrera ses efforts sur l'adoption du système.

Motion 2021-05-3D

Présentée par S. Jha, appuyée par C. Bellini

QUE la version actualisée de l'Énoncé de principe national « Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers » soit approuvée.

Adoptée

4. Affaires/décisions du conseil

4.1 Sondage sur l'efficacité de la gouvernance

N. Hill présente le rapport, qui a été distribué à l'avance. Ce sondage visait essentiellement à cerner les lacunes ou les faiblesses qui peuvent être corrigées avant d'en arriver à un point où la gouvernance serait perçue comme un obstacle au succès. Le sondage a également permis de recueillir les résultats de l'évaluation du conseil de 2021, qui sont compilés chaque année pour donner aux administrateurs et administratrices l'occasion de réfléchir à leur rendement, aux améliorations possibles et aux lacunes ou exigences en matière de connaissances. Les commentaires suivants sont formulés :

- La participation au sondage a été faible. Le Comité sur la gouvernance a réfléchi à différentes façons d'accroître la participation, tel qu'indiqué dans le rapport. La « fatigue des sondages » a été prise en compte, et il a également été noté que le Groupe des présidents n'est peut-être pas le bon interlocuteur à consulter sur ce sujet en raison du taux de roulement et de la complexité du sujet.
- Les membres du conseil pourraient bénéficier de plus de contacts avec les comités afin de mieux comprendre leur travail. Les séances d'orientation regorgent d'informations, et il est difficile de tout assimiler en même temps.
- L'évaluation des présidents et présidentes est importante, mais le principal défi réside dans les mandats d'un an où les personnes ne dirigent qu'un petit nombre de réunions. Le moment du sondage est essentiel pour fournir aux présidents une valeur ajoutée à laquelle ils peuvent donner suite.
- M. Mahmoud, en sa qualité de président du BCCAG, fait également remarquer que l'évaluation des présidents et présidentes effectuée en décembre signifie que seuls quatre (4) mois de leadership sont mesurés. J. Boudreau souligne l'équilibre délicat dans le choix du moment du sondage. On tient compte de la durée du mandat des présidents, ainsi que du temps qu'il leur reste à exercer leurs fonctions, afin qu'ils puissent utiliser de manière constructive les commentaires reçus.

Motion 2021-05-4D

Proposée par N. Hill, appuyée par R. Trimble

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, adopte les recommandations du rapport sur l'efficacité de la gouvernance.

Adoptée

4.2 Révision des politiques du conseil

N. Hill donne une vue d'ensemble des recommandations du Comité sur la gouvernance, soulignant les modifications importantes des trois politiques révisées. Il est confirmé que :

- Les mandats du BCAPG et du BCCAG (politiques 6.9 et 6.10) ont été actualisés pour incorporer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), étant donné qu'il était prévu de réviser ces politiques et de les soumettre à l'approbation du conseil à la présente réunion. On continuera d'ajouter les principes d'EDI à d'autres politiques, en fonction de leur périodicité de révision.
- On convient que l'expression *internationally-trained engineers* devrait être remplacée par *internationally-educated engineers* afin d'améliorer l'exactitude des politiques 6.9 et 6.10 du manuel en anglais; les renvois aux *internationally-trained engineers* seront actualisés avant la publication du manuel révisé.
- Bien que les mandats du BCAPG et du BCCAG (politiques 6.9 et 6.10) présentent des similitudes sur plusieurs points, ils doivent demeurer des documents distincts, car les deux bureaux remplissent des fonctions différentes.

Motion 2021-05-5D

Présentée par N. Hill, appuyée par S. Jha

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

a) Approuve les politiques révisées suivantes :

1.2, Principes directeurs

6.9, Mandat du BCAPG

6.10, Mandat du BCCAG

b) Abroge la politique 8.2, Diversité et inclusion.

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

4.3 Défi 50-30

D. Nedohin-Macek présente la note de breffage qui a été distribuée à l'avance. Les commentaires suivants sont formulés :

- En réponse à une question sur la façon dont le défi reflète le personnel, on indique que l'équipe de direction est incluse dans le défi et qu'Ingénieurs Canada compte actuellement 62,5 % de femmes dans ce groupe. Il reste encore à déterminer le pourcentage de groupes sous-représentés au sein de l'équipe de direction, et le conseil recevra cette information lors de sa réunion de mai 2022. Les politiques internes existantes en matière de diversité et d'inclusion aideront également Ingénieurs Canada à atteindre et maintenir les objectifs de représentation au sein de l'équipe de direction.
- On reconnaît que l'obligation pour les personnes de s'identifier pourrait constituer un obstacle à la réussite du défi.
- On s'inquiète du fait que le défi fasse en sorte que les décisions relatives à la dotation en personnel et aux bénévoles soient prises en fonction de l'atteinte des objectifs, au lieu d'engager les personnes les plus qualifiées pour les rôles à pourvoir. G. McDonald fait remarquer que la participation au défi n'engage pas Ingénieurs Canada à atteindre des cibles, mais plutôt à faire de son mieux pour les atteindre. Le défi n'aura pas pour conséquence qu'Ingénieurs Canada embauche ou engage des candidats moins qualifiés pour les rôles. Par exemple, si deux personnes qualifiées postulent pour un rôle et sont considérées comme des candidates égales, la préférence sera accordée à la personne appartenant à l'un des groupes sous-représentés identifiés.
- On confirme qu'il n'y a pas d'année précise pour atteindre les objectifs.
- À ce jour, plus de 1 200 organisations ont adhéré au défi.
- On souligne que ce défi permet une prise de conscience et reflète les objectifs stratégiques d'Ingénieurs Canada.

Motion 2021-05-6D

Présentée par D. Chui, appuyée par D. Nedohin-Macek

QUE le conseil approuve la participation d'Ingénieurs Canada au Défi 50-30 du gouvernement fédéral, sur la recommandation du champion 30 en 30.

Adoptée

5. Rapports annuels

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada.

5.1 BCAPG et compte rendu sur les préoccupations de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)

B. Dony fait le point au nom du BCAPG. Les commentaires suivants sont formulés :

- La liste des préoccupations soulevées par DDIC est évolutive et non limitée dans le temps, et le BCAPG en fait état au fur et à mesure qu'elles se présentent.

- Les membres du conseil reçoivent toutes les communications relatives aux consultations sur l'agrément et sont invités à faire des commentaires. Les groupes de responsables reçoivent également des comptes rendus sur les consultations et sont invités à les commenter. Les informations relatives aux consultations sont également accessibles dans le site Web.
- Le conseil est l'autorité ultime qui reçoit et approuve les recommandations du BCAPG sur les changements à apporter aux normes.
- Au nom de DDIC, K. Deluzio remercie le BCAPG pour sa présentation et fait remarquer qu'en ce qui concerne la préoccupation relative à « l'agrément comme obstacle à l'expérience des échanges internationaux », il existe une approche qui bénéficie du soutien des organismes de réglementation et de la communauté des doyens pour accroître la participation aux échanges, et DDIC souhaite qu'on poursuive les efforts relatifs à cette approche.
- K. Deluzio précise que si DDIC s'inquiète de l'élargissement de la portée de l'agrément, ce n'est pas parce qu'il n'accorde pas d'importance à la santé mentale et à l'initiative 30 en 30. La question est de savoir si les équipes de visiteurs ont les compétences et les outils nécessaires pour évaluer ces aspects. Beaucoup de travail a été fait pour encourager la diversité au sein de la population étudiante, mais l'agrément n'est peut-être pas le bon instrument pour mesurer ces efforts. DDIC apprécie la collaboration continue. B. Dony convient que la collaboration continue avec DDIC et sa contribution sont appréciées.
- D. Lynch fait également remarquer, en ce qui concerne la préoccupation de DDIC relative à la portée de l'agrément, que la santé mentale est une question qui relève de l'environnement de prestation des programmes, ce qui s'inscrit dans le mandat du BCAPG. L'environnement dans lequel les étudiants sont formés est une question d'une importance croissante et comprend les questions de santé mentale et d'EDI. L'agrément ne teste pas seulement les aspects techniques des programmes, mais aussi et depuis des années, l'environnement de prestation, et cette pratique doit se poursuivre.

5.2 BCCAG

M. Mahmoud présente le compte rendu au nom du BCCAG.

On soulève une question concernant le travail portant sur d'autres méthodes d'évaluation des titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG et sur la façon dont le chevauchement de ce projet avec le travail actuel du BCAPG sera géré. S. Price convient que ce projet est étroitement lié à la priorité stratégique du BCAPG consistant à envisager une exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ce qui aurait un impact tant sur les candidats titulaires d'un diplôme agréé par le BCAPG que sur les autres. Le BCCAG se concentre uniquement sur les titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG et sur l'évaluation de leur formation, la priorité stratégique plus large portant sur ce que devraient être les connaissances de base réelles. Pour s'assurer qu'Ingénieurs Canada ne pose pas les mêmes questions aux organismes de réglementation plus d'une fois, des membres clés du personnel travailleront sur les deux projets et l'information recueillie sera utilisée pour éclairer le plus possible les deux projets afin d'éviter tout chevauchement inutile.

5.3 Comité FAGR

D. Gelowitz présente le compte rendu au nom du Comité FAGR. Il félicite D. Menard pour les efforts qu'il consacre à la communication de la situation financière, et remercie également S. Price et M. Ouellette pour leur dévouement et leur supervision. Au nom du comité, C. Bellini remercie D. Gelowitz pour son leadership en tant que président.

5.4 Comité sur la gouvernance

N. Hill présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance. On remercie les membres du comité pour leur travail. On félicite E. Spence et R. Gauthier pour leur soutien et leur travail de gérance.

5.5 Comité RH

D. Lynch présente le compte rendu au nom du Comité RH. On remercie S. Francoeur, C. Mash et E. Spence pour le soutien apporté pendant l'année et on souligne les conseils d'experte d'A. English. Les administrateurs et administratrices expriment leur appréciation pour les occasions de développement offertes au cours de l'année, dont la formation en ligne « Board-on-Board » et la formation de sensibilisation aux questions autochtones « 4 saisons de la réconciliation ». On félicite D. Lynch pour ses deux années de présidence efficace du Comité RH.

5.6 Champion 30 en 30 du conseil

J. Dunn présente le compte rendu. Il souligne le travail effectué par J. Southwood et C. Polyzou. Il remercie le conseil et les parties prenantes pour leur soutien des initiatives réalisées dans le cadre de 30 en 30 et pour les efforts qu'ils ont déployés pour faire du génie une profession plus inclusive.

On confirme que les séances de la Conférence virtuelle 30 en 30 seront enregistrées et rendues accessibles.

5.7 Liste des organisations partenaires

G. McDonald présente la liste annuelle des organisations partenaires.

6. Comptes rendus annuels des parties prenantes

Les présentations ont été diffusées à l'avance dans le site d'Ingénieurs Canada.

6.1 Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)

K. Deluzio, président de DDIC, présente le compte rendu.

En réponse à la préoccupation de DDIC selon laquelle le processus d'agrément est utilisé pour satisfaire le vaste mandat d'Ingénieurs Canada (p. ex. : santé mentale des étudiants, diversité et inclusion) alors qu'il devrait plutôt s'en tenir à son objet, D. Lynch réitère que « les processus d'agrément mettent l'accent sur la qualité des étudiants, du corps professoral, du personnel de soutien, du programme d'études et des installations et services pédagogiques ». Les étudiants sous-représentés (diversité et inclusion) sont pris en compte dans la « qualité des étudiants », et la question de la santé mentale est prise en compte dans la « qualité du personnel de soutien ». K. Deluzio répond que si les unités d'agrément basées sur la diversité et la représentation peuvent fonctionner pour les grands programmes, elles ne sont peut-être pas réalistes pour les petits programmes, et que l'interprétation de ces énoncés est la source du désaccord. DDIC espère qu'un examen objectif du système d'agrément dans le cadre de la prochaine priorité stratégique révélera ce qui peut être fait pour résoudre équitablement ces problèmes.

6.2 Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG)

Y. Yang et C. Bergeron, vice-présidents de la FCEG, présentent le compte rendu. Les questions et commentaires suivants sont formulés :

- Les questions sur les niveaux de droits de scolarité abordées dans le sondage peuvent être adressées à president@cfes.ca.
- En réponse à une question sur le genre de relations existant entre la Fédération et les organismes de réglementation, les représentants de la FCEG indiquent qu'ils s'efforcent actuellement d'accroître les

relations avec les organismes provinciaux et territoriaux. P. Mann signale qu'Engineers Nova Scotia aimerait discuter du renforcement des relations de son association avec la FCEG. On souligne en outre que les organismes de réglementation ont intérêt à ce que les étudiants obtiennent leur diplôme et cherchent à obtenir un permis d'exercice, et l'on constate un écart croissant entre l'obtention du diplôme et l'obtention du permis d'exercice. Il serait avantageux pour les organismes de réglementation d'établir des contacts avec la FCEG pour communiquer l'importance d'obtenir un permis d'exercice.

7. Élections et nominations

7.1 Acclamation de la présidente élue

D. Lynch fait le point sur le processus qui a mené à l'acclamation de la présidente élue et félicite K. Baig. Celle-ci expose les aspects sur lesquels elle compte se concentrer au cours des trois prochaines années.

7.2 Nomination du Comité des ressources humaines

D. Lynch présente la recommandation du Comité RH. Il indique que les administratrices nommées dans la motion se joindront à J. Bradshaw, qui représentera le Groupe des chefs de direction, à Jean Boudreau, présidente sortante, à Danny Chui, président, et à Kathy Baig, présidente élue, pour former le comité.

Motion 2021-05-7D

Présentée par D. Lynch, appuyée par C. Bellini

QUE le conseil nomme les administratrices suivantes au Comité des ressources humaines 2021-2022, sur recommandation du Comité 2020-2021 :

a) Dawn Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB

b) Jane Tink, APEGA

Adoptée

8. Questions diverses

Au nom des participants, G. McDonald souhaite à J. Boudreau un joyeux anniversaire.

9. Prochaines réunions

Le conseil discute du lieu des prochaines réunions et convient à l'unanimité que la réunion du 1^{er} octobre se tiendra virtuellement. Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est le suivant :

- 14 et 15 juin 2021 (réunion virtuelle)
- 1^{er} octobre 2021 (réunion virtuelle)
- 13 décembre 2021 (Ottawa, ON)
- 25 février 2022 (Ottawa, ON)
- 6 avril 2022 (réunion virtuelle)
- 27 et 28 mai 2022 (ON)

10. Séances à huis clos

10.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

Motion 2021-05-8D

Présentée par D. Lynch, appuyée par T. Joseph

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale, la gestionnaire des Services aux membres, la vice-présidente des Affaires générales et Partenariats stratégiques et l'administratrice de la gouvernance.

Adoptée

10.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2021-05-9D

Présentée par D. Gelowitz, appuyée par M. Wrinch

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

10.3 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2021-05-10D

Présentée par R. Trimble, appuyée par D. Lynch

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

Motion 2021-05-11D

Présentée par D. Gelowitz, appuyée par D. Lynch

QUE le conseil reprenne la réunion régulière.

Adoptée

11. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 50 (HE).

Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :

Jean Boudreau, FEC, P.Eng., présidente

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL provisoire DE LA 209^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

14 juin 2021 – 10 h 30 – 11 h (HE) par Zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
D. Chui, président, PEO J. Boudreau, présidente sortante, AIGNB K. Baig, présidente élue, OIQ A. Anderson, Engineers Yukon A. Arenja, PEO N. Avila, APEGA A. Baril, OIQ M. Belletête, OIQ V. Benz, APEGA G. Connolly, Engineers PEI N. Hill, PEO	S. Holmes, APEGS S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO D. Spracklin-Reid, PEO M. Sterling, PEO N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
Administratrice absente :	
J. Tink, APEGA	
Conseillère présente :	
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
F. George, vice-président, BCCAG P. Lafleur, président, BCAPG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale
Membres du personnel présents :	
R. Gauthier, adjointe de direction C. Mash, administratrice de la gouvernance D. Ménard, directeur des finances	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques H. Theelen, gestionnaire, Excellence organisationnelle

1. Ouverture de la réunion
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

D. Chui ouvre la réunion à 10 h 33 (HE) et accueille les participants.

Le président Chui aborde brièvement une question liée à la sécurité, soulignant qu'avec l'arrivée de l'été, les coups de chaleur sont une préoccupation à prendre en compte. Il décrit les symptômes à surveiller.

Il reconnaît le territoire ancestral, puis les participants font une pause pour réfléchir à la tragédie du pensionnat de Kamloops où les restes de 215 enfants autochtones ont récemment été découverts.

Motion 2021-06-1D

Présentée par S. Jha, appuyée par M. Wrinch

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

On rappelle les règles de la réunion :

- Lever la main pour être ajouté à la liste d'intervenants.
- Limiter son intervention à deux minutes (minuterie projetée sur l'écran).
- Ne prendre la parole une seconde fois que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
- Lors d'une deuxième prise de parole, ce doit être pour fournir de nouvelles informations.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On fait remarquer que les nominations à des comités et autres nominations d'administrateurs ne sont pas considérées comme des questions d'intérêt personnel. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

2. Affaires/décisions du conseil

2.1 Nomination d'administrateurs/trices aux comités du conseil et autres nominations d'administrateurs

J. Boudreau présente les nominations. Les préférences personnelles, le maintien des connaissances et les exigences du mandat ont été pris en compte dans les recommandations faites par le Comité RH, et toutes les personnes ont été contactées et ont accepté les postes indiqués. On souligne que T. Joseph ne figure pas dans la motion puisqu'il effectuera son deuxième mandat au BCAPG, tel qu'approuvé en juin 2020.

Il est suggéré, pour examen lors de la réunion de juin de l'an prochain, que la motion soit séparée de manière à ce que chaque comité et type de rôle soit examiné individuellement, ce qui permettrait aux administrateurs/trices concernés de se récuser de la décision.

Motion 2021-06-2D

Présentée par J. Boudreau, appuyée par K. Reid

QUE les personnes énumérées ci-dessous soient nommées aux comités et rôles indiqués, pour les mandats précisés, sur recommandation du Comité RH :

a) Administratrice nommée – BCAPG

- ***Darlene Spracklin-Reid, mandat 2021-2023***

b) Administrateurs nommés – BCCAG

- ***Chris Zinck, mandat 2021-2022***
- ***Sudhir Jha, mandat 2021-2023***

c) Championne 30 en 30 (2021-2022)

- ***Kelly Reid***

d) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) 2021-2022

- ***Maxime Belletête***
- ***Steve Vieweg***
- ***Victor Benz***
- ***Chris Zinck***
- ***Nancy Hill***

e) Comité sur la gouvernance (2021-2022)

- ***Arjan Arenja***
- ***Nicolas Turgeon***
- ***Jean Boudreau***
- ***Mike Wrinch***

Adoptée

2.2 Achèvement du mandat du Groupe de travail sur le plan stratégique

J. Boudreau présente la note breffage distribuée à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-06-3D

Présentée par J. Boudreau, appuyée par N. Avila

QUE le Groupe de travail sur le plan stratégique soit dissout, avec les remerciements d'usage.

Adoptée

3. Questions diverses

Aucune autre question n'est présentée.

4. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 1^{er} octobre 2021 (réunion virtuelle)
- 13 décembre 2021 (à déterminer : Ottawa, ON/ réunion virtuelle)
- 25 février 2022 (Ottawa, ON)
- 6 avril 2022 (réunion virtuelle)
- 27 et 28 mai 2022 (ON)
- 13 et 14 juin 2022 (à déterminer)
- 30 septembre 2022 (Ottawa, ON)
- 12 décembre 2022 (Ottawa, ON)

5. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 10 h 57 (HE).

Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :

Danny Chui, FEC, P.Eng., président

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par le conseil

Plan de travail du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques		3.2a
Objet :	Approuver le plan de travail 2021-2022 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 5 : S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et orienter les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Conformité financière (risque opérationnel) Viabilité financière à long terme (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité FAGR.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Derek Ménard, directeur, Finances	
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice représentant l'Ontario et présidente du Comité FAGR	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.
- Un plan de travail visant à soutenir cet objectif est élaboré chaque année pour faire en sorte que le comité soit en mesure de remplir son rôle.

Action/recommandation proposée

- Approbation du plan de travail 2021-2022.

Autres options envisagées

- S.O.

Risques

- Si ce comité ne respecte pas ses obligations, il peut mettre en jeu la situation financière de l'organisme.
- Sans plan de travail approuvé, le comité risque de ne pas tenir compte de tous les éléments nécessaires et de ne pas faire preuve de responsabilité envers les organismes de réglementation (Responsabilité du conseil 1).
- Ces risques sont atténués par l'établissement et le respect d'un plan de travail qui est approuvé et surveillé par le conseil.

Répercussions financières

- Coûts prévus dans le budget de 2022.

Avantages

- Le plan de travail informe en toute transparence les parties prenantes (membres du conseil et des comités, personnel et organismes de réglementation) en ce qui concerne la gestion des questions financières (quand et comment).

Consultations

- Pour élaborer ce plan, le Comité FAGR s'est appuyé sur les recommandations du comité de 2020-2021, les avis du personnel d'Ingénieurs Canada et l'orientation établie dans le *Plan stratégique 2019-2021*.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Exécution du plan de travail.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail du Comité FAGR

Plan de travail PRÉLIMINAIRE 2011-2022 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques

Objet du comité : Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a pour rôle d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités dans trois domaines principaux, soit la gestion du risque, la gestion des finances et l'audit. Il est précisément chargé d'assumer :

La Responsabilité du conseil 5 – S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil et orienter les stratégies d'atténuation approuvées par ce dernier.

Conformément à la politique 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)*, le Comité FAGR doit :

1. Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.
2. Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.
3. Examiner le registre des risques opérationnels du chef de la direction et le registre des risques stratégiques du conseil, et faire des recommandations concernant le registre des risques stratégiques pendant les réunions du conseil de l'hiver, du printemps, de l'automne et de la fin de l'automne.
4. Réaliser un examen triennal du registre des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.
5. Examiner les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil.
6. Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.
7. Superviser l'audit annuel, notamment :
 - a. Recommander au conseil et aux membres un auditeur, en tenant notamment compte de l'indépendance des éventuels auditeurs.
 - b. Évaluer chaque année l'auditeur retenu en fonction de son indépendance, de sa communication et de ses interactions, et de la qualité de son équipe.
 - c. Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un rapport sur le bien-fondé des dépenses du conseil, de ses comités et de ses dirigeants.
 - d. Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.
 - e. Fournir aux membres un rapport annuel contenant les éléments suivants :
 - i. La recommandation du conseil concernant les états financiers audités;
 - ii. Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada;
 - iii. La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.
 - f. Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou de lancer un appel d'offres pour l'audit.
 - g. Communiquer au conseil l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.

8. Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil.
9. Procéder à un examen de tout contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans.

Voici la version actuelle du plan de travail 2021-2022 :

Réunion	Élément	Approbation du comité	Date de remise des documents	Date de présentation au conseil
1.	a) Approbation du plan de travail et de la présidence du comité	14 juin 2021 (en ligne)	19 août 2021	1 ^{er} oct. 2021
2.	a) Examen du budget préliminaire (y compris les recommandations relatives à l'établissement des frais de cotisation par personne) b) Examen du registre des risques c) Examen des états financiers du deuxième trimestre de 2021 d) Examen du rapport sur le rendement des investissements du deuxième trimestre	13 août 2021 (en ligne)	19 août 2021	1 ^{er} oct. 2021
3.	a) Examen du budget définitif (y compris les recommandations relatives à l'établissement des frais de cotisation par personne) b) Compte rendu semestriel du chef de la direction sur les plaintes de dénonciateurs	21 oct. 2021 (en ligne)	29 oct. 2021	13 déc. 2021
4.	a) Examen des états financiers du troisième trimestre de 2021 b) Examen du rapport sur le rendement des investissements du troisième trimestre c) Examen du registre des risques d) Examen du plan d'audit	14 déc. 2021 Ottawa	S.O.	S.O.
5.	a) Examen des états financiers du quatrième trimestre de 2021 b) Examen du rapport annuel et du quatrième trimestre sur le rendement des investissements c) Examen du profil de risques de l'organisation	24 fév. 2022 Ottawa	18 mars 2022	6 avril 2022
6.	a) Examen des états financiers audités b) Consultation de la note d'information sur la nomination des auditeurs c) Supervision des politiques opérationnelles se rapportant aux finances d) Examen des contrats d'approvisionnement à long terme e) Compte rendu semestriel du chef de la direction sur les plaintes de dénonciateurs	16 mars 2022 (en ligne)	18 mars 2022 ⁱ	6 avril 2022
7.	a) Examen des états financiers du premier trimestre de 2022 b) Examen du rapport sur le rendement des investissements du premier trimestre c) Examen du registre des risques	12 mai 2022 (en ligne)	S.O.	S.O.

ⁱ Cette réunion du conseil porte essentiellement sur les états financiers audités. L'ordre du jour sera distribué le 23 mars 2022. La traduction est assurée par KPMG.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par le conseil

Plan de travail du Comité sur la gouvernance		3.2b
Objet :	Approuver le plan de travail 2021-2022 du Comité sur la gouvernance	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité sur la gouvernance.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate-conseil et secrétaire générale	
Présenté par :	Mike Wrinch, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité sur la gouvernance accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance efficaces.
- Un plan de travail visant à soutenir cet objectif est élaboré chaque année pour faire en sorte que le comité soit en mesure de remplir son rôle.

Action/recommandation proposée

- Approuver le plan de travail du Comité sur la gouvernance

Autres options envisagées

- S.O.

Risques

- Le défaut de s'assurer que la gouvernance d'Ingénieurs Canada est efficace et répond aux besoins des organismes de réglementation pourrait entraîner une perte de confiance de la part des membres. Fonctionner en l'absence d'un plan de travail approuvé ne démontre pas l'obligation de rendre compte aux organismes de réglementation (Responsabilité du conseil 1).
- Ces risques sont atténués par l'établissement et le respect d'un plan de travail qui est approuvé et surveillé par le conseil.

Répercussions financières

- Aucune recensée. Tout le travail sera effectué avec le soutien du personnel et des ressources internes.

Avantages

- Informer en toute transparence les parties prenantes (membres du conseil et des comités, personnel et organismes de réglementation) quant au fonctionnement et à la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

Consultations

- Pour élaborer ce plan, le Comité sur la gouvernance s'est appuyé sur les recommandations émanant du sondage sur l'efficacité de la gouvernance, les recommandations du comité de 2020-2021, les avis du personnel d'Ingénieurs Canada et l'orientation établie dans le *Plan stratégique 2019-2021*.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Exécution du plan de travail

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail du Comité sur la gouvernance (comprenant l'échéancier de révisions de politiques)

Plan de travail PRÉLIMINAIRE 2021-2022 du Comité sur la gouvernance

Objet du Comité : Le Comité sur la gouvernance accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance. Il est précisément chargé d'assumer :

Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil

Conformément à la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, le Comité doit :

- Examiner et maintenir l'actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil.
- Examiner et formuler des recommandations concernant l'actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation.
- Faire des recommandations quant à l'éducation du conseil en matière de gouvernance et d'efficacité.
- Sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.

Le Comité a le pouvoir d'apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois.

Réunion	Élément du plan de travail	Approbation du Comité	Date de remise des documents	Date de présentation au conseil
1	a) Nomination du président du Comité b) Approbation du plan de travail du Comité c) Examen du calendrier de révision des politiques 2021-2022 d) Exécution des révisions de politiques (série 1)	14 juin 2021 (en ligne)	4 août 2021	1 ^{er} octobre 2021
2	a) Exécution des révisions de politiques (série 2) ⁱ b) Examen du mandat du Groupe de travail sur la collaboration ⁱⁱ	15 septembre 2021 (en ligne)	14 octobre 2021	13 décembre 2021
3	a) Exécution des révisions de politiques (série 3) b) Suivi, dans le rapport de rendement stratégique, de la section du Comité FAGR portant sur la Responsabilité du conseil 4 ⁱⁱⁱ	17 novembre 2021 (en ligne)	15 décembre 2021	25 février 2022
4	a) Autres améliorations et ajouts aux politiques et au Règlement administratif, tels que déterminés b) Présentation du rapport final sur les contributions du comité de 2021-2022, comprenant les ajouts recommandés au plan de travail du Comité sur la gouvernance de 2022-2023.	16 mars 2022 (en ligne)	28 mars 2022	27 mai 2022

ⁱ Cet exercice comprendra un examen du processus d'évaluation des présidents, tel que recommandé au conseil par le biais du sondage sur l'efficacité de la gouvernance, afin de déterminer comment les présidents des comités du conseil (y compris les présidents du BCAPG et du BCCAG) peuvent contribuer davantage au rendement global du conseil.

ⁱⁱ Le Comité sur la gouvernance examinera une ébauche de mandat à recommander au conseil. En décembre, le conseil approuvera le mandat (y compris les critères relatifs à la composition) et, entre décembre et janvier, le président d'Ingénieurs Canada contactera les administrateurs et administratrices pour les inviter à participer au groupe de travail.

ⁱⁱⁱ À inclure dans le rapport annuel de rendement stratégique.

Calendrier de révision des politiques – 2021-2022

#	Politique	Titre de la politique	Périodicité de révision	Date de la dernière approbation	Examen par le Comité	Date de remise des documents	Réunion du conseil
1	1.1	Historique	Bisannuelle	8 oct. 2019	14 juin 2021	4 août 2021	1 ^{er} oct. 2021
2	4.4	Confidentialité	Bisannuelle	8 oct. 2019	14 juin 2021	4 août 2021	1 ^{er} oct. 2021
3	5.1	Relations avec les organismes de réglementation	Bisannuelle	8 oct. 2019	14 juin 2021	4 août 2021	1 ^{er} oct. 2021
4	5.2	Traitement du personnel et des bénévoles	Bisannuelle	8 oct. 2019	14 juin 2021	4 août 2021	1 ^{er} oct. 2021
5	2	<i>Définitions*</i>	<i>Bisannuelle</i>	<i>7 déc. 2020</i>	<i>14 juin 2021</i>	<i>4 août 2021</i>	<i>1^{er} oct. 2021</i>
6	7.7	<i>Investissement*</i>	<i>Annuelle</i>	<i>24 févr. 2021</i>	<i>14 juin 2021</i>	<i>4 août 2021</i>	<i>1^{er} oct. 2021</i>
7	1.5	À propos du manuel	Bisannuelle	9 déc. 2019	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
8	1.3	Objet d'Ingénieurs Canada	Bisannuelle	8 janv. 2020 Réunion du Comité	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
9	7.8	Règles de procédure	Bisannuelle	8 janv. 2020 Réunion du Comité	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
10	7.10	Politique et procédure de dénonciation	Bisannuelle	8 janv. 2020 Réunion du Comité	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
11	4.1	Responsabilités du conseil	Bisannuelle	5 févr. 2020 Réunion du Comité	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
12	4.5	Conseiller du GCD auprès du conseil	Bisannuelle	5 févr. 2020 Réunion du Comité	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
13	4.10	Points permanents à l'ordre du jour	Bisannuelle	5 févr. 2020 Réunion du Comité	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
14	6.2	Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail	Annuelle	26 févr. 2020	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
15	9.1	Rapport sur les normes et les procédures d'agrément	Bisannuelle	26 févr. 2020	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
16	7.2	Liens du conseil avec la FCEG	Bisannuelle	1 ^{er} avril 2020 Réunion du Comité	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
17	7.3	Liens du conseil avec DDIC	Bisannuelle	1 ^{er} avril 2020 Réunion du Comité	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
18	7.4	Partenariats du conseil avec d'autres organismes	Bisannuelle	1 ^{er} avril 2020 Réunion du Comité	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
19	3	Organigramme	Bisannuelle	22 mai 2020	Sept. 2021	13 oct. 2021	13 déc. 2021
20	6.4	Mandat du Comité FAGR	Annuelle	2 oct. 2020	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022
21	7.12	Actifs nets	Annuelle	2 oct. 2020	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022
22	5.3	Situation financière	Annuelle	7 déc. 2020	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022
23	5.6	Planification	Annuelle	7 déc. 2020	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022
24	4.9	Rôle des présidents	Annuelle	7 déc. 2020	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022

#	Politique	Titre de la politique	Périodicité de révision	Date de la dernière approbation	Examen par le Comité	Date de remise des documents	Réunion du conseil
25	5.7	Rémunération et avantages sociaux	Annuelle	7 déc. 2020	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022
26	4.8	<i>Profil de compétences du conseil*</i>	<i>Bisannuelle</i>	<i>7 déc. 2020</i>	<i>Nov. 2021</i>	<i>8 déc. 2021</i>	25 févr. 2022
27	4.12	Autoévaluation du conseil	Annuelle	24 févr. 2021	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022
28	6.1	Comités et groupes de travail du conseil	Annuelle	24 févr. 2021	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022
29	6.13	Processus de mise en candidature et d'élection du président élu	Annuelle	24 févr. 2021	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022
30	9.3	Énoncés de principe nationaux	Annuelle	24 févr. 2021	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022
31	6.9	Mandat du Bureau d'agrément	Annuelle	28 mai 2021	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022
32	6.10	Mandat du Bureau des conditions d'admission	Annuelle	28 mai 2021	Nov. 2021	8 déc. 2021	25 févr. 2022
		Autres politiques, tel que déterminé	s. o.	s. o.	Début mars		

*Indique les recommandations du Comité sur la gouvernance de 2020-2021 (politiques à réviser plus tôt que leur date de révision prévue).

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par le conseil

Plan de travail du Comité des ressources humaines		3.2c
Objet :	Approuver le plan de travail 2021-2022 du Comité des ressources humaines (RH)	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 6 : Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique) Ressources humaines (risque opérationnel)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité des ressources humaines.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance	
Présenté par :	Jean Boudreau, administratrice représentant le Nouveau-Brunswick et présidente du Comité RH	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité des ressources humaines (RH) améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en attirant de nouveaux bénévoles et en surveillant et en évaluant le rendement du conseil, des comités, des administrateurs et administratrices et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.
- Un plan de travail visant à soutenir cet objectif est élaboré chaque année pour faire en sorte que le comité soit en mesure de remplir son rôle.

Action/recommandation proposée

- Approbation du plan de travail du Comité RH.

Autres options envisagées

- S.O.

Risques

- Si ce comité ne respecte pas ses obligations (p. ex, en ce qui concerne la planification de la relève), il peut mettre en jeu la réputation de l'organisme.
- Sans plan de travail approuvé, le comité risque de ne pas tenir compte de tous les éléments nécessaires et de ne pas faire preuve de responsabilité envers les organismes de réglementation (Responsabilité du conseil 1).
- Ces risques sont atténués par l'établissement et le respect d'un plan de travail qui est approuvé et surveillé par le conseil.

Répercussions financières

- Les coûts proposés de développement des comités et des administrateurs et administratrices sont prévus dans le budget de 2022.

Avantages

- Informe en toute transparence les parties prenantes (membres du conseil et des comités, employés et organismes de réglementation) quant à la façon dont les questions touchant les ressources humaines seront gérées et le moment où elles le seront.

Consultations

- Pour élaborer ce plan, le Comité RH s'est appuyé sur les recommandations du Comité RH de 2020-2021, les commentaires du personnel d'Ingénieurs Canada et l'orientation fournie dans le *Plan stratégique 2019-2021*.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Exécution du plan de travail.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail du Comité RH

Plan de travail PRÉLIMINAIRE du Comité des ressources humaines 2021-2022

Objet du Comité : Le Comité des ressources humaines (RH) améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en attirant de nouveaux bénévoles et en surveillant et en évaluant le rendement du conseil, des comités, des administrateurs et administratrices et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat. Il est précisément chargé d'assumer :

Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs

Responsabilité du conseil 6 : Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil

En vertu de la politique 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, le Comité des ressources humaines doit :

- a) En consultation avec le président sortant de chaque comité, proposer chaque année de nouveaux membres de comités et recommander des présidents de comités conformément à la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*.
- b) Examiner régulièrement les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada.
- c) Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.
- d) Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs.
- e) Examiner chaque année la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités.
- f) Vérifier chaque année les plans de relève des personnes relevant directement du chef de la direction.
- g) Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.
- h) Mener des évaluations régulières du chef de la direction et faire des recommandations au conseil concernant sa rémunération annuelle.
- i) Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés.

Le Comité RH sortant 2020-2021 a recommandé des travaux, tel qu'il est indiqué dans le rapport du conseil 5.5 de la réunion de mai, qui ont été incorporés dans le plan ci-dessous.

N°	Élément du plan de travail	Approbation du Comité	Date de remise des documents	Date de présentation au conseil
1.	a) Confirmer la présidente du comité b) Nommer les nouveaux membres des comités et faire des recommandations pour les présidents c) Approuver le plan de travail du comité d) Superviser la planification du développement professionnel des administrateurs ⁱ	29 mai 2021 (en ligne)	31 mai 2021 / 4 août 2021	14 juin 2021 / 1 ^{er} octobre 2021
2.	a) Valider les questionnaires d'évaluation des présidents ⁱⁱ b) Établir l'échéancier et déterminer les personnes à interviewer pour l'évaluation informelle du chef de la direction, et envisager de faire appel à un consultant externe c) Confirmer les plans de succession pour le chef de la direction et ses subordonnés directs d) Recevoir, à titre d'information, les rapports d'avancement sur les plans de travail sur l'engagement des employés ⁱⁱⁱ e) Recevoir, à titre d'information, les rapports d'avancement sur le projet de Programme de gestion des bénévoles ^{iv}	5 octobre 2021 (en ligne)	13 octobre 2021	13 décembre 2021

N°	Élément du plan de travail	Approbation du Comité	Date de remise des documents	Date de présentation au conseil
3.	a) Confirmer les objectifs du chef de la direction pour 2022 b) Valider les questionnaires pour l'autoévaluation du conseil, et pour l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs des administrateurs et administratrices c) Suivre la section du rapport de rendement stratégique relative au Comité RH portant sur les Responsabilités du conseil 1 et 6 ^v d) Examiner (à huis clos) les résultats de l'évaluation informelle du chef de la direction	14 décembre 2021 (en ligne)	15 décembre 2021	25 février 2022
4.	a) Mesurer l'atteinte des objectifs du chef de la direction pour 2021 ^{vi} b) Finaliser la recommandation au conseil concernant l'évaluation du rendement du chef de la direction	11 janvier 2022 À huis clos (en ligne)	15 janvier 2022	25 février 2022
5.	a) Des représentants du Comité RH (les trois présidents) rencontrent le chef de la direction pour lui communiquer la décision du conseil concernant son évaluation ^{vii}	25 février 2022 À huis clos Ottawa (Ontario)		25 février 2022
6.	a) Formuler des recommandations concernant les candidats pour le Comité RH de 2022-2023 b) Examiner le rapport sur l'autoévaluation du conseil c) Examiner le programme d'orientation des administrateurs ^{viii} d) Présenter le rapport définitif sur les contributions du comité de 2021-2022, y compris les ajouts au plan de travail du comité de 2022-2023 qui sont recommandés	29 mars 2022 (en ligne)	28 mars 2022 ^{ix}	27 mai 2022

ⁱ La supervision (planification et prestation) du développement du conseil incombe au Comité RH. La planification se fonde sur les recommandations du Comité sur la gouvernance en matière de formation des dirigeants, formulées à la suite des résultats du sondage sur l'efficacité de la gouvernance (transmis au conseil en mai). Le Comité de cette année recommande également d'offrir chaque année une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion aux membres du conseil, afin d'appuyer l'importance accordée par Ingénieurs Canada à cette question. Le personnel planifiera les activités à prendre en compte dans le budget de 2022 et demandera conseil au comité dans l'établissement de la limite supérieure des fonds à utiliser pour la programmation.

ⁱⁱ L'évaluation des comités et groupes de travail du conseil, notamment le BCAPG et le BCCAG, est effectuée conformément à la politique du conseil 6.2. *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*. De plus, le Comité sur la gouvernance examinera le processus suivi en 2021 pour suggérer des améliorations pour le processus de 2022 (conformément aux recommandations découlant du sondage sur l'efficacité de la gouvernance).

ⁱⁱⁱ Cette activité sera ajoutée, au besoin, aux futurs ordres du jour.

^{iv} Cette activité sera ajoutée, au besoin, aux futurs ordres du jour.

^v À inclure dans le rapport annuel de rendement stratégique.

^{vi} On demandera aux membres de transmettre leurs notes à la présidente à l'avance. Les discussions et les débats porteront sur les aspects où il y a eu une différence, ou sur un point à soulever.

^{vii} Rapport d'évaluation informelle traduit communiqué au conseil, accompagné de la recommandation d'incitatif à court terme et de la notation des objectifs. G. McDonald reçoit également le document de notation, et la recommandation d'incitatif à court terme est fournie à la suite d'une séance à huis clos.

^{viii} Les diapositives ont été transmises aux nouveaux administrateurs et administratrices deux semaines avant la prestation (les séances d'orientation 2021 se sont tenues les 17 et 31 mai).

^{ix} À noter que la date de remise de ce document est postérieure à la date de la décision du comité, en raison du moment où ont lieu les sondages d'évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices. Les documents requis sont la recommandation de candidats par le Comité RH et le rapport d'autoévaluation du conseil.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Énoncés de principe nationaux		3.3
Objet :	Approuver un nouvel énoncé de principe et deux énoncés actualisés	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Collaboration nationale (risque stratégique) Réputation (risque opérationnel) Pérennité de la réglementation du génie (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<i>a) QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :</i> <i>i. Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis</i> <i>ii. Éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Définition du problème/de l'enjeu

- Les énoncés de principe nationaux (EPN) sont des positions sur des enjeux clés d'intérêt public. Il s'agit des positions consensuelles des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux. Ces énoncés :
 - Représentent la position collective de la profession d'ingénieur
 - Influent sur les politiques publiques
 - Facilitent la discussion avec le gouvernement
 - Fournissent de l'information à nos membres et aux membres de la profession d'ingénieur
- Le Comité consultatif des affaires publiques (le « Comité consultatif ») d'Ingénieurs Canada est chargé d'élaborer les EPN. Ce comité est composé de bénévoles d'horizons et d'expertises multidisciplinaires.
- Chaque année, le Comité consultatif élabore des EPN sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d'ingénieur est confrontée. Le comité se charge aussi d'actualiser les EPN existants pour s'assurer qu'ils demeurent actuels et pertinents. Cela permet de s'assurer que les parlementaires et le gouvernement fédéral tiennent compte de l'expertise de la profession dans l'élaboration des politiques.
- La procédure actuelle pour décider des sujets auxquels le Comité s'attellera au cours de l'année commence par une discussion sur les enjeux potentiels au cours de la réunion de mai du Comité. Ce processus consiste à examiner tous les EPN existants et à déterminer lesquels ont besoin d'être actualisés dans le cadre du cycle annuel de révision. Les sujets cernés par le Comité sont soumis à l'approbation du conseil et du Groupe des chefs de direction. Une fois les sujets approuvés, le Comité consultatif élabore ou met à jour les EPN devant être soumis à l'examen et à l'approbation du conseil et des organismes de réglementation. L'ensemble de ce processus, qui est appuyé par les organismes de réglementation, est décrit dans la politique du conseil 9.3 Énoncés de principe nationaux.
- Les EPN devant être examinés à cette réunion sont liés à l'Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral. Ils comprennent :
 - Deux énoncés actualisés :
 - Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis
 - Éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)

Action/recommandation proposée

- Le Comité consultatif des affaires publiques recommande au conseil d'Ingénieurs Canada d'approuver les EPN présentés en annexe.
- Une fois approuvés, les EPN seront publiés dans le site public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin par le personnel et les bénévoles lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Autres options envisagées

- S.O.

Risques

- Si les EPN ne sont pas approuvés, cela aura une incidence sur la stratégie de représentation jusqu'à l'établissement d'une approche unifiée.

Répercussions financières

- S.O.

Avantages

- Pour les organismes de réglementation :
 - L'adoption d'une position nationale sur des enjeux importants est bénéfique, car ces enjeux ont des incidences sur eux et sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Les organismes de réglementation bénéficient grandement d'une position nationale unifiée.
 - Ingénieurs Canada aura une position unifiée sur des enjeux envers lesquels le gouvernement fédéral s'est fortement engagé, ce qui pourrait accroître notre visibilité auprès des parlementaires et des hauts fonctionnaires fédéraux.
- Pour la profession d'ingénieur :
 - L'actualisation de ces EPN met également en lumière le rôle que joue la profession dans le traitement de ces enjeux.
- Pour d'autres groupes (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
 - Ces EPN informeront le gouvernement fédéral des enjeux auxquels Ingénieurs Canada travaille actuellement et qui sont liés à son mandat.

Consultations

- Notre Comité consultatif multidisciplinaire, les organismes de réglementation (par l'entremise de leurs chefs de direction) et les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont été invités, par courriel, à examiner, commenter et actualiser les EPN présentés; six des 12 organismes de réglementation et un membre du conseil d'Ingénieurs Canada ont fourni des commentaires par courriel.
- Aucune objection ou préoccupation n'a été soulevée au sujet de la position de la profession d'ingénieur présentée dans les EPN à l'étude.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si la motion est adoptée, les EPN seront publiés dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Annexes

- **Annexe 1** : Les EPN suivants sont inclus; les versions en suivi des modifications mettent en évidence les changements découlant de la consultation :
 - Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis (version actualisée)
 - Éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) (version actualisée)



Énoncés de principe nationaux

Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis	2
Éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)	4

Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis

Position de la profession d'ingénieur

- Les ingénieurs du Canada sont tous tenus de protéger la sécurité publique, les milieux naturels, l'intérêt économique et le bien-être du public. Les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux ont adopté des codes de déontologie stricts et des normes de pratique rigoureuses que les ingénieurs doivent respecter en tout temps. La responsabilité des ingénieurs envers le public est régie par la législation provinciale et donc être respectée par le gouvernement fédéral.
- Ingénieurs Canada croit que l'emploi, dans certains cas, du terme « personne qualifiée » porte atteinte à l'exercice de la profession d'ingénieur. Les seules personnes qualifiées pour exécuter des travaux d'ingénierie sont les ingénieurs titulaires d'un permis délivré par un organisme de réglementation provincial ou territorial.
- Les textes législatifs faisant mention de travaux d'ingénierie doivent préciser qu'un.e ingénieur.e titulaire d'un permis, et non une « personne qualifiée », doit effectuer ces travaux.
- L'autoréglementation de la profession d'ingénieur vise à préserver la sécurité et le bien-être de la population en confirmant que les professionnels exerçant dans le domaine sont dûment qualifiés et tenus responsables des travaux d'ingénierie réalisés dans les collectivités partout au Canada.
- Dans les textes législatifs qui ont une incidence sur les travaux d'ingénierie, l'emploi du terme « personne qualifiée » doit garantir que seul un.e ingénieur.e titulaire d'un permis délivré par un organisme de réglementation du génie est autorisé.e à effectuer des travaux d'ingénierie.

Enjeu

Le terme « personne qualifiée » est utilisé dans la législation pour décrire une personne qui, en raison de ses connaissances, de sa formation et de son expérience, est considérée comme étant qualifiée pour accomplir une tâche donnée de manière sécuritaire et appropriée. Bien que les personnes qualifiées puissent être des professionnels titulaires de permis, il n'est pas obligatoire, dans ce type de législation, d'être titulaire d'un permis pour être considéré comme une personne qualifiée. Ainsi, les personnes qualifiées ne sont souvent pas titulaires de permis et ne peuvent pas être tenues responsables de leur travail. Sans réglementation professionnelle, il se peut qu'il n'y ait pas d'organisme reconnu pour évaluer officiellement les qualifications et établir des normes uniformes en matière de connaissances, de formation et d'expérience; il se peut qu'il n'y ait pas de vérifications de la compétence ou d'exigences en matière de développement professionnel continu; les personnes qualifiées ne sont pas tenues professionnellement responsables de leur travail et ne sont pas soumises à des mesures disciplinaires pour des infractions commises dans le cadre de projets. Par ailleurs, une personne qualifiée n'est pas nécessairement tenue de respecter les normes de pratique ni les dispositions des codes de déontologie, ce qui peut mettre en danger la sécurité et les intérêts économiques du public ainsi que les milieux naturels.

Au Canada, le terme « ingénieur » est un titre réservé en vertu des lois provinciales et territoriales. Ce terme désigne toute personne titulaire d'un permis d'exercice délivré par un organisme provincial ou territorial de réglementation du génie. À l'instar des professionnels exerçant la médecine ou le droit, l'ingénieur exerçant au Canada doit être titulaire d'un permis d'exercice notamment afin d'être redevable envers les provinces ou territoires où ses travaux d'ingénierie sont réalisés.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

La pratique du génie est réservée aux titulaires de permis d'exercice en vertu des lois provinciales et territoriales. Ingénieurs Canada croit fermement que l'utilisation du terme « personne qualifiée » dans les textes législatifs empiète, dans certains cas, sur l'exercice du génie si la législation en question n'exige pas qu'un ingénieur titulaire d'un permis exécute une~~réalise l'~~ activité qui serait considérée comme une activité d'ingénierie par la législation provinciale~~d'ingénierie spécifiée~~. Il est impératif que toutes les personnes fournissant des services d'ingénierie, notamment dans le cadre de projets de conception et de construction d'infrastructures et d'autres travaux importants au pays, soient titulaires d'un permis d'exercice et assujetties à la réglementation mise en place par les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie. Cela permettra de protéger la sécurité du public, les intérêts économiques et l'environnement naturel.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Ingénieurs Canada invite le gouvernement fédéral à :

- Mettre en place une législation précisant que seul un ingénieur titulaire d'un permis et inscrit auprès d'un organisme de réglementation provincial ou territorial est habilité à accomplir certains actes d'ingénierie dans sa zone de compétence, sans créer une~~quelque~~ exception perçue comme telle, que ce soit dans ~~le cadre de~~ la législation par l'en~~utilisation dunt le~~ terme « personne qualifiée ».
- Encourager toutes les provinces et tous les territoires à adopter une approche semblable à l'égard de ces travaux dans leur zone de compétence.
- Reconnaître et respecter la compétence des organismes de réglementation du génie des provinces et territoires, de même que reconnaître l'attribution constitutionnelle à ces organismes du pouvoir de réglementer la profession d'ingénieur.
- S'assurer que les lois et les règlements fédéraux qui font mention de travaux d'ingénierie exigent l'intervention d'un ingénieur dans ces travaux, conformément aux lois sur les ingénieurs des provinces et des territoires.
- Obliger les industries sous réglementation fédérale à exiger que les travaux d'ingénierie effectués dans ces industries soient réalisés uniquement par des ingénieurs titulaires d'un permis délivré par un organisme provincial ou territorial de réglementation du génie.
- Éviter d'utiliser le terme « personne qualifiée » en lien avec des travaux d'ingénierie et le remplacer par « ingénieur titulaire d'un permis d'exercice délivré par un organisme provincial ou territorial de réglementation du génie ». Cela devrait également s'appliquer à d'autres professions réglementées où le terme « personne qualifiée » est utilisé au lieu de « professionnel titulaire d'un permis ».

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera également à :

- Encourager~~Inciter~~ les décideurs fédéraux à s'assurer ce que les lois ou règlements exigent que les projets et les travaux soient certifiés par un ingénieur conservent des mentions explicites des ingénieurs dans l'intérêt de la sécurité du public partout au Canada.
- Collaborer avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux afin de s'assurer que les travaux d'ingénierie au Canada sont correctement réglementés dans l'intérêt public.
- Faire un suivi du programme, des initiatives législatives et des propositions de règlement du gouvernement pour porter à l'attention de celui-ci les recommandations sur les « personnes qualifiées » en ce qui concerne les travaux d'ingénierie.
- Déterminer activement les possibilités d'inclure, dans les lois et les règlements fédéraux, l'obligation d'avoir recours uniquement à des ingénieurs lorsque cela est nécessaire pour protéger l'intérêt public.

Éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)

Position de la profession d'ingénieur

- Il est essentiel que le gouvernement soutienne l'éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) pour que le Canada demeure un chef de file de l'apport en capital intelligent pouvant répondre aux besoins locaux et mondiaux, et continue de prospérer.
- Les programmes visant à améliorer l'éducation dans les domaines des STIM et à faciliter l'accès à ces domaines sont indispensables pour préparer les jeunes d'aujourd'hui aux emplois de demain.
- Le Canada se transforme rapidement en économie fondée sur le savoir, et l'éducation en STIM peut contribuer à former suffisamment de diplômés pour combler l'écart actuel entre l'offre et la demande, tout en s'attaquant aux inégalités en permettant à tous d'accéder à des emplois bien rémunérés.
- Le Canada doit continuer à être une figure de proue dans l'éducation en STIM, afin de protéger son capital intellectuel et de s'assurer qu'il sera pertinent dans les années à venir.

Enjeu

Bien qu'il soit difficile de prévoir la demande du marché du travail à long terme, l'évolution des besoins sociétaux ainsi que les nouvelles avancées dans le domaine des STIM sont des facteurs qui modifieront la façon dont les Canadiens et Canadiennes travailleront et qui nécessiteront, par conséquent, d'apporter des changements aux programmes d'études fortement axés sur les STIM. L'éducation en STIM devrait être une compétence de base à laquelle tous les élèves et les étudiants devraient être exposés. Les compétences fondamentales en STIM prépareront les jeunes en les dotant d'une base de connaissances leur permettant de s'adapter et de réussir dans un monde en évolution rapide. La récente tendance à intégrer les arts dans les STIM, créant ainsi les STIAM, consiste à intégrer la pensée créative et les arts appliqués dans des situations de la vie réelle. Les ingénieurs considèrent que les arts jouent un rôle important dans les STIM, car ils s'appuient sur des modes de pensée créatifs et innovants pour résoudre les problèmes complexes de la société. Pour s'assurer que la population canadienne est prête à relever les défis à venir, le gouvernement fédéral doit investir dans l'éducation en STIM et soutenir l'acquisition de compétences en STIM chez les jeunes. Le soutien de l'éducation en STIM, et plus particulièrement de la formation en génie, est essentiel pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain au moyen de solutions objectives, novatrices et fondées sur des données probantes. Il s'agit notamment d'assurer l'accès à l'éducation pour les jeunes de partout au pays, y compris ceux qui résident dans des communautés rurales, isolées et nordiques.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada soutient activement le développement de l'intérêt pour les STIM dans l'éducation, ainsi que la formation en génie.

- Ingénieurs Canada mène l'initiative du [Mois national du génie](#), la grande célébration annuelle de l'excellence en génie au Canada. Chaque année, au mois de mars, des bénévoles permettent aux jeunes de participer à plus de 500 événements axés sur des activités pratiques qui les exposent à l'univers du génie.
- Ingénieurs Canada dirige aussi, en partenariat avec DiscoverE, le programme [Future City](#) au Canada qui aide les écoles primaires à offrir un programme fondé sur les STIM qui intègre le processus de conception technique à l'apprentissage par projet.

- Ingénieurs Canada a collaboré avec les Guides du Canada pour créer le premier [écusson d'ingénierie](#), qui est remis aux Guides menant à bien des activités liées au génie sous la supervision d'un membre de la communauté du génie, d'une ou d'un ingénieur stagiaire ou d'une ou d'un diplômé ou étudiant en génie. Ces activités visent à illustrer les nombreux aspects de la vie quotidienne qui sont transformés par le génie. En prenant part au programme, les filles en viennent aussi à mieux comprendre le génie.
- De plus, Ingénieurs Canada est un commanditaire clé du programme [Go Eng Girl](#) (GÉNiales, les filles), une initiative dont les activités s'étendent partout au Canada et à laquelle on attribue une forte augmentation des inscriptions féminines aux programmes d'études de premier cycle en génie en Ontario. Ingénieurs Canada soutient également la [Fédération canadienne étudiante de génie](#) (FCEG), une organisation nationale bilingue représentant quelque 81 000 étudiants en génie dans tout le pays. La FCEG a pour but d'offrir des occasions favorisant une éducation de haut niveau pour les étudiantes et les étudiants en génie au Canada, afin que ceux-ci deviennent des professionnels hors pair.
- Mais surtout, Ingénieurs Canada agrée les programmes d'études de premier cycle en génie dans tout le Canada. Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie impose aux programmes universitaires de génie des normes qui sont parmi les plus élevées au monde, ce qui contribue à former certains des meilleurs ingénieurs. Ces programmes sont certifiés conformes aux exigences de formation nécessaires pour obtenir un permis d'exercice du génie au Canada. Ingénieurs Canada agrée les programmes d'études de premier cycle en génie afin d'aider à maintenir la capacité de former des professionnels hautement qualifiés et compétents pour répondre à la demande future de l'économie. Dans le cadre de ce processus d'agrément, Ingénieurs Canada s'assure que la formation que reçoivent les ingénieurs est actuelle et tournée vers l'avenir, qu'elle s'adapte au changement et, dans bien des cas, qu'elle le dirige.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Il est essentiel que les stratégies d'éducation dynamiques à long terme prévoient des investissements dans l'acquisition de compétences fondamentales en STIM. Cette approche stratégique aidera le Canada à maintenir sa capacité à former des personnes hautement qualifiées et compétentes pour répondre aux demandes futures de l'économie, tout en soutenant la capacité d'innovation du Canada.

Lorsqu'il est question d'éducation en STIM, l'accent est trop souvent mis sur les sciences, les technologies et les mathématiques, sans tenir compte de l'importance de l'ingénierie. Il est toutefois d'une importance cruciale que les politiques relatives à l'éducation en STIM mettent davantage l'accent sur l'ingénierie afin d'aider le public à mieux comprendre la profession. L'ingénierie est essentielle pour résoudre les défis complexes auxquels la population canadienne est de plus en plus confrontée. Parmi leurs nombreuses autres contributions importantes à la société, les ingénieurs créent, entretiennent, remettent en état et désaffectent les infrastructures publiques, qu'il s'agisse d'[approvisionner les collectivités](#) – préserver l'intégrité de l'eau potable, de veiller à ce que les Canadiens restent connectés grâce à une infrastructure à large bande durable ou de trouver des solutions pour s'adapter aux changements climatiques rapides du Canada.

Le manque de compréhension quant à la façon dont le travail d'ingénierie aide les gens dans leur vie quotidienne est l'un des nombreux facteurs qui contribuent à la représentation disproportionnellement faible des femmes et des personnes autochtones au sein de la profession. En incluant les contributions de talents jusque-là inexploités dans les communautés canadiennes, la profession d'ingénieur sera mieux à même de servir le public et d'apporter des solutions novatrices à des problèmes complexes.

L'octroi d'un soutien fédéral accru pour résoudre les enjeux susmentionnés en soutenant l'éducation en STIM, l'accès à l'éducation, les possibilités de mentorat, les stages et les initiatives, et en mettant

particulièrement l'accent sur l'ingénierie, contribuera à former les dirigeants et les leaders de demain. Ce soutien accru doit prendre plusieurs formes – bourses d'études, financement de stages coopératifs en génie, soutien de [l'accès des peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie](#), financement d'initiatives axées sur le génie dans les universités, les collèges, les écoles secondaires, les écoles primaires et les incubateurs – et mettre l'accent sur le financement de programmes liés au génie par le biais du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Le soutien peut également passer par les provinces et les territoires afin d'obtenir leur accord sur le fait que les compétences en STIM constituent une priorité nationale.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs continuera de :

- Collaborer avec ses partenaires et les organisations axées sur les STIM pour offrir des programmes de sensibilisation au génie et soutenir la création d'initiatives en STIM qui sont liées au génie.
- Soutenir le travail du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie en ce qui concerne l'agrément des programmes de premier cycle en génie des établissements d'enseignement supérieur du Canada.

Versions « propres »



Énoncés de principe nationaux

Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis	2
Éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)	4

Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis

Position de la profession d'ingénieur

- Les ingénieurs du Canada sont tous tenus de protéger la sécurité publique, les milieux naturels, l'intérêt économique et le bien-être du public. Les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux ont adopté des codes de déontologie stricts et des normes de pratique rigoureuses que les ingénieurs doivent respecter en tout temps. La responsabilité des ingénieurs envers le public est régie par la législation provinciale et donc être respectée par le gouvernement fédéral.
- Ingénieurs Canada croit que l'emploi, dans certains cas, du terme « personne qualifiée » porte atteinte à l'exercice de la profession d'ingénieur. Les seules personnes qualifiées pour exécuter des travaux d'ingénierie sont les ingénieurs titulaires d'un permis délivré par un organisme de réglementation provincial ou territorial.
- Les textes législatifs faisant mention de travaux d'ingénierie doivent préciser qu'un.e ingénieur.e titulaire d'un permis, et non une « personne qualifiée », doit effectuer ces travaux.
- L'autoréglementation de la profession d'ingénieur vise à préserver la sécurité et le bien-être de la population en confirmant que les professionnels exerçant dans le domaine sont dûment qualifiés et tenus responsables des travaux d'ingénierie réalisés dans les collectivités partout au Canada.
- Dans les textes législatifs qui ont une incidence sur les travaux d'ingénierie, l'emploi du terme « personne qualifiée » doit garantir que seul un.e ingénieur.e titulaire d'un permis délivré par un organisme de réglementation du génie est autorisé.e à effectuer des travaux d'ingénierie.

Enjeu

Le terme « personne qualifiée » est utilisé dans la législation pour décrire une personne qui, en raison de ses connaissances, de sa formation et de son expérience, est considérée comme étant qualifiée pour accomplir une tâche donnée de manière sécuritaire et appropriée. Bien que les personnes qualifiées puissent être des professionnels titulaires de permis, il n'est pas obligatoire, dans ce type de législation, d'être titulaire d'un permis pour être considéré comme une personne qualifiée. Ainsi, les personnes qualifiées ne sont souvent pas titulaires de permis et ne peuvent pas être tenues responsables de leur travail. Sans réglementation professionnelle, il se peut qu'il n'y ait pas d'organisme reconnu pour évaluer officiellement les qualifications et établir des normes uniformes en matière de connaissances, de formation et d'expérience; il se peut qu'il n'y ait pas de vérifications de la compétence ou d'exigences en matière de développement professionnel continu; les personnes qualifiées ne sont pas tenues professionnellement responsables de leur travail et ne sont pas soumises à des mesures disciplinaires pour des infractions commises dans le cadre de projets. Par ailleurs, une personne qualifiée n'est pas nécessairement tenue de respecter les normes de pratique ni les dispositions des codes de déontologie, ce qui peut mettre en danger la sécurité et les intérêts économiques du public ainsi que les milieux naturels.

Au Canada, le terme « ingénieur » est un titre réservé en vertu des lois provinciales et territoriales. Ce terme désigne toute personne titulaire d'un permis d'exercice délivré par un organisme de réglementation du génie. À l'instar des professionnels exerçant la médecine ou le droit, l'ingénieur exerçant au Canada doit être titulaire d'un permis d'exercice notamment afin d'être redevable envers les provinces ou territoires où ses travaux d'ingénierie sont réalisés.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

La pratique du génie est réservée aux titulaires de permis d'exercice en vertu des lois provinciales et territoriales. Ingénieurs Canada croit fermement que l'utilisation du terme « personne qualifiée » dans les textes législatifs empiète, dans certains cas, sur l'exercice du génie si la législation en question n'exige pas qu'un ingénieur titulaire d'un permis exécute une activité qui serait considérée comme une activité d'ingénierie par la législation provinciale. Il est impératif que toutes les personnes fournissant des services d'ingénierie, notamment dans le cadre de projets de conception et de construction d'infrastructures et d'autres travaux importants au pays, soient titulaires d'un permis d'exercice et assujetties à la réglementation mise en place par les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie. Cela permettra de protéger la sécurité du public, les intérêts économiques et l'environnement naturel.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Ingénieurs Canada invite le gouvernement fédéral à :

- Mettre en place une législation précisant que seul un ingénieur titulaire d'un permis et inscrit auprès d'un organisme de réglementation provincial ou territorial est habilité à accomplir certains actes d'ingénierie dans sa zone de compétence, sans créer une exception perçue comme telle, dans la législation par l'utilisation du terme « personne qualifiée ».
- Encourager toutes les provinces et tous les territoires à adopter une approche semblable à l'égard de ces travaux dans leur zone de compétence.
- Reconnaître et respecter la compétence des organismes de réglementation du génie des provinces et territoires, de même que reconnaître l'attribution constitutionnelle à ces organismes du pouvoir de réglementer la profession d'ingénieur.
- S'assurer que les lois et les règlements fédéraux qui font mention de travaux d'ingénierie exigent l'intervention d'un ingénieur dans ces travaux, conformément aux lois sur les ingénieurs des provinces et des territoires.
- Obliger les industries sous réglementation fédérale à exiger que les travaux d'ingénierie effectués dans ces industries soient réalisés uniquement par des ingénieurs titulaires d'un permis délivré par un organisme provincial ou territorial de réglementation du génie.
- Éviter d'utiliser le terme « personne qualifiée » en lien avec des travaux d'ingénierie et le remplacer par « ingénieur titulaire d'un permis d'exercice délivré par un organisme provincial ou territorial de réglementation du génie ». Cela devrait également s'appliquer à d'autres professions réglementées où le terme « personne qualifiée » est utilisé au lieu de « professionnel titulaire d'un permis ».

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera également à :

- Inciter les décideurs fédéraux à s'assurer ce que les lois ou règlements exigeant que les projets et les travaux soient certifiés par un ingénieur conservent des mentions explicites des ingénieurs dans l'intérêt de la sécurité du public partout au Canada.
- Collaborer avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux afin de s'assurer que les travaux d'ingénierie au Canada sont correctement réglementés dans l'intérêt public.
- Faire un suivi du programme, des initiatives législatives et des propositions de règlement du gouvernement pour porter à l'attention de celui-ci les recommandations sur les « personnes qualifiées » en ce qui concerne les travaux d'ingénierie.
- Déterminer activement les possibilités d'inclure, dans les lois et les règlements fédéraux, l'obligation d'avoir recours uniquement à des ingénieurs lorsque cela est nécessaire pour protéger l'intérêt public.

Éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)

Position de la profession d'ingénieur

- Il est essentiel que le gouvernement soutienne l'éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) pour que le Canada demeure un chef de file de l'apport en capital intelligent pouvant répondre aux besoins locaux et mondiaux, et continue de prospérer.
- Les programmes visant à améliorer l'éducation dans les domaines des STIM et à faciliter l'accès à ces domaines sont indispensables pour préparer les jeunes d'aujourd'hui aux emplois de demain.
- Le Canada se transforme rapidement en économie fondée sur le savoir, et l'éducation en STIM peut contribuer à former suffisamment de diplômés pour combler l'écart actuel entre l'offre et la demande, tout en s'attaquant aux inégalités en permettant à tous d'accéder à des emplois bien rémunérés.
- Le Canada doit continuer à être une figure de proue dans l'éducation en STIM, afin de protéger son capital intellectuel et de s'assurer qu'il sera pertinent dans les années à venir.

Enjeu

Bien qu'il soit difficile de prévoir la demande du marché du travail à long terme, l'évolution des besoins sociétaux ainsi que les nouvelles avancées dans le domaine des STIM sont des facteurs qui modifieront la façon dont les Canadiens et Canadiennes travailleront et qui nécessiteront, par conséquent, d'apporter des changements aux programmes d'études fortement axés sur les STIM. L'éducation en STIM devrait être une compétence de base à laquelle tous les élèves et les étudiants devraient être exposés. Les compétences fondamentales en STIM prépareront les jeunes en les dotant d'une base de connaissances leur permettant de s'adapter et de réussir dans un monde en évolution rapide. La récente tendance à intégrer les arts dans les STIM, créant ainsi les STIAM, consiste à intégrer la pensée créative et les arts appliqués dans des situations de la vie réelle. Les ingénieurs considèrent que les arts jouent un rôle important dans les STIM, car ils s'appuient sur des modes de pensée créatifs et innovants pour résoudre les problèmes complexes de la société. Pour s'assurer que la population canadienne est prête à relever les défis à venir, le gouvernement fédéral doit investir dans l'éducation en STIM et soutenir l'acquisition de compétences en STIM chez les jeunes. Le soutien de l'éducation en STIM, et plus particulièrement de la formation en génie, est essentiel pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain au moyen de solutions objectives, novatrices et fondées sur des données probantes. Il s'agit notamment d'assurer l'accès à l'éducation pour les jeunes de partout au pays, y compris ceux qui résident dans des communautés rurales, isolées et nordiques.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada soutient activement le développement de l'intérêt pour les STIM dans l'éducation, ainsi que la formation en génie.

- Ingénieurs Canada mène l'initiative du [Mois national du génie](#), la grande célébration annuelle de l'excellence en génie au Canada. Chaque année, au mois de mars, des bénévoles permettent aux jeunes de participer à plus de 500 événements axés sur des activités pratiques qui les exposent à l'univers du génie.
- Ingénieurs Canada dirige aussi, en partenariat avec DiscoverE, le programme [Future City](#) au Canada qui aide les écoles primaires à offrir un programme fondé sur les STIM qui intègre le processus de conception technique à l'apprentissage par projet.

- Ingénieurs Canada a collaboré avec les Guides du Canada pour créer le premier [écusson d'ingénierie](#), qui est remis aux Guides menant à bien des activités liées au génie sous la supervision d'un membre de la communauté du génie, d'une ou d'un ingénieur stagiaire ou d'une ou d'un diplômé ou étudiant en génie. Ces activités visent à illustrer les nombreux aspects de la vie quotidienne qui sont transformés par le génie. En prenant part au programme, les filles en viennent aussi à mieux comprendre le génie.
- De plus, Ingénieurs Canada est un commanditaire clé du programme [Go Eng Girl](#) (GÉNiales, les filles), une initiative dont les activités s'étendent partout au Canada et à laquelle on attribue une forte augmentation des inscriptions féminines aux programmes d'études de premier cycle en génie en Ontario. Ingénieurs Canada soutient également la [Fédération canadienne étudiante de génie](#) (FCEG), une organisation nationale bilingue représentant quelque 81 000 étudiants en génie dans tout le pays. La FCEG a pour but d'offrir des occasions favorisant une éducation de haut niveau pour les étudiantes et les étudiants en génie au Canada, afin que ceux-ci deviennent des professionnels hors pair.
- Mais surtout, Ingénieurs Canada agrée les programmes d'études de premier cycle en génie dans tout le Canada. Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie impose aux programmes universitaires de génie des normes qui sont parmi les plus élevées au monde, ce qui contribue à former certains des meilleurs ingénieurs. Ces programmes sont certifiés conformes aux exigences de formation nécessaires pour obtenir un permis d'exercice du génie au Canada. Ingénieurs Canada agrée les programmes d'études de premier cycle en génie afin d'aider à maintenir la capacité de former des professionnels hautement qualifiés et compétents pour répondre à la demande future de l'économie. Dans le cadre de ce processus d'agrément, Ingénieurs Canada s'assure que la formation que reçoivent les ingénieurs est actuelle et tournée vers l'avenir, qu'elle s'adapte au changement et, dans bien des cas, qu'elle le dirige.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Il est essentiel que les stratégies d'éducation dynamiques à long terme prévoient des investissements dans l'acquisition de compétences fondamentales en STIM. Cette approche stratégique aidera le Canada à maintenir sa capacité à former des personnes hautement qualifiées et compétentes pour répondre aux demandes futures de l'économie, tout en soutenant la capacité d'innovation du Canada.

Lorsqu'il est question d'éducation en STIM, l'accent est trop souvent mis sur les sciences, les technologies et les mathématiques, sans tenir compte de l'importance de l'ingénierie. Il est toutefois d'une importance cruciale que les politiques relatives à l'éducation en STIM mettent davantage l'accent sur l'ingénierie afin d'aider le public à mieux comprendre la profession. L'ingénierie est essentielle pour résoudre les défis complexes auxquels la population canadienne est de plus en plus confrontée. Parmi leurs nombreuses autres contributions importantes à la société, les ingénieurs créent, entretiennent, remettent en état et désaffectent les infrastructures publiques, qu'il s'agisse d'approvisionner les collectivités en eau potable, de veiller à ce que les Canadiens restent connectés grâce à une infrastructure à large bande durable ou de trouver des solutions pour s'adapter aux changements climatiques rapides du Canada.

Le manque de compréhension quant à la façon dont le travail d'ingénierie aide les gens dans leur vie quotidienne est l'un des nombreux facteurs qui contribuent à la représentation disproportionnellement faible des femmes et des personnes autochtones au sein de la profession. En incluant les contributions de talents jusque-là inexploités dans les communautés canadiennes, la profession d'ingénieur sera mieux à même de servir le public et d'apporter des solutions novatrices à des problèmes complexes.

L'octroi d'un soutien fédéral accru pour résoudre les enjeux susmentionnés en soutenant l'éducation en STIM, l'accès à l'éducation, les possibilités de mentorat, les stages et les initiatives, et en mettant particulièrement l'accent sur l'ingénierie, contribuera à former les dirigeants et les leaders de demain. Ce

soutien accru doit prendre plusieurs formes – bourses d'études, financement de stages coopératifs en génie, soutien de [l'accès des peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie](#), financement d'initiatives axées sur le génie dans les universités, les collèges, les écoles secondaires, les écoles primaires et les incubateurs – et mettre l'accent sur le financement de programmes liés au génie par le biais du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Le soutien peut également passer par les provinces et les territoires afin d'obtenir leur accord sur le fait que les compétences en STIM constituent une priorité nationale.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs continuera de :

- Collaborer avec ses partenaires et les organisations axées sur les STIM pour offrir des programmes de sensibilisation au génie et soutenir la création d'initiatives en STIM qui sont liées au génie.
- Soutenir le travail du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie en ce qui concerne l'agrément des programmes de premier cycle en génie des établissements d'enseignement supérieur du Canada.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Ébauche de budget 2022		4.1
Objet :	Présenter au conseil l'ébauche de budget 2022 pour information et discussion, en prévision de son approbation en décembre 2021	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 3 : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Lien avec le profil de risques de l'organisation	Conformité financière (risque opérationnel) Viabilité financière à long terme (risque stratégique)	
Préparé par :	Derek Menard, directeur, Finances	
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice de l'Ontario et présidente du Comité FAGR	

Contexte

- Le conseil doit veiller à ce qu'un budget annuel précisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique et des plans opérationnels soit établi.

Rapport de situation

- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a examiné l'ébauche de budget et fourni ses commentaires lors de sa réunion du mois d'août.

Prochaines étapes

- Le conseil est invité à commenter l'ébauche du budget 2022 avant que celui-ci soit présenté pour approbation à la réunion du conseil de décembre.

Annexes

- Annexe 1** : Ébauche de budget 2022
- Annexe 2** : Fiches d'analyse détaillées de revenus et de portefeuille

Budget 2022 d'Ingénieurs Canada

Cette ébauche de budget est présentée au conseil d'Ingénieurs Canada à titre d'information le 1^{er} octobre 2021.

Points saillants

- a) Le budget de 2022 prévoit des revenus de 11 millions \$ et des dépenses de 13,3 millions \$.
- b) Les dépenses en immobilisations pour 2022 sont estimées à 247 108 \$.
- c) Les grands projets devant être financés à partir des réserves sont divisés en trois (3) catégories :

Priorités stratégiques :

Examiner et valider l'agrément
Renforcer la collaboration et l'harmonisation
Accélérer l'initiative 30 en 30
Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

Priorités stratégiques (reportées) de 2019-2021 :

Projet d'amélioration de l'agrément

Autres projets :

Atelier de prospective sur la recherche réglementaire
Projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs
Projet d'amélioration du répertoire de la mobilité

Les dépenses totales relatives aux projets s'établiront à 2 228 908 \$ en 2022.

- d) Sur la base des dépenses et des revenus prévus, il est proposé que le conseil recommande aux membres de réduire la cotisation par personne pour 2024 de 10,21 \$ à 8 \$ par inscrit.

Sommaire du budget 2022

Le budget proposé pour 2021 est budget déficitaire de 2 225 232 \$. À noter que 2 228 908 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des fonds de réserve. Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un excédent de 3 676 \$.

Les dépenses comportent deux (2) éléments principaux, soit les dépenses d'exploitation et les dépenses relatives aux grands projets. Les dépenses d'exploitation pour 2022 s'établissent à 11,03 millions \$, soit une légère réduction par rapport à 2021 (dépenses d'exploitation de 11,06 millions \$). Des détails supplémentaires sur les dépenses d'exploitation sont fournis dans l'analyse détaillée des portefeuilles.

Les revenus devraient augmenter de 4 480 \$ comparativement au budget 2021. Une ventilation détaillée est présentée dans l'analyse détaillée des portefeuilles.

Processus et estimations

La préparation du budget annuel d'Ingénieurs Canada commence par la détermination des initiatives particulières qui seront entreprises au cours de l'année à venir. Ces initiatives sont proposées par la haute direction pour assurer leur alignement sur les priorités stratégiques et opérationnelles. Une fois les initiatives approuvées, les estimations des coûts sont préparées et examinées. Une fois l'examen de la haute direction terminé, une ébauche est ensuite soumise à l'examen du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR).

Les estimations et hypothèses suivantes ont été utilisées dans l'élaboration du budget :

- Les cotisations annuelles sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par les organismes de réglementation.
- Les revenus du programme d'assurance habitation et automobile de TD sont calculés en fonction des estimations fournies directement par TD.
- Conformément au contrat conclu avec TD, les revenus d'affinité de TD qui auraient été versés à l'APEGA si l'association y était demeurée admissible seront utilisés par TD pour promouvoir le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Le budget des ressources humaines (RH) (qui fait partie du portefeuille Services intégrés) comprend :
 - 47 employés à temps plein (ETP)
 - des ajustements de salaire basés sur l'examen de l'échelle salariale pour certains employés, alors que d'autres recevront une augmentation de 2,7 % pour ajustement au coût de la vie.
 - Une prime de 3 %
- L'élaboration du budget d'immobilisations est basée sur l'examen des besoins de l'organisme en matière d'infrastructures, comprenant les installations physiques et l'infrastructure de TI.

Budget 2022

Le budget 2021 a été structuré pour indiquer l'affectation prévue des ressources aux différents impératifs opérationnels et priorités stratégiques définis dans le [Plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada](#). Des détails supplémentaires sur les dépenses prévues par portefeuille sont présentés dans les annexes.

Tableau 1 – Budget 2022

Catégorie	Budget 2022	Budget 2021	Écart entre le budget 2022 et le budget 2021 \$	Écart entre le budget 2022 et le budget 2021 %	Notes
Revenus :					
Revenus - Services intégrés (cotisations des membres)	3 633 153	3 580 619	52 535	1 %	1
Revenus – Programmes nationaux (programmes d'affinité)	7 383 145	7 373 800	9 345	0 %	
Rayonnement	17 600	75 000	(57 400)	-77 %	2
Total des revenus :	11 033 898	11 029 419	4 480	0 %	
Dépenses d'exploitation :					
Agrément	390 094	324 888	(65 206)	-20 %	3
Facilitation de relations de travail	154 892	144 969	(9 923)	-7 %	
Services et outils	94 120	110 450	16 330	15 %	4
Programmes nationaux	853 989	871 488	17 499	2 %	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	92 859	94 754	1 895	2 %	
Recherches et changements réglementaires	9 450	110 000	100 550	91 %	5
Mobilité internationale	99 580	191 720	92 140	48 %	6
Promotion et rayonnement	403 800	459 633	55 833	12 %	7
Diversité et inclusion	195 940	246 450	50 510	20 %	8
Protection des marques officielles	135 808	146 808	11 000	7 %	
Services de secrétariat	1 189 304	1 213 763	24 458	2 %	
Services intégrés	7 410 385	7 146 058	(264 328)	-4 %	9
Total des dépenses d'exploitation	11 030 222	11 060 981	30 759	0 %	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	3 676	(31 562)	35 239		
Dépenses relatives aux projets :					
<u>Plan stratégique 2022-2024</u>					
Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	601 591	-	(601 591)	s. o.	10
Renforcer la collaboration et l'harmonisation	127 840	-	(127 840)	s. o.	10
Accélérer l'initiative 30 en 30	218 496	-	(218 496)	s. o.	10
Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	513 860	-	(513 860)	s. o.	10
	1 461 787	-	(1 461 787)	s. o.	
<u>Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada</u>					
PS1 : Programme d'amélioration de l'agrément	374 971	649 596	274 625	42 %	11
SP4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences	-	164 082	164 082	100 %	
	374 971	813 678	438 707	54 %	

Autres projets					
Recherche réglementaire – Exercice de prospective	136 750	-	(136 750)	s.o.	12
Programme Espace	-	12 900	12 900	100 %	
Projet d'amélioration de la BDEDE	-	53 690	53 690	100 %	
Améliorations de la BDNE	155 400	371 450	216 050	58 %	13
Projet d'amélioration du répertoire de la mobilité	100 000	-	(100 000)	s.o.	14
	392 150	438 040	45 890	10 %	
Total des dépenses relatives aux projets	2 228 908	1 251 718	(977 190)	-78 %	
Excédent/(Déficit)	(2 225 232)	(1 283 280)	(941 952)	73 %	

Notes sur les écarts entre le budget 2022 et le budget 2021

1. L'augmentation de 52 535 \$ est principalement attribuable à une hausse des revenus de placement prévus en raison de la croissance de notre portefeuille, compensée par une légère réduction des cotisations annuelles.
2. La réduction de 57 400 \$ des revenus de rayonnement est attribuable aux changements du financement de type « entrées-sorties ». L'an dernier, ce poste comprenait des revenus de 75 000 \$ servant à payer les coûts du coordonnateur national du Défi de la formation en génie au Canada (DFGC). Cette initiative s'est terminée en 2021 et a été compensée par l'obtention d'une subvention de 17 500 \$ pour Future City.
3. Le cycle de visites d'agrément 2022-2023 comprend 70 programmes répartis dans 23 établissements d'enseignement supérieur (EES). Ce nombre exceptionnellement élevé explique l'augmentation des coûts (Ingénieurs Canada assume tous les coûts des équipes de visiteurs).
4. Le budget du BCCAG est déterminé par son plan de travail et l'état d'avancement des éléments en cours d'élaboration. En raison du nombre élevé de guides et de documents en cours d'élaboration, un (1) seul nouveau guide et une (1) révision sont prévus en 2022, réduisant ainsi les coûts. Voir la fiche d'analyse détaillée du portefeuille pour plus de détails.
5. 2021 était la première année du portefeuille de recherche réglementaire, et il était prévu que le travail soit exécuté en collaboration avec des consultants. Au fur et à mesure que le programme se développait, il a été déterminé que des ressources internes pouvaient effectuer la plupart des travaux, réduisant ainsi les coûts pour 2022. En outre, le portefeuille de recherche réglementaire inclura en 2022 un exercice de prospective qui sera financé à partir des réserves (voir la note 12).
6. En 2021, les coûts associés au portefeuille Mobilité internationale comprenaient les coûts de déplacement au Canada d'une équipe d'inspecteurs venant de la Turquie, du Royaume-Uni et du Japon pour observer notre processus d'agrément dans le cadre du processus d'examen de l'Accord de Washington. Ces visites d'inspection sont menées tous les six (6) ans. De plus, le budget 2021 comprenait des travaux préliminaires liés aux améliorations du Répertoire de la mobilité. Ce coût figure maintenant dans la section Projets.
7. La réduction des coûts de promotion et de rayonnement est attribuable à un changement du financement de type « entrées-sorties ». L'an dernier, ce poste comprenait des revenus de 75 000 \$ qui ont servi à couvrir les coûts du coordonnateur national du Défi de la formation en génie au Canada (DFGC). Cette initiative s'est terminée en 2021 et a été compensée par l'obtention d'une subvention de 17 500 \$ pour Future City.
8. Raisons de la réduction du budget 2022 par rapport au budget 2021 : la recherche sur l'intégration des principes de vérité et de réconciliation dans la formation en génie s'est terminée en 2021; les dépenses liées aux licences de la formation « Les 4 Saisons de la réconciliation » sont réduites car moins de licences seront requises en 2022, et le budget pour les consultants est moindre en 2022 en raison de l'exécution du webinaire de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). En 2021, la formation sur l'EDI a été dispensée au conseil, au Groupe des chefs de direction et au Groupe des présidents; il y a une réduction car la formation ne sera pas offerte de nouveau en 2022. En 2022, la formation du conseil sur l'EDI est incluse dans le budget de formation du conseil au lieu du budget affecté à la diversité et l'inclusion.

9. L'augmentation est attribuable aux ajustements de salaire basés sur l'examen de l'échelle salariale ou le coût de la vie, une augmentation du loyer de nos bureaux compensée par un financement de 50 000 \$ inclus dans le budget 2021 pour la mise à niveau du registre des risques (retirée du budget 2021), et une réduction des coûts prévus du programme Parcours vers l'excellence, car il n'y aura pas de visites de vérification en 2022.
10. Ces éléments sont de nouvelles priorités stratégiques du Plan stratégique 2022-2024. Les coûts concordent avec l'information présentée au conseil à la fin de 2020, et le budget affecté à ces éléments provient des réserves. Voir les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles pour plus de détails.
11. Le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA) n'a pas été achevé en 2021 en raison de retards attribuables au développeur du nouvel outil Tandem, aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19 et à l'introduction de visites virtuelles pour le cycle d'agrément 2021-2022. Par conséquent, les travaux et le budget sont reportés à 2022. Les dépenses globales du PAA demeurent dans les limites du budget.
12. L'exercice de prospective est une initiative ponctuelle qui permettra de discuter de l'avenir potentiel de la réglementation du génie et de la profession. Les résultats de l'exercice serviront à alimenter l'analyse contextuelle pour le prochain plan stratégique et à définir l'orientation du portefeuille Recherche réglementaire. Voir les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles pour plus de détails.
13. Le projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) se poursuivra en 2022. Le projet a été retardé en 2021 en raison de négociations contractuelles prolongées. Par conséquent, le budget de 2021 a été reporté à 2022.
14. Le projet d'amélioration du Répertoire de la mobilité vise à améliorer les opérations d'arrière-plan et l'administration du répertoire d'Ingénieurs Canada – l'entretien du répertoire est une condition à respecter pour le maintien de notre participation à l'APEC Engineers Agreement (APEC-EA) et à l'International Professional Engineers Agreement (IPEA).

Budget 2022 – Dépenses totales par impératif opérationnel, y compris les coûts de personnel

Présenté à des fins d'analyse, le tableau suivant comprend les dépenses par impératif opérationnel proposées pour 2022, ainsi que les coûts de projets et de personnel, tel qu'indiqué dans le budget des Services intégrés.

Tableau 2 – Budget 2022 avec affectations pour les RH

Catégorie	Dépenses	Composante		Affectation	Pondération ¹	Notes
		RH	Total			
IO 1 - Agrément	1 366 656	843 831	2 210 487	18 %	4	2
IO 2 - Facilitation de relations de travail	282 732	114 086	396 818	3 %	3	
OI 3 - Services et outils	249 520	325 833	575 353	5 %	3	3
OI 4 – Programmes nationaux	172 679	384 651	557 330	4 %	1	4
OI 5 – Représentations auprès du gouvernement fédéral	92 859	290 531	383 390	3 %	2	
IO 6 – Recherche	146 200	111 427	257 627	2 %	2	
OI 7 – Mobilité internationale	199 580	297 426	497 006	4 %	1	
IO 8 - Promotion de la profession	900 060	372 017	1 272 077	10 %	2	5
OI 9 – Diversité et inclusion	414 436	337 250	751 686	6 %	4	6
IO 10 - Protection des marques officielles	135 808	25 218	161 026	1 %	1	
Services de secrétariat	1 189 304	304 307	1 493 611	12 %		
Services intégrés	1 698 413	2 305 394	4 003 808	32 %		
Total :	6 848 249	5 711 971	12 560 220	100 %		

Observations

- 1 La pondération reflète l'importance accordée par le conseil au portefeuille, 4 étant la plus élevée et 1 la plus faible.
- 2 Comprend les activités d'agrément et la Priorité stratégique 1.1 (Examiner et valider le but et la portée de l'agrément).
- 3 Comprend les activités du BCCAG, la Base de données nationale sur les effectifs.
- 4 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 681 310 \$.
- 5 Comprend la Priorité stratégique 2.2 (Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice).
- 6 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 17 600 \$.

Budget d'immobilisations 2022

Tableau 3 – Budget d'immobilisations

Type d'actif	Budget 2022	Budget 2021
Mobilier et équipement de bureau	101 595 \$	15 000 \$
Matériel informatique	41 000 \$	13 000 \$
Améliorations locatives	104 513 \$	31 500 \$
Total :	247 108 \$	59 500 \$

En 2022, 41 000 \$ du budget d'immobilisations seront utilisés pour renouveler le matériel informatique, sur la base de notre cycle de renouvellement de quatre ans. En outre, une somme de 206 000 \$ pour le mobilier et l'équipement de bureau et les améliorations locatives sera investie pour créer trois (3) nouvelles salles de réunion et mettre à niveau l'audiovisuel dans toutes les salles de réunion pour permettre un environnement de travail hybride.

État des réserves

La politique du conseil 7.12 *Actifs nets* stipule que le montant total des fonds de réserve ne doit pas devenir élevé au point de compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada ni de donner aux organismes de réglementation une raison de se demander si les cotisations des membres ne sont pas excessives. La structure des actifs nets du conseil définit de façon plus détaillée les catégories de réserves et leurs niveaux cibles.

Tableau 4 - Réserves

Année	Actifs nets	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Non affectés	Total	Notes	
2021	Solde d'ouverture en 2021	1 500 000	2 000 000	2 500 000	407 737	9 363 333	15 771 070	1	
	Ajouts d'immobilisations				59 500	(59 500)			
	Amortissement des immobilisations				(149 839)	149 839			
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)			
	Excédent/(déficit) 2021 prévu					3 697 851			
	Solde de fermeture prévu en 2021		1 500 000	2 000 000	2 500 000	360 082	13 108 839	19 468 921	
2022	Ajouts d'immobilisations				247 108	(247 108)			
	Amortissement des immobilisations				(184 505)	184 505			
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)			
	Excédent/(Déficit) prévu en 2022					(2 225 232)			
	Total partiel prévu à la fin de 2022		1 500 000	2 000 000	2 500 000	465 369	10 778 320	17 243 689	3
	Augmentation potentielle des réserves non affectées (programme d'affinité TD – PEO)						2 593 294		2
Solde de fermeture prévu en 2022 (incl. l'augmentation potentielle provenant du programme d'affinité TD)		1 500 000	2 000 000	2 500 000	465 369	13 371 614	19 836 983	4	
2023	Ajouts d'immobilisations				100 000	(100 000)			
	Amortissement des immobilisations				(188 195)	188 195			
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)			
	Excédent/(Déficit) prévu en 2023					(3 675 043)			
	Total partiel prévu à la fin de 2023		1 500 000	2 000 000	2 500 000	419 858	7 148 788	13 568 646	3
	Augmentation potentielle des réserves non affectées (programme d'affinité TD – PEO)						2 657 670		5
Solde de fermeture prévu en 2023 (incl. l'augmentation potentielle provenant du programme d'affinité TD)		1 500 000	2 000 000	2 500 000	419 858	12 399 752	18 819 610	4	

Année	Actifs nets	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Non affectés	Total	Notes
2024	Ajouts d'immobilisations				100 000	(100 000)		
	Amortissement des immobilisations				(191 959)	191 959		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2024					(3 441 773)		
	Total partiel prévu à la fin de 2024	1 500 000	2 000 000	2 500 000	370 583	3 756 291	10 126 874	3
	Augmentation potentielle des réserves non affectées (programme d'affinité TD – PEO)					2 727 649		5
	Solde de fermeture prévu en 2024 (incl. l'augmentation potentielle provenant du programme d'affinité TD)	1 500 000	2 000 000	2 500 000	370 583	11 734 904	18 105 487	4

Note 1 - Établi dans les états financiers audités de 2020

Note 2 - Voir le paragraphe ci-dessous pour plus d'information

Note 3 - Ce montant exclut l'augmentation potentielle des fonds non affectés - programme d'affinité TD - PEO (2022, 2023 et 2024)

Note 4 - Ce montant exclut l'augmentation potentielle des fonds non affectés - programme d'affinité TD - PEO (2022, 2023 et 2024)

Note 5 - Estimation basée sur les prévisions fournies par TD

À la fin de 2021, on prévoit que le total des actifs nets s'établira à 19,5 millions \$, et les réserves non affectées à 13,1 millions \$. D'ici la fin de 2022, le total des actifs nets passera à 19,8 millions \$, et les réserves non affectées à 13,4 millions \$. Ces chiffres supposent que PEO n'adhère **toujours pas** au programme d'affinité de TD.

Prévisions triennales : 2022 -2024

Le tableau suivant présente les prévisions relatives aux revenus et dépenses futurs pour la période 2022-2024.

Tableau 5 – Prévisions triennales

Catégorie	2022	2023	2024	Notes
Revenus :				
Services intégrés	3 633	3 653	3 673	1
Programmes nationaux	7 383	7 420	7 489	2
Rayonnement	18	18	18	
Total des revenus :	11 034	11 091	11 181	
Dépenses d'exploitation :				
Agrément	390	342	348	3
Facilitation de relations de travail	155	158	161	
Services et outils	94	136	137	4
Programmes nationaux	854	871	888	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	93	95	97	
Recherches et changements réglementaires	9	10	10	
Mobilité internationale	100	102	104	
Promotion et rayonnement	404	412	420	
Diversité et inclusion	196	214	227	5
Protection des marques officielles	136	139	141	
Services de secrétariat	1 189	1 189	1 212	
Services intégrés	7 410	7 539	7 703	
Total des dépenses d'exploitation	11 030	11 204	11 449	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	4	(113)	(268)	
Dépenses relatives aux projets :				
Plan stratégique 2022-2024				
SP 1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	602	546	553	6
SP 1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation	128	52	-	6
SP 2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30	218	208	212	6
SP 2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	514	2 757	2 409	6
	1 462	3 562	3 174	
Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada				
Programme d'amélioration de l'agrément	375	-	-	
	375	-	-	

Catégorie	2022	2023	2024	Notes
Autres projets				
Exercice de prospective – Recherche réglementaire	137	-	-	
Projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs	155	-	-	
Projet d'amélioration du répertoire de la mobilité	100	-	-	
	392	-	-	
Total des dépenses relatives aux projets	2 229	3 562	3 174	
Excédent/(Déficit)	(2 225)	(3 675)	(3 442)	

Notes sur les prévisions

1. Les cotisations annuelles augmentent légèrement en raison d'une légère croissance (0,3 % dans l'ensemble) prévue par certains organismes de réglementation, conjuguée à des augmentations modestes des revenus de placements.
2. Les revenus d'affinité de TD sont basés sur les projections sur 5 ans fournies par TD, qui prévoient des augmentations de 0,8 % et de 1,3 % en 2023 et 2024 respectivement pour la partie revenant à Ingénieurs Canada. Les prévisions de revenus ne comprennent pas les fonds qui reviendraient à Ingénieurs Canada du fait que PEO n'adhère pas au programme d'affinité de TD.
3. Les coûts devraient diminuer en 2023 et 2024 en raison du nombre réduit de visites d'agrément.
4. Les coûts devraient augmenter en 2023 et au cours des années futures en raison de l'ajout des frais annuels d'hébergement, de maintenance et de soutien de la nouvelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).
5. Ce budget est basé sur les travaux en cours et prévus pour soutenir et promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la profession, ce qui comprend les commandites, la formation et la recherche. Il est prévu que les coûts augmentent en raison de l'accroissement de la recherche et du soutien en lien avec les réunions et les conférences en personne 2023-2024.
6. Ces budgets sont basés sur la planification actuelle de haut niveau pour les priorités stratégiques et seront ajustés au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Hypothèses

Ces prévisions supposent que la portée du travail et les orientations stratégiques d'Ingénieurs Canada se maintiendront à un niveau similaire de 2022 à 2024.

La projection des dépenses d'exploitation suppose un taux d'inflation de 2 %.

Les prévisions pour 2023-2024 sont basées sur les priorités stratégiques de 2022-2024 et sur l'information actuellement disponible. Dans le cadre du processus budgétaire annuel, Ingénieurs Canada s'engage à élaborer des budgets d'exploitation équilibrés qui n'augmenteront pas plus que le taux d'inflation prévu pour chaque année à venir.

Cotisation par personne proposée pour 2024

Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#) d'Ingénieurs Canada, le conseil doit proposer le montant de la cotisation par personne pour 2024 et, à la demande des organismes de réglementation, présenter des prévisions pour les cotisations par personne pour 2025 et 2026. La cotisation proposée a été établie en tenant dûment compte des dépenses (d'exploitation, de projet et stratégiques) et des revenus. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour le calcul de la cotisation par personne proposée :

1. Les revenus provenant des cotisations par personne sont basés sur les estimations des organismes de réglementation jusqu'en 2024, et puis augmentent de 2 % en 2025-2026.
2. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont basés sur les projections fournies par les fournisseurs des programmes.
3. On suppose que PEO ne se prévaudra **pas** des revenus d'affinité d'environ 2,6 millions \$ auxquels l'organisme aurait droit en 2022. Dans les années à venir, on suppose que PEO **se prévaudra** des revenus d'affinité.
4. Les dépenses d'exploitation augmenteront au rythme de 2 % par année.
5. En 2025 et en 2026, les dépenses liées aux nouvelles priorités stratégiques s'établiront à 2 millions \$ par année.

Tableau 6 – Soldes prévus des réserves non affectées

Le tableau suivant présente, sur la base des hypothèses ci-dessus, les soldes prévus des réserves non affectées par année. Le scénario 1 suppose une cotisation par personne de 9 \$ de 2024 à 2026, et le scénario 2 suppose une cotisation par personne de 8 \$.

Scénario 1	
Cotisation par personne =	9 \$
Revenus de PEO	Versés à IC seulement en 2022

Scénario 2	
Cotisation par personne =	8 \$
PEO en 2022	Versés à IC seulement en 2022

Soldes des réserves non affectées :

Année	Montant
2022	13 371 614
2023	9 742 082
2024	5 980 377
2025	3 359 364
2026	708 438

Année	Montant
2022	13 371 614
2023	9 742 082
2024	5 675 246
2025	2 743 000
2026	(225 385)

Les scénarios 1B et 2B, ci-dessous, sont présentés à des fins d'illustration pour montrer les soldes prévus des réserves non affectées si PEO ne se prévaut **pas** des revenus d'affinité de TD de la période 2022-2026, ainsi que tous les fonds versés à Ingénieurs Canada.

Scénario 1B	
Cotisation par personne =	9 \$
Revenus de PEO	Versés à IC pour toutes les années

Scénario 2B	
Cotisation par personne =	8 \$
Revenus de PEO	Versés à IC pour toutes les années

Soldes des réserves non affectées :

Année	Montant
2022	13 371 614
2023	12 399 752
2024	11 365 696
2025	11 548 134
2026	11 782 534

Année	Montant
2022	13 371 614
2023	12 399 752
2024	11 060 565
2025	10 931 770
2026	10 848 711

Sur la base de ce qui précède, il est recommandé de réduire la cotisation annuelle par personne de 2,21 \$ pour l'établir à 8 \$ – ce qui entraînera une baisse de revenus de 674 000 \$ en 2024. On compensera cette baisse de revenus en tirant le montant équivalent des réserves non affectées en 2024, et au cours des années subséquentes où la cotisation demeurera à ce niveau. Cela se traduira par des réserves non affectées de 5,7 millions \$ à la fin de 2024 – ce qui est supérieur au minimum de 1 million \$ recommandé par le conseil.

En 2025 et 2026, on s'attend à ce que la cotisation par personne demeure au même niveau, à moins d'un changement dans la situation de PEO à l'égard des programmes d'affinité.

Annexe 2 – Fiches d’analyse détaillée des revenus et des portefeuilles

Revenus.....	2
Agrément.....	4
Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation.....	5
Fourniture de services et d’outils pour la réglementation et l’exercice professionnel	6
Prestation de programmes nationaux.....	8
Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.....	9
Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d’ingénieur et son autoréglementation...	10
Mobilité internationale du travail et des praticiens.....	11
Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et susciter l’intérêt de la prochaine génération.....	12
Promouvoir la diversité et l’inclusion au sein de la profession.....	13
Protection des marques officielles.....	14
Services de secrétariat.....	15
Services intégrés : Autres.....	17

Revenus Analyse détaillée

Description : Les revenus d'Ingénieurs Canada comprennent deux (2) éléments principaux : les commandites des programmes d'affinité et les cotisations annuelles des organismes de réglementation. Ces deux (2) éléments devraient constituer 87 % des revenus de 2022. D'autres revenus proviennent de projets particuliers, qui sont aussi assortis de dépenses, comme le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP), les commandites du gala de remise des Prix d'ingénieurs Canada et des réunions de printemps, le financement de la compétition Future City, et les revenus provenant de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC). Ces cinq (5) éléments constituent 8 % des revenus totaux. Les 5 % restants sont constitués des revenus et de l'appréciation des placements, des revenus de loyer et des intérêts sur les soldes bancaires.

Détails budgétaires :

Numéro	Description	Budget 2022	% du total	Budget 2021	Changement
1	Programmes d'affinité et d'assurance	6 514 334	59,0%	6 491 012	23 322
2	Cotisations annuelles des organismes de réglementation	3 096 426	28,1%	3 135 403	(38 977)
3	Programme SPLIP	681 310	6,2%	695 288	(13 978)
4	Changements dans la juste valeur des placements	260 000	2,4%	184 320	75 680
4	Placements	220 000	2,0%	190 000	30 000
5	Commandites des Prix d'Ingénieurs Canada	175 000	1,6%	175 000	-
6	DDIC	38 588	0,3%	37 516	1 072
7	Future City	17 600	0,2%	-	17 600
8	Loyer	11 340	0,1%	30 180	(18 840)
9	Commandites de l'AGA	12 500	0,1%	12 500	-
10	Intérêts sur soldes bancaires (CAN)	4 800	0,0%	1 200	3 600
11	Autres revenus	2 000	0,0%	2 000	-
12	Coordination du Défi de la formation en génie au Canada	-	0,0%	75 000	(75 000)
	Total:	11 033 898	100%	11 029 419	4 479
13	Revenus supplémentaires potentiels - Programmes d'affinité	2 593 294		2 619 901	(26 607)
	Revenus totaux incl. revenus suppl. potentiels de programmes d'affinité	13 627 192		13 649 320	(22 128)

Justification du budget de 2022 :

1. Les revenus des programmes d'affinité pour 2022 sont déterminés par les contrats conclus avec les fournisseurs, le plus important étant le programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance. L'année 2018 était la première année d'une entente de 12 ans conclue avec ce programme d'assurance. Les revenus de TD sont calculés en fonction de la valeur totale des primes souscrites pour 2022. Ce montant ne sera connu avec certitude qu'au début de 2022. Les estimations pour 2022 sont basées sur les prévisions de la valeur totale des primes souscrites (365 millions \$) fournies par TD.
2. Les cotisations annuelles versées par les organismes de réglementation sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par chaque organisme. Sur la base des projections reçues pour 2022 (303 274 membres), Ingénieurs Canada prévoit une légère réduction des cotisations annuelles en 2022.
3. Les revenus du programme SPLIP sont basés sur les estimations des niveaux de participation pour 2022, qui prévoient une légère diminution par rapport à 2021. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.

4. Les revenus de placements ont augmenté de 106 000 \$ en raison de l'augmentation de la valeur de notre portefeuille d'investissements. Les revenus sont calculés en fonction des lignes directrices de notre politique d'investissement, qui ciblent un taux de rendement de 3 %.
5. Les revenus de commandites des Prix d'Ingénieurs Canada sont les mêmes qu'en 2020. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
6. Les revenus provenant de DDIC sont de type « entrées-sorties », compensés par des dépenses équivalentes.
7. Ces fonds servent à soutenir le projet Future City; l'entente de financement pluriannuelle prend fin en 2023. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
8. Ces revenus proviennent de la location de locaux dans les bureaux d'Ingénieurs Canada; la diminution par rapport à 2021 est attribuable au fait qu'un sous-locataire n'a pas renouvelé son bail.
9. Aucun changement en 2022. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
10. Les liquidités excédentaires à court terme provenant des opérations sont conservées dans un compte d'épargne rapportant des intérêts. L'augmentation prévue des intérêts est attribuable à la mise en œuvre de la prévision des mouvements de trésorerie qui permet de réduire les fonds dans notre compte d'exploitation.
11. Aucun changement en 2022.
12. Le programme Défi de la formation en génie au Canada (DFGC) s'est terminé en 2021. Il était constitué de fonds recueillis auprès de 10 établissements d'enseignement supérieur (EES). Il s'agissait d'un revenu de type « entrées-sorties » qui est compensé par une dépense équivalente, les fonds servant à couvrir les coûts du poste de coordonnateur national du DFGC à l'Université McMaster.
13. Cette somme correspond aux revenus supplémentaires potentiels en 2022 si PEO décide de ne pas adhérer au programme d'affinité de TD d'ici la fin de 2021.

Agrément

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Activités d'agrément et améliorations des procédures et systèmes d'agrément.

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux liés à l'Impératif opérationnel 1 (IO1, les activités régulières du BCAPG) et à la Priorité stratégique 1.1 (PS1.1) *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément*. Certains travaux se rapportant au *Programme d'amélioration de l'agrément* du plan stratégique précédent sont reportés à 2022.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Activités d'agrément (IO1)	390 094 \$
2. Examiner et valider le but et la portée de l'agrément (PS1.1)	601 591 \$
3. Programme d'amélioration de l'agrément	374 971 \$
Total	1 366 656 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend les coûts des visites de programmes, les coûts de formation des visiteurs et du personnel des établissements d'enseignement supérieur (EES), et le coût du travail d'élaboration, de tenue à jour et d'amélioration des normes et procédures d'agrément avec les principaux groupes de parties prenantes.
2. Ce projet permettra d'examiner, avec les organismes de réglementation, une nouvelle exigence nationale en matière de formation pour l'obtention du permis d'exercice et de déterminer la portée de l'agrément en concertation avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et les enseignants qui donnent les cours des programmes de génie agréés. En 2022, les résultats de l'analyse comparative du système canadien d'agrément des programmes de génie seront présentés, ainsi que la recherche sur l'état actuel et futur de la formation en génie. Nous commencerons également à collaborer avec les organismes de réglementation sur l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice et la portée de l'agrément. La plupart des coûts sont liés soit aux déplacements des différents groupes de travail et groupes consultatifs, soit aux honoraires des consultants et des chercheurs du projet.
3. Le Programme d'amélioration de l'agrément n'a pas été achevé dans les délais prévus en raison de deux (2) facteurs : les retards du développeur du nouvel outil Tandem et les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 et l'introduction de visites virtuelles au cours du cycle d'agrément 2021-2022. Par conséquent, les travaux reportés à 2022 comprennent le déploiement de l'outil et la formation des utilisateurs. Tous les coûts sont reportés de 2021 et respectent les limites du budget initial.

Aspects à prendre en considération par le conseil

- Le budget total du BCAPG s'établit à 1 589 034 \$ en 2022 comparativement à 1 198 950 \$ en 2021. Il s'agit du total des coûts présentés ici, plus les coûts d'organisation des réunions du BCAPG abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.

Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Encourager de bonnes relations entre le personnel et les bénévoles des organismes de réglementation

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues par l'Impératif opérationnel 2, notamment le soutien des groupes de responsables, du Groupe des chefs de direction et du Groupe des présidents.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Groupes de responsables	123 348 \$
2. Groupe des présidents	3 910 \$
3. Groupe des chefs de direction	27 634 \$
4. Renforcer la collaboration et l'harmonisation (PS1.2)	127 840 \$
Total	282 732 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend les coûts d'organisation d'une (1) réunion en personne du Groupe national des responsables de l'exercice et du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi et de deux (2) réunions en personne du Groupe national des responsables de l'admission, ainsi que les coûts de déplacement liés à la prestation des éléments de leurs plans de travail.
2. Ce poste comprend les coûts d'organisation de trois (3) réunions d'une journée du Groupe des présidents en marge des réunions d'hiver, de printemps et d'automne du conseil d'Ingénieurs Canada.
3. Ce poste comprend les coûts d'organisation des quatre (4) réunions en personne du Groupe des chefs de direction, les coûts de transport aérien des organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres inscrits (Engineers PEI, NAPEG, et Engineers Yukon) pour leur permettre d'assister à la réunion de février, les coûts de transport aérien et d'hébergement de ces mêmes organismes de réglementation pour la réunion de juillet, et les coûts de transport aérien des organismes comptant entre 2 500 et 10 000 membres inscrits pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet.
4. Dans le cadre de la Priorité stratégique 1.2 *Renforcer la collaboration et l'harmonisation*, les organismes de réglementation se réuniront pour définir le mandat d'Ingénieurs Canada dans ce domaine et sélectionner des domaines particuliers d'harmonisation réglementaire. Les coûts de cette année serviront à engager des consultants pour créer la carte des pouvoirs législatifs et donner des conseils concernant le processus de consultation, ainsi qu'à payer les frais de déplacement de l'équipe de projet.

Aspects à prendre en considération par le conseil

- L'organisation de ces réunions constitue un service précieux aux yeux des organismes de réglementation, et une occasion importante pour le personnel d'Ingénieurs Canada de collaborer avec eux au niveau du personnel.

Fourniture de services et d'outils pour la réglementation et l'exercice professionnel

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation, facilitent la mobilité nationale et favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie. Ces services sont fournis par le BCCAG (qui produit des programmes d'examens, des guides et des documents) et par le personnel d'Ingénieurs Canada.

Description : Ce portefeuille englobe toutes les activités prévues dans l'Impératif opérationnel 3, dont le plan de travail du Bureau des conditions d'admission (BCCAG) et la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Éléments du plan de travail du BCCAG (tels qu'actuellement proposés)	94 120 \$
2. Base de données nationale sur les effectifs	155 400 \$
Total	249 520 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend le budget d'exécution du plan de travail proposé du BCCAG pour 2022 :

Guide sur le devoir de dénoncer	Nouveau pour 2022	
Guide visant à favoriser des milieux de travail inclusifs à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie	Reporté	20 900 \$
Mise à jour du document sur le génie logiciel	Reporté	4 000 \$
Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial	Reporté	0 \$
Guide sur la consultation et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie	Reporté	27 240 \$
Étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG	Reporté	33 700 \$
Révision du Guide national sur la bonne moralité de 2013	Nouveau pour 2022	6 000 \$
Mise à jour de six (6) programmes d'examens	En continu	0 \$
Liaison auprès des organismes de réglementation (groupes de responsables et organismes individuels) et coûts de traduction	S.O.	2 280 \$
TOTAL		94 120 \$

2. Ce poste comprend les coûts d'un nouvel outil destiné à remplacer l'actuelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) qui est hébergée sur des serveurs vieillissants qui ne seront pas pris en charge pour les mises à niveau de sécurité au-delà de 2023. Ingénieurs Canada collabore avec un entrepreneur et en concertation avec le Groupe national des responsables de l'admission pour lancer le nouvel outil au TR2 de 2022.

Aspects à prendre en considération par le conseil

- Le budget total du BCCAG s'établit à 257 120 \$ en 2022 comparativement à 313 182 \$ en 2021. Il s'agit du total des coûts présentés ici, plus les coûts d'organisation des réunions du BCCAG qui sont abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.

- Le BCCAG fait appel à des consultants pour l'aider à réaliser son plan de travail, ce qui permet de produire des documents de grande qualité, tout en gérant la charge de travail du personnel.
- La plupart des travaux entrepris par le BCCAG sont pluriannuels. Seuls les travaux sur le nouveau Guide visant à favoriser des milieux de travail inclusifs à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie, la mise à jour du document sur le génie logiciel et le nouveau programme d'exams de génie aéronautique et aérospatial devraient se conclure en 2022. Tous les autres travaux se poursuivront en 2023.
- La BDNE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour faciliter l'octroi de permis aux ingénieurs déjà titulaires dans une autre zone de compétence canadienne. Onze organismes de réglementation consultent la BDNE pour vérifier le statut professionnel de tels candidats, et six organismes y téléversent des données sur leurs propres candidats (et cinq autres organismes s'apprêtent à se joindre à ce groupe).

**Prestation de programmes nationaux
Analyse détaillée du portefeuille de 2022**

Portefeuille : Prestation de programmes nationaux

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Impératif opérationnel 4 qui concernent les coûts des programmes d'affinité.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Programmes d'affinité	167 680 \$
2. Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire	686 309 \$
Total	853 989 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Cet élément comprend les frais des consultants, le matériel de promotion et de marketing, ainsi que les coûts de déplacement et de réunions.
2. Il s'agit d'un coût de type « entrée-sortie » (c.-à-d. que cette dépense est équilibrée par des revenus équivalents). Le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire protège les membres en règle. Dix (10) des douze (12) organismes de réglementation participent à ce programme; PEO et l'OIQ n'y participent pas. Le programme garantit que le membre, le public et la réputation de la profession d'ingénieur demeurent protégés dans de nombreux cas mettant en cause des services professionnels. Ingénieurs Canada gère le programme pour le compte des organismes de réglementation participants.

Aspects à prendre en considération par le conseil

- Aucun autre.

Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Description : Ce portefeuille comprend tous les éléments relevant de l'Impératif opérationnel 5 (IO5), y compris les activités continues de la sous-stratégie de représentation.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Veille législative	36 500 \$
2. Journée sur la Colline 2022	27 720 \$
3. Comité consultatif des affaires publiques	21 000 \$
4. Initiatives de politiques publiques	4 380 \$
5. Panels du gouvernement fédéral	3 259 \$
Total	92 859 \$

Justification du budget de 2022 :

Ce portefeuille contient toutes les activités de représentation, y compris les activités continues et les activités recommandées dans la sous-stratégie IO5.

1. Veille législative : le recours à une firme d'affaires publiques pour assurer une meilleure surveillance des lois et règlements fédéraux ayant une incidence sur la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
2. Journée sur la Colline : le coût de l'événement, qui devrait avoir lieu au printemps 2022, après le dépôt du budget fédéral et les élections fédérales de l'automne 2021.
3. Comité consultatif des affaires publiques : les coûts de trois (3) réunions en personne, qui se tiennent en marge des réunions en personne du conseil afin de réduire les coûts.
4. Initiatives de politiques publiques et services de traduction : le coût des initiatives de politiques publiques (frais de déplacement pour assister à des rencontres avec des parlementaires, inscription à des événements, etc.) et des services de traduction.
5. Panels du gouvernement fédéral : les coûts, non couverts par le gouvernement, associés aux déplacements pour représenter Ingénieurs Canada lors de réunions de comités et de panels de consultation fédéraux à l'extérieur d'Ottawa, par exemple, les réunions semestrielles (automne et printemps) de la Plénière de la Plateforme d'adaptation au changement climatique de Ressources naturelles Canada.

Aspects à prendre en considération par le conseil

- Étant donné que le gouvernement fédéral se concentre sur les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, l'équipe des affaires publiques et des relations gouvernementales doit adapter son travail pour faire face à ces circonstances exceptionnelles. Néanmoins, le travail régulier de représentation des intérêts de la profession et de maintien de relations positives avec le gouvernement fédéral sera extrêmement important en 2022 pour s'assurer de demeurer un conseiller de confiance sur les enjeux importants qui touchent la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.

**Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d'ingénieur et son
autoréglementation
Analyse détaillée du portefeuille de 2022**

Portefeuille : Recherches sur la profession d'ingénieur et la réglementation professionnelle en général

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues par l'Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Nouveaux domaines d'exercice	3 500 \$
2. Conférences et événements éducatifs	2 950 \$
3. Documents de recherche	3 000 \$
4. Exercice de prospective	136 750 \$
Total	146 200 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend les coûts de traduction d'un document sur un nouveau domaine d'exercice du génie (qui sera déterminé par le Groupe des chefs de direction).
2. Ce poste correspond à une allocation pour participer à trois (3) événements éducatifs.
3. Ce poste comprend les coûts de traduction d'un document de recherche (dont le sujet sera déterminé par le Groupe des chefs de direction).
4. L'exercice de prospective est une initiative ponctuelle comprenant une série d'ateliers et de rencontres qui réuniront des acteurs clés du milieu du génie et des leaders d'opinion dans le domaine de la technologie, de l'innovation sociale, du changement environnemental et d'autres domaines susceptibles d'avoir une incidence sur l'avenir possible de la réglementation du génie et de la profession. L'ouverture d'un franc dialogue pour examiner différentes perspectives sur la façon dont l'avenir du génie peut être influencé, façonné ou repensé aidera à cerner les sujets de recherche essentiels. Les résultats de l'exercice de prospective serviront à alimenter l'analyse contextuelle pour le Plan stratégique 2025-2027 et à définir l'orientation du portefeuille Recherche réglementaire.

Aspects à prendre en considération par le conseil

- Les organismes de réglementation sont consultés sur la sélection des sujets pour le document sur les nouveaux domaines d'exercice et les documents de recherche, et ils participeront aux groupes consultatifs pour l'élaboration de ces documents.

Mobilité internationale du travail et des praticiens

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Mobilité internationale du travail et des praticiens

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Impératif opérationnel 7, notamment l'adhésion à des organisations internationales et la participation à leurs conférences, le maintien et la mise au point d'ententes de mobilité au niveau de la formation universitaire et au plein niveau professionnel, le maintien et l'amélioration de nos outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers (le site Web Ingénieurs-ici.ca, la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers [BDEDE], et le soutien des organismes de réglementation et du public).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Organisations basées aux États-Unis (ABET, NSPE, NCEES)	18 680 \$
2. Organisations internationales (IEA)	53 000 \$
3. Outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers	27 900 \$
4. Projet d'amélioration du Répertoire de la mobilité	100 000 \$
Total	199 580 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Cet élément comprend les coûts de participation de deux (2) personnes (un membre du personnel et un bénévole) à l'assemblée annuelle de chacune des organisations suivantes : ABET (le bureau d'agrément américain), la National Society of Professional Engineers (NSPE), et le National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES).
2. Cet élément comprend les coûts de participation de quatre (4) personnes à l'assemblée annuelle de l'International Engineering Alliance (IEA) en Afrique du Sud, ainsi que nos frais d'adhésion annuels.
3. Cet élément comprend le coût d'hébergement et de maintenance de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), ainsi que le coût de la tenue à jour du site Ingénieurs-ici.ca et des mises à jour demandées par les organismes de réglementation.
4. Cet élément comprend les coûts d'amélioration de l'interface en ligne et des outils d'arrière-plan utilisés pour le maintien du Répertoire de la mobilité. Le maintien d'un répertoire est une condition à respecter pour l'adhésion aux ententes International Professional Engineers et APEC Engineers.

Aspects à prendre en considération par le conseil

- L'International Engineering Alliance n'a pas encore pris de décision définitive concernant le lieu de sa réunion de 2022, qui pourrait se tenir en mode virtuel si la situation pandémique l'exige.

**Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et
susciter l'intérêt de la prochaine génération
Analyse détaillée du portefeuille de 2022**

Portefeuille : Promotion et rayonnement

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de la Priorité stratégique 2.2 (PS2.2) et de l'Impératif opérationnel 8 visant à encourager la reconnaissance de la valeur de la profession (promotion) et à susciter l'intérêt de la prochaine génération d'ingénieurs (rayonnement), notamment la mise en œuvre d'une nouvelle sous-stratégie pour le portefeuille, les activités continues, et l'exécution des programmes de prix, de bourses d'études et du titre de Fellow.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Promotion et rayonnement	134 200 \$
2. Prix, bourses d'études et titre de Fellow	269 600 \$
3. PS2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	513 860 \$
Total	917 660 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Cet élément comprend : le rayonnement auprès des jeunes de la maternelle à la fin du secondaire (Guides du Canada, Scouts du Canada, compétition Future City), le développement des étudiants en génie (Fédération canadienne étudiante de génie [FCEG], EngiQueers), les initiatives nationales de rayonnement collaboratif (Mois national du génie, Groupe de travail sur les réseaux sociaux en ligne, Communauté de pratique OneHub), et le leadership visionnaire conjoint (MOOC « L'ingénierie durable », Groupe de travail sur l'engagement stratégique, site « Explore le génie », la recherche comparative).
2. Cet élément englobe l'exécution du programme de prix, du programme de bourses d'études et du programme du titre de Fellow. Nous avons réalisé des économies en tenant les réunions du Comité des prix en mode virtuel, et ce, pour le long terme. Ces économies sont contrebalancées en 2022 par une augmentation ponctuelle des coûts du Gala de remise des prix, car les lauréats et lauréates de 2020 et 2021 seront invités à assister au gala de 2022. La majorité des dépenses liées aux prix et aux bourses sont compensées par des contributions sous forme de commandites aux réunions du printemps.
3. La Priorité stratégique 2.2 *Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice* entre en vigueur en 2022. Au cours de la première année, les coûts comprennent : la tenue de deux (2) réunions du groupe consultatif; la recherche sur le public cible, et les honoraires de consultants externes pour l'élaboration de messages visant à renforcer la valeur du permis d'exercice, la détermination et l'analyse des lacunes du rayonnement auprès des diplômés en génie et des ingénieurs stagiaires, et l'élaboration et l'exécution de notre campagne de marketing.

Aspects à prendre en considération par le conseil

- Aucun autre.

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Diversité et inclusion

Description : Ce portefeuille comprend les activités relevant de la Priorité stratégique 2.1 (PS2.1) et de l'Impératif opérationnel 9 (IO9), y compris le travail continu et la mise en œuvre de la sous-stratégie pour la PS2.1

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. PS2.1 : Activités découlant de la sous-stratégie	218 496 \$
2. IO9 : activités continues en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)	195 940 \$
Total	414 436 \$

Justification du budget de 2022 :

- Cet élément comprend différentes activités liées à la PS2.1, notamment : l'embauche d'une associée EDI; la conférence 30 en 30, et la mise à jour de la ressource nationale « Gérer les transitions ». Ce poste comprend également le soutien continu de l'initiative 30 en 30, notamment : la communication et la promotion de 30 en 30 (p. ex. : page Web 30 en 30, infolettre mensuelle, etc.); l'élaboration d'une stratégie d'engagement des employeurs en concertation avec les organismes de réglementation; la participation à la Journée internationale des femmes en génie (INWED) et à la série Persist de DiscoverE au Canada, ainsi que la promotion de ces événements; la commandite d'EngiQueers Canada, de la Coalition canadienne des femmes en sciences, en génie et dans les domaines des technologies et des métiers (CCWESTT), du Sommet des femmes en génie (WES) et de l'EDI Forum de l'Ontario Society of Professional Engineers (OSPE); la commandite du consortium de recherche Engendering Success in STEM et la participation à la réunion de ses partenaires; la traduction des communications relatives à 30 en 30 et les déplacements pour assister aux conférences et aux événements consacrés aux femmes en génie, ainsi qu'aux réunions avec les organismes de réglementation en lien avec l'initiative 30 en 30.
- Ce poste comprend les activités continues en lien avec l'IO9 visant à soutenir l'inclusion des Autochtones et l'EDI, notamment : l'engagement et le soutien du Comité consultatif autochtone par la tenue d'une réunion en personne à Ottawa en 2022; la commandite du rassemblement de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES) au Canada; la commandite de la bourse Indspire; le budget de formation sur les « 4 Saisons de la réconciliation » et l'animation de séances de formation destinées au personnel et aux bénévoles; le soutien des séances du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG); la recherche sur l'expérience des ingénieurs autochtones et les obstacles auxquels ils se heurtent; la traduction de documents de communication sur l'inclusion des autochtones et l'EDI; la collecte de données et la production du Rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale, et les frais de déplacement pour assister à des événements portant sur les Autochtones dans les STIM et l'EDI.

Aspects à prendre en considération par le conseil

- Aucun autre.

Protection des marques officielles Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Superviser la gestion, l'enregistrement et la protection des marques de commerce et des marques officielles d'Ingénieurs Canada et administrer le processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues dans l'Impératif opérationnel 10, notamment la gestion et la protection des marques officielles et des marques de commerce d'Ingénieurs Canada et l'administration du processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Protection des marques de commerce	130 000 \$
2. Textes et abonnements	5 808 \$
Total	135 808 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste est basé sur une estimation de 120 000 \$ pour les frais juridiques, plus des débours de 10 000 \$. L'estimation des frais juridiques tient compte du fait que le taux horaire de l'avocat externe d'Ingénieurs Canada augmentera en 2022, car il n'a pas été ajusté depuis plusieurs années (nous continuerons toutefois à bénéficier d'un rabais de 50 \$/h sur le taux horaire). À l'heure actuelle, nous ne savons pas quelles procédures d'opposition seront entamées en 2022, car cela dépend des marques de commerce que les futures recherches d'annonces permettront de découvrir. Cela dit, sur les dix (10) oppositions en cours, nous prévoyons qu'une (1) audience pourrait être fixée (en 2022 ou 2023), et cinq (5) affaires devraient nécessiter le dépôt d'arguments et de preuves, avec la possibilité que des contre-interrogatoires aient lieu en 2022. Les preuves, les arguments et les audiences donnent lieu à des honoraires plus élevés, car ils nécessitent beaucoup de temps de préparation. Par conséquent, sur les 120 000 \$ de frais juridiques estimés, les arguments « connus », les preuves et l'audience éventuelle dans les six (6) affaires susmentionnées représenteraient environ 45 000 \$. En outre, si l'on découvre d'autres marques devant faire l'objet d'une opposition d'ici la fin de l'année 2022, d'autres preuves pourraient devoir être déposées en 2022.

Les frais de débours pour 2022 devraient être inférieurs à ceux des années précédentes, car le Registraire des marques de commerce autorise maintenant le dépôt en ligne des preuves et la signification électronique. Cela se traduira par une diminution des frais de photocopie et de messagerie pour le dépôt et la signification des preuves.

2. Ce poste comprend les coûts des abonnements à des bases de données juridiques pour un utilisateur.

Aspects à prendre en considération par le conseil

- Aucun autre.

Services de secrétariat Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Services de secrétariat

Description : Ce portefeuille comprend toutes les responsabilités du conseil (RC1-6) et les dépenses liées au soutien du conseil, de ses comités et de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Réunions du conseil et des comités	676 012 \$
2. Programme de planification stratégique et de consultation	5 000 \$
3. Réunions du BCAPG	222 378 \$
4. Réunions du BCCAG	163 000 \$
5. Déplacements du président	79 883 \$
6. DDIC	43 032 \$
Total	1 189 304 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend les coûts des réunions du conseil de février, mai, septembre et décembre, de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai et de l'atelier stratégique du conseil de juin. Il comprend également toutes les réunions des comités et des groupes de travail du conseil.
2. Ce poste comprend les coûts de traduction de l'analyse contextuelle.
3. Ce poste comprend les coûts de trois (3) réunions en personne du BCAPG, ainsi que les coûts des réunions en personne du Comité des politiques et des procédures du BCAPG.
4. Ce poste comprend les coûts de trois (3) réunions en personne du BCCAG, ainsi que les coûts des réunions en personne du comité exécutif du BCCAG. À noter qu'il s'agit d'une exception pour 2022 : le BCCAG tient normalement deux réunions en personne, mais a demandé que sa réunion virtuelle de janvier se tienne plutôt en personne en 2022. Voir la section « Aspects à prendre en considération » ci-dessous.
5. Ce poste comprend les coûts de déplacement au Canada du président ou de la présidente (et de son invité.e., pour assister à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation). Les coûts de déplacement pour assister à des événements particuliers (p. ex. : l'International Engineering Alliance) sont inclus dans le budget de chaque événement.
6. Ce poste comprend les coûts du chef de la direction (ou de son mandataire) pour assister à deux (2) réunions de DDIC et maintenir les relations avec ce groupe. Il comprend aussi les coûts d'un entrepreneur chargé de fournir des services de secrétariat à DDIC. DDIC rembourse Ingénieurs Canada pour ce service, ce qui veut dire que 38 588 \$ de ces coûts sont de type « entrées-sorties ».

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG s'établit à 1 589 034 \$ en 2022 comparativement à 1 198 950 \$ en 2021. Les coûts d'exécution des travaux continus liés à l'agrément sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Agrément.
- Le budget total du BCCAG pour 2022 est de 257 120 \$, comparativement 313 182 \$ en 2021. Les coûts d'exécution des travaux prévus dans le plan de travail sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Services et outils.

- Le BCCAG a demandé la tenue ponctuelle d'un atelier en personne en janvier 2022 – ce qui s'ajoute à son calendrier régulier de deux (2) réunions en personne. Les membres du BCCAG ne se sont pas réunis en personne depuis septembre 2019 et aimeraient rencontrer les nouveaux membres dans le cadre d'une réunion et d'un atelier en présentiel. Les coûts supplémentaires de cette rencontre s'établissent à 42 355 \$.
- Les coûts des réunions du conseil et des comités sont les suivants :
 - 77 420 \$ Réunion de février (hiver)
 - 13 851 \$ Réunion d'avril (début du printemps)
 - 244 420 \$ Réunion et AAM de mai (printemps)
 - 122 220 \$ Atelier du conseil de juin
 - 122 870 \$ Réunion de septembre (automne)
 - 27 771 \$ Réunion de décembre (fin d'automne) (fort probablement en mode virtuel)

Services intégrés : Autres
Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Services intégrés

Description : Ce portefeuille comprend le travail prévu sous Ressources internes, notamment divers services intégrés, comme les salaires, la technologie de l'information, les communications, les services juridiques internes, les installations, les adhésions à diverses associations, les budgets discrétionnaires des dirigeants et les déplacements du chef de la direction.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Administration et finances	407 624 \$
2. Dépenses de l'équipe de direction comprenant les adhésions et les déplacements du chef de la direction	123 894 \$
3. Communications	86 329 \$
4. Installations et dépenses de bureau	723 077 \$
5. Ressources humaines	5 895 022 \$
6. Technologie de l'information	132 900 \$
7. Excellence organisationnelle	41 539 \$
Total	7 410 385 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend les dépenses telles que les assurances organisationnelles, les frais d'audit, les frais d'investissements, les frais bancaires et l'abonnement au logiciel comptable, ainsi que l'amortissement (180 506 \$).
2. Ce poste comprend les dépenses générales et diverses liées aux déplacements du chef de la direction, c.-à-d. déplacements non liés à une réunion particulière, comme une réunion du Groupe des chefs de direction ou une réunion du conseil; les dépenses diverses et de consultation de l'équipe de direction, et les adhésions (p. ex. : Excellence Canada, Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, Chambre de commerce, Conference Board du Canada, Réseau canadien des organismes de réglementation, etc.).
3. Ce poste comprend la stratégie de communication; les services de communication; le développement, la maintenance et l'hébergement des sites Web publics; les publications périodiques comme Parlons génie et la Revue de presse quotidienne.
4. Ce poste comprend le loyer (622 281 \$), les coûts de fournitures de bureau et de téléphone, et les travaux de réparation et d'entretien des bureaux.
5. Ce poste comprend tous les salaires et les avantages sociaux, ainsi que les coûts liés aux ressources humaines, comme le recrutement, les prestations complémentaires au congé parental, le budget de formation du personnel, les frais de consultants, et les licences et frais d'adhésion du personnel.
6. Ce poste comprend les frais de licences et d'abonnement à Office 365 et Amazon WEB Services (pour le stockage de données dans l'environnement nuagique), les coûts de connexion Internet, et les dépenses en équipement (écrans, claviers, etc.) qui ne sont pas des immobilisations.
7. Ce poste comprend les dépenses liées au logiciel de collaboration, au logiciel de planification (Envisio), et au maintien de l'engagement d'Ingénieurs Canada envers l'excellence.

Aspects à prendre en considération par le conseil

- Aucun autre.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil		4.2
Objet :	Approuver les révisions des politiques du conseil	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p>a) 1.1, Historique d) 5.1, Relations avec les organismes de réglementation du génie b) 2, Définitions e) 5.2, Traitement du personnel et des bénévoles c) 4.4, Confidentialité f) 7.7, Investissements</p>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, secrétaire générale	
Présenté par :	Mike Wrinch, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Six (6) politiques révisées sont présentées aujourd'hui pour approbation.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les révisions proposées des politiques existantes. À noter que bon nombre des ajustements sont mineurs et visent à améliorer la cohérence et l'uniformité dans l'ensemble du Manuel des politiques du conseil.
- Comme il s'agit de la troisième année d'examen des politiques du conseil, le Comité sur la gouvernance a recommandé que trois (3) des politiques soient revues tous les trois ans seulement.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Fonctionner en l'absence de politiques claires et à jour expose les administrateurs et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle. Ce risque est atténué, en partie, par l'examen régulier et continu des politiques.

Répercussions financières

- Aucune.

Avantages

- Le conseil et ses principales parties prenantes ont accès à des politiques claires qui établissent les exigences et les procédures relatives aux activités et à la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

Consultations

- Lorsque la politique 7.7, *Investissements* a été présentée au conseil en février 2021, il a été suggéré d’y faire mention de l’engagement d’Ingénieurs Canada à investir dans des fonds axés sur l’environnement, la société et la gouvernance (ESG), conformément à une stratégie mise de l’avant par le Comité FAGR en 2020. Le texte ajouté à la politique a été soumis au directeur des finances qui en a vérifié l’exactitude.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Une fois l’approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques du conseil sera mis à jour pour inclure les révisions apportées aux politiques mentionnées.

Annexes

- **Annexe 1** : Politiques – versions avec suivi des modifications et versions « propres »



1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

1.1 Historique

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : triennale bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 octobre 2019

Commented [CM1]: La périodicité de révision a été revue compte tenu du petit nombre de modifications importantes nécessaires

(1) Les organismes de réglementation ~~du génie~~ fondent le Dominion Council of the Association and Corporation of Professional Engineers of Canada en 1936 avec l'adoption d'une constitution pour sa gouvernance, afin d'agir comme organisme unificateur des huit (8) associations provinciales qui réglementent à l'époque la profession d'ingénieur. Un comité de consolidation est chargé de diriger l'organisme et d'élaborer son mandat.

(2) En 1965, des lettres patentes sont émises pour incorporer le Conseil canadien des ingénieurs (CCI) dans le but d'établir et de maintenir un lien entre toutes les associations. Les premiers administrateurs sont nommés dans ces lettres patentes et assument la responsabilité de la gouvernance de l'organisme. Ingénieurs Canada succède au CCI en 2007.

(3) Le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada (~~« le conseil »~~) agit donc au nom des organismes de réglementation ~~du génie~~ (~~« les organismes de réglementation »~~), qui sont les owners-membres ~~propriétaires~~ d'Ingénieurs Canada, pour diriger la conduite de l'organisme.

Commented [ES2]: Dans la politique 2, la définition de « propriétaires » est : « les 12 organismes de réglementation, aussi connus sous le nom de membres... »

Il serait plus simple et compréhensible de les appeler des « membres ». Cela améliorerait la cohérence du manuel, car le terme le plus fréquent est « membres ».

(4) ~~Pour plus de clarté, le terme « Ingénieurs Canada », au sens où il est utilisé dans ce manuel, comprend le conseil et tous ses comités, y compris le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG ou Bureau d'agrément) et le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG ou Bureau des conditions d'admission), ainsi que le ou la chef de la direction, le personnel permanent et les comités opérationnels d'Ingénieurs Canada.~~

Commented [ES3]: Je propose de supprimer ce paragraphe et de l'inclure plutôt dans la politique Définitions, puisqu'il s'agit d'une définition proposée qui est utilisée dans l'ensemble du manuel.

1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

1.1 Historique

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 octobre 2019

- (1) Les organismes de réglementation fondent le Dominion Council of the Association and Corporation of Professional Engineers of Canada en 1936 avec l'adoption d'une constitution pour sa gouvernance, afin d'agir comme organisme unificateur des huit (8) associations provinciales qui réglementent à l'époque la profession d'ingénieur. Un comité de consolidation est chargé de diriger l'organisme et d'élaborer son mandat.
- (2) En 1965, des lettres patentes sont émises pour incorporer le Conseil canadien des ingénieurs (CCI) dans le but d'établir et de maintenir un lien entre toutes les associations. Les premiers administrateurs sont nommés dans ces lettres patentes et assument la responsabilité de la gouvernance de l'organisme. Ingénieurs Canada succède au CCI en 2007.
- (3) Le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada agit donc au nom des organismes de réglementation qui sont les membres d'Ingénieurs Canada, pour diriger la conduite de l'organisme.



2. Définitions

Les termes suivants ont été définis pour les besoins de ce manuel.

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

Plan de consultation annuel : liste de toutes les consultations planifiées qu'Ingénieurs Canada a l'intention de mener. Cette liste indique le responsable de la consultation, le sujet, la période de consultation et les groupes consultés.

Assemblée annuelle : réunion annuelle des membres tenue en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Plan opérationnel annuel : plan produit par le chef de la direction, avec l'apport des présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission, qui décrit le travail qu'Ingénieurs Canada entreprendra pour réaliser le plan stratégique au cours d'une année civile.

Cotisation annuelle ou **Cotisation annuelle par personne** : montant annuel payable à Ingénieurs Canada par chaque membre. La cotisation annuelle est déterminée par les membres, sur recommandation du conseil et conformément au Règlement administratif.

Auditeur : comptable professionnel agréé nommé chaque année conformément au Règlement administratif.

Conseil : organe directeur d'Ingénieurs Canada composé des administrateurs et du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Membre du conseil : administrateurs nommés conformément au Règlement administratif en plus du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Dossier du conseil : information consignée qui est créée par ou pour le conseil, notamment les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux des réunions, les notes personnelles relatives à une réunion ou un ordre du jour, les notes de breffage, les rapports, les résumés et les politiques.

Budget : budget annuel d'Ingénieurs Canada.

Règlement administratif : règles régissant Ingénieurs Canada établies conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

BCAPG ou **BA** : Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ou Bureau d'agrément. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau d'agrément est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada.



BCCAG ou BCA : Bureau canadien des conditions d'admission en génie ou Bureau des conditions d'admission. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau des conditions d'admission est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada

Groupe des chefs de direction : groupe composé des directeurs généraux des organismes de réglementation. Comprend également le ou la chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Conseiller du Groupe des chefs de direction : président du Groupe des chefs de direction ou son mandataire. Cette personne est membre sans droit de vote du conseil.

Chef de la direction : haut dirigeant d'Ingénieurs Canada. Relève du conseil et est responsable du bon fonctionnement de l'organisme.

Comité ou Comité du conseil : groupe de personnes nommées par le conseil et chargées de soumettre au conseil des opinions, des options et les implications de ces options sur une question précise devant faire l'objet d'une décision du conseil. Tout renvoi à un comité ou un comité du conseil englobe les membres du BCCAG et du BCAPG.

Profil de compétences : description des compétences, attitudes et connaissances exigées d'une personne ou d'un groupe.

Consultation : méthode permettant d'obtenir un retour d'information structuré de la part des principales parties prenantes directement touchées par les travaux d'Ingénieurs Canada. Il s'agit de demander l'avis ou l'opinion des principales parties prenantes et de communiquer l'information recueillie et les décisions qui en résultent à toutes les parties prenantes.

Administrateur : personne ayant le droit de vote et élue par les membres conformément au Règlement administratif et à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Subordonnés directs : personnes qui relèvent directement du conseil, à savoir le chef de la direction, le secrétaire et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.

Organismes de réglementation du génie ou organismes de réglementation : les douze ordres professionnels, désignés par leur législation provinciale ou territoriale, régissant l'exercice du génie au Canada. Les organismes de réglementation sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada et sont également considérés comme ses membres en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et conformément au Règlement administratif. En général, c'est le terme *organismes de réglementation* qui est privilégié.

Ingénieurs Canada : comprend le conseil et tous ses comités, y compris le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), ainsi que le ou la chef de la direction, le personnel permanent et les comités opérationnels d'Ingénieurs Canada.

Commented [ES1]: Définition reprise de la politique 1.

Gouvernance : processus par lequel les administrateurs dirigent et contrôlent Ingénieurs Canada. Ce processus définit, au moyen de politiques, les règles, les procédures, les obligations de rendre compte, les rôles et les responsabilités en matière de prise de décision.

Principes directeurs : énoncé qui intègre la culture d'Ingénieurs Canada et qui éclaire la prise de décision.

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada
Section 2 : Définitions



Initiative :

- **Projet** : effort temporaire entrepris pour créer un produit, un service ou un résultat unique.
- **Programme** : –groupe d’initiatives connexes gérées de manière coordonnée pour obtenir des avantages qu’il ne serait pas possible d’obtenir si les initiatives étaient gérées individuellement. À Ingénieurs Canada, des programmes sont élaborés pour chaque objet.
- **Service** : Produits immatériels fournis par Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation de génie.

Principales parties prenantes : personne, groupe ou organisme pouvant influencer sur une décision, une activité ou le résultat d’une initiative, ou pouvant être touché ou se percevoir comme étant touché par une décision, une activité ou le résultat d’une initiative. À Ingénieurs Canada, il s’agit généralement des organismes de réglementation et des établissements d’enseignement supérieur.

Membres : catégories ou groupes de membres qu’Ingénieurs Canada est autorisé à établir en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et des statuts de prorogation d’Ingénieurs Canada. Les membres sont les douze organismes de réglementation et ils sont les propriétaires d’Ingénieurs Canada. Dans un souci de précision, c’est le terme organismes de réglementation qui est privilégié.

Énoncé de principe national : position consensuelle des organismes de réglementation qui est utilisée pour influencer l’orientation des politiques publiques et faciliter les discussions avec le gouvernement fédéral.

Dirigeants : le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et les autres dirigeants que le conseil peut nommer à l’occasion par voie de résolution.

Orientation : processus par lequel les nouveaux administrateurs et membres des comités du conseil reçoivent de l’information pour les aider à s’acquitter de leurs responsabilités à l’égard d’Ingénieurs Canada.

Propriétaires : les douze organismes de réglementation ~~du génie~~, aussi connus sous le nom de membres conformément au Règlement administratif et à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Commented [ES2]: Supprimé pour assurer la cohérence, à la demande du Comité sur la gouvernance le 14 juin 2021

Mesure du rendement : processus par lequel le conseil et les organismes de réglementation mesurent les progrès accomplis par Ingénieurs Canada vers la réalisation du Plan stratégique sur une base annuelle.

Politique : position, valeur ou perspective qui sous-tend l’action. Les politiques peuvent être adoptées, modifiées ou abrogées en vertu du Règlement administratif.

Président : dirigeant occupant la présidence du conseil. La personne qui remplit cette fonction assume les devoirs et responsabilités décrites dans la politique 4.9, Rôle des présidents.

Commented [ES3]: Le Comité de 2020-2021 a recommandé de revoir cette définition.
Définition précédente : « Président : président du conseil ».

~~dirigeant occupant la présidence du conseil.~~

Processus : toute activité opérationnelle, y compris les activités, les pratiques, les méthodes, les technologies, les conduites, les systèmes et autres domaines de décisions opérationnelles.

Quorum : nombre minimum d’administrateurs ou de membres de comité requis pour mener des affaires.



Secrétaire : fonction occupée par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou par toute autre personne nommée par le conseil. Ressource impartiale pour le conseil, le secrétaire a la responsabilité de documenter les délibérations des réunions, de tenir à jour les dossiers de l'organisme et de s'assurer de la conformité du conseil aux documents constitutifs et aux lois applicables.

Groupe de travail : groupe de personnes nommées par le conseil pour étudier une question précise. Le groupe de travail est dissous par le conseil après l'exécution de sa tâche~~cesse d'exister dès que sa tâche est achevée.~~

Plan stratégique : plan préparé par le conseil en concertation avec les organismes de réglementation, qui dicte ce que l'organisme doit réaliser sur une période précise. Ce plan est approuvé par les membres conformément au Règlement administratif.

Sujet de la consultation : brève description de la raison d'une consultation.

Commented [ES4]: Le Comité sur la gouvernance a révisé la définition pour préciser qu'une intervention du conseil est requise – un groupe de travail ne peut se dissoudre lui-même.

2. Définitions

Les termes suivants ont été définis pour les besoins de ce manuel.

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

Plan de consultation annuel : liste de toutes les consultations planifiées qu'Ingénieurs Canada a l'intention de mener. Cette liste indique le responsable de la consultation, le sujet, la période de consultation et les groupes consultés.

Assemblée annuelle : réunion annuelle des membres tenue en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Plan opérationnel annuel : plan produit par le chef de la direction, avec l'apport des présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission, qui décrit le travail qu'Ingénieurs Canada entreprendra pour réaliser le plan stratégique au cours d'une année civile.

Cotisation annuelle ou **Cotisation annuelle par personne** : montant annuel payable à Ingénieurs Canada par chaque membre. La cotisation annuelle est déterminée par les membres, sur recommandation du conseil et conformément au Règlement administratif.

Auditeur : comptable professionnel agréé nommé chaque année conformément au Règlement administratif.

Conseil : organe directeur d'Ingénieurs Canada composé des administrateurs et du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Membre du conseil : administrateurs nommés conformément au Règlement administratif en plus du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Dossier du conseil : information consignée qui est créée par ou pour le conseil, notamment les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux des réunions, les notes personnelles relatives à une réunion ou un ordre du jour, les notes de breffage, les rapports, les résumés et les politiques.

Budget : budget annuel d'Ingénieurs Canada.

Règlement administratif : règles régissant Ingénieurs Canada établies conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

BCAPG ou **BA** : Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ou Bureau d'agrément. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau d'agrément est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada.

BCCAG ou **BCA** : Bureau canadien des conditions d'admission en génie ou Bureau des conditions d'admission. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau des conditions d'admission est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada

Groupe des chefs de direction : groupe composé des directeurs généraux des organismes de réglementation. Comprend également le ou la chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Conseiller du Groupe des chefs de direction : président du Groupe des chefs de direction ou son mandataire. Cette personne est membre sans droit de vote du conseil.

Chef de la direction : haut dirigeant d'Ingénieurs Canada. Relève du conseil et est responsable du bon fonctionnement de l'organisme.

Comité ou **Comité du conseil** : groupe de personnes nommées par le conseil et chargées de soumettre au conseil des opinions, des options et les implications de ces options sur une question précise devant faire l'objet d'une décision du conseil. Tout renvoi à un comité ou un comité du conseil englobe les membres du BCCAG et du BCAPG.

Profil de compétences : description des compétences, attitudes et connaissances exigées d'une personne ou d'un groupe.

Consultation : méthode permettant d'obtenir un retour d'information structuré de la part des principales parties prenantes directement touchées par les travaux d'Ingénieurs Canada. Il s'agit de demander l'avis ou l'opinion des principales parties prenantes et de communiquer l'information recueillie et les décisions qui en résultent à toutes les parties prenantes.

Administrateur : personne ayant le droit de vote et élue par les membres conformément au Règlement administratif et à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Subordonnés directs : personnes qui relèvent directement du conseil, à savoir le chef de la direction, le secrétaire et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.

Organismes de réglementation du génie ou **organismes de réglementation** : les douze ordres professionnels, désignés par leur législation provinciale ou territoriale, régissant l'exercice du génie au Canada. Les organismes de réglementation sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada et sont également considérés comme ses membres en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et conformément au Règlement administratif. En général, c'est le terme *organismes de réglementation* qui est privilégié.

Ingénieurs Canada : comprend le conseil et tous ses comités, y compris le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), ainsi que le ou la chef de la direction, le personnel permanent et les comités opérationnels d'Ingénieurs Canada.

Gouvernance : processus par lequel les administrateurs dirigent et contrôlent Ingénieurs Canada. Ce processus définit, au moyen de politiques, les règles, les procédures, les obligations de rendre compte, les rôles et les responsabilités en matière de prise de décision.

Principes directeurs : énoncé qui intègre la culture d'Ingénieurs Canada et qui éclaire la prise de décision.

Initiative :

- **Projet** : effort temporaire entrepris pour créer un produit, un service ou un résultat unique.
- **Programme** : groupe d'initiatives connexes gérées de manière coordonnée pour obtenir des avantages qu'il ne serait pas possible d'obtenir si les initiatives étaient gérées individuellement. À Ingénieurs Canada, des programmes sont élaborés pour chaque objet.
- **Service** : Produits immatériels fournis par Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation de génie.

Principales parties prenantes : personne, groupe ou organisme pouvant influencer sur une décision, une activité ou le résultat d'une initiative, ou pouvant être touché ou se percevoir comme étant touché par une décision, une activité ou le résultat d'une initiative. À Ingénieurs Canada, il s'agit généralement des organismes de réglementation et des établissements d'enseignement supérieur.

Membres : catégories ou groupes de membres qu'Ingénieurs Canada est autorisé à établir en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et des statuts de prorogation d'Ingénieurs Canada. Les membres sont les douze organismes de réglementation et ils sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada. Dans un souci de précision, c'est le terme organismes de réglementation qui est privilégié.

Énoncé de principe national : position consensuelle des organismes de réglementation qui est utilisée pour influencer l'orientation des politiques publiques et faciliter les discussions avec le gouvernement fédéral.

Dirigeants : le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et les autres dirigeants que le conseil peut nommer à l'occasion par voie de résolution.

Orientation : processus par lequel les nouveaux administrateurs et membres des comités du conseil reçoivent de l'information pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard d'Ingénieurs Canada.

Propriétaires : les douze organismes de réglementation, aussi connus sous le nom de membres conformément au Règlement administratif et à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Mesure du rendement : processus par lequel le conseil et les organismes de réglementation mesurent les progrès accomplis par Ingénieurs Canada vers la réalisation du Plan stratégique sur une base annuelle.

Politique : position, valeur ou perspective qui sous-tend l'action. Les politiques peuvent être adoptées, modifiées ou abrogées en vertu du Règlement administratif.

Président : dirigeant occupant la présidence du conseil. La personne qui remplit cette fonction assume les devoirs et responsabilités décrites dans la politique 4.9, *Rôle des présidents*.

Processus : toute activité opérationnelle, y compris les activités, les pratiques, les méthodes, les technologies, les conduites, les systèmes et autres domaines de décisions opérationnelles.

Quorum : nombre minimum d'administrateurs ou de membres de comité requis pour mener des affaires.

Secrétaire : fonction occupée par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou par toute autre personne nommée par le conseil. Ressource impartiale pour le conseil, le secrétaire a la responsabilité de

documenter les délibérations des réunions, de tenir à jour les dossiers de l'organisme et de s'assurer de la conformité du conseil aux documents constitutifs et aux lois applicables.

Groupe de travail : groupe de personnes nommées par le conseil pour étudier une question précise. Le groupe de travail est dissous par le conseil après l'exécution de sa tâche.

Plan stratégique : plan préparé par le conseil en concertation avec les organismes de réglementation, qui dicte ce que l'organisme doit réaliser sur une période précise. Ce plan est approuvé par les membres conformément au Règlement administratif.

Sujet de la consultation : brève description de la raison d'une consultation.

4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.4 Confidentialité

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 octobre 2019

- (1) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de garder confidentiels tous les dossiers confidentiels portés à leur connaissance ou mis en leur possession pendant qu'ils remplissent leurs fonctions.
- (2) L'information confidentielle comprend :
 - a) Les informations financières non publiées
 - b) Les renseignements personnels concernant les employés ou les bénévoles
 - c) Toute information discutée « à huis clos » lors des réunions du conseil ou des comités-
 - d) Les données confiées à Ingénieurs Canada par des parties externes-
 - e) Tout élément qualifié de confidentiel, verbalement ou par écrit-
- (3) Le devoir de préserver la confidentialité ne s'applique pas à l'information déjà connue du public et dont la discussion est autorisée par le conseil.
- (4) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent prendre des mesures pertinentes pour s'assurer que l'information confidentielle portée à leur connaissance ou entrée en leur possession ne sera pas divulguée ni utilisée de façon inappropriée. Ces mesures exigent notamment de protéger adéquatement la source ou la provenance de l'information en leur possession ou à leur disposition.
- (5) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil ne doivent pas utiliser l'information confidentielle pour leur propre intérêt ni pour en faire profiter ou avantager des tiers.
- (6) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent remettre toute information confidentielle en leur possession ou sous leur contrôle lorsqu'ils cessent d'être membres du conseil ou à la demande de ce dernier.
- (7) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent agir de façon proactive pour cerner et signaler toute dérogation à la présente politique.
- (8) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus par ce devoir de confidentialité pendant toute la durée de leur mandat de membre du conseil et ce devoir subsiste après l'expiration de ce mandat.

- (9) Les futurs membres du conseil et des comités du conseil doivent signer l'attestation de reconnaissance de la présente politique ~~la Politique de confidentialité (ci-dessous)~~ avant d'assumer leurs fonctions.

Attestation de reconnaissance de la Politique de confidentialité

Je déclare avoir lu et compris la présente *Politique de confidentialité* et accepte d'adopter une conduite qui y est conforme.

Signature _____

Nom _____

Date _____

4.4.1 Serment d'entrée en fonction

Dès sa nomination, chaque administrateur ou administratrice doit signer un serment d'entrée en fonction.

Je soussigné(e) :

- a) Accepte d'être élu(e) et d'agir à titre d'administrateur ou d'administratrice d'Ingénieurs Canada. Ce consentement prend effet immédiatement et se poursuivra jusqu'à ce que je le révoque par écrit ou que je cesse de faire partie du conseil de quelque autre façon.
- b) Consens à la tenue de réunions du conseil par téléphone, ou par tout moyen de communication électronique ou autre, de façon à permettre à tous les participants d'interagir simultanément et instantanément pendant les réunions.
- c) Consens à recevoir de l'information par voie électronique et reconnais ma responsabilité de m'assurer qu'Ingénieurs Canada possède en tout temps mon adresse de courriel à jour.
- d) Certifie être âgé(e) de dix-huit ans ou plus, ne pas porter le statut de failli(e) et n'avoir fait l'objet d'aucune déclaration d'incapacité par un tribunal au Canada ou dans un autre pays.
- e) M'engage à respecter le Règlement administratif et les politiques d'Ingénieurs Canada, ainsi que les décisions du conseil, et à me conformer à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Signature _____

Nom _____

Date _____

4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.4 Confidentialité

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 octobre 2019

- (1) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de garder confidentiels tous les dossiers confidentiels portés à leur connaissance ou mis en leur possession pendant qu'ils remplissent leurs fonctions.
- (2) L'information confidentielle comprend :
 - a) Les informations financières non publiées
 - b) Les renseignements personnels concernant les employés ou les bénévoles
 - c) Toute information discutée « à huis clos » lors des réunions du conseil ou des comités
 - d) Les données confiées à Ingénieurs Canada par des parties externes
 - e) Tout élément qualifié de confidentiel, verbalement ou par écrit
- (3) Le devoir de préserver la confidentialité ne s'applique pas à l'information déjà connue du public et dont la discussion est autorisée par le conseil.
- (4) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent prendre des mesures pertinentes pour s'assurer que l'information confidentielle portée à leur connaissance ou entrée en leur possession ne sera pas divulguée ni utilisée de façon inappropriée. Ces mesures exigent notamment de protéger adéquatement la source ou la provenance de l'information en leur possession ou à leur disposition.
- (5) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil ne doivent pas utiliser l'information confidentielle pour leur propre intérêt ni pour en faire profiter ou avantager des tiers.
- (6) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent remettre toute information confidentielle en leur possession ou sous leur contrôle lorsqu'ils cessent d'être membres du conseil ou à la demande de ce dernier.
- (7) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent agir de façon proactive pour cerner et signaler toute dérogation à la présente politique.
- (8) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus par ce devoir de confidentialité pendant toute la durée de leur mandat de membre du conseil et ce devoir subsiste après l'expiration de ce mandat.
- (9) Les futurs membres du conseil et des comités du conseil doivent signer l'attestation de reconnaissance de la présente politique avant d'assumer leurs fonctions.

Attestation de reconnaissance de la Politique de confidentialité

Je déclare avoir lu et compris la présente *Politique de confidentialité* et accepte d'adopter une conduite qui y est conforme.

Signature _____

Nom _____

Date _____

4.4.1 Serment d'entrée en fonction

Dès sa nomination, chaque administrateur ou administratrice doit signer un serment d'entrée en fonction.

Je soussigné(e) :

- a) Accepte d'être élu(e) et d'agir à titre d'administrateur ou d'administratrice d'Ingénieurs Canada. Ce consentement prend effet immédiatement et se poursuivra jusqu'à ce que je le révoque par écrit ou que je cesse de faire partie du conseil de quelque autre façon.
- b) Consens à la tenue de réunions du conseil par téléphone, ou par tout moyen de communication électronique ou autre, de façon à permettre à tous les participants d'interagir simultanément et instantanément pendant les réunions.
- c) Consens à recevoir de l'information par voie électronique et reconnais ma responsabilité de m'assurer qu'Ingénieurs Canada possède en tout temps mon adresse de courriel à jour.
- d) Certifie être âgé(e) de dix-huit ans ou plus, ne pas porter le statut de failli(e) et n'avoir fait l'objet d'aucune déclaration d'incapacité par un tribunal au Canada ou dans un autre pays.
- e) M'engage à respecter le Règlement administratif et les politiques d'Ingénieurs Canada, ainsi que les décisions du conseil, et à me conformer à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Signature _____

Nom _____

Date _____

5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.1 Relations avec les organismes de réglementation ~~du génie~~

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : ~~Triennale~~ **bisannuelle**

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 octobre 2019

Commented [ES1]: La périodicité de révision a été revue compte tenu du petit nombre de modifications importantes nécessaires.

- (1) Le chef de la direction doit veiller à la mise en place de conditions, procédures et décisions qui contribuent à des relations productives avec les organismes de réglementation ~~du génie~~ et qui sont en harmonie avec les rôles de ces derniers.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) Les organismes de réglementation ont facilement accès à des renseignements clairs concernant leurs privilèges et responsabilités à titre de membres.
 - b) Les méthodes utilisées pour recueillir, étudier, conserver et transmettre les renseignements des organismes de réglementation assurent une protection contre un accès abusif.
 - c) Les consultations auprès des parties prenantes sont menées conformément à la politique 7.11 relative aux consultations.
 - d) La réponse aux commentaires et aux plaintes des organismes de réglementation est donnée d'une manière équitable, cohérente, respectueuse et en temps opportun.
 - e) Les organismes de réglementation sont avisés sans tarder des questions dont Ingénieurs Canada est au courant et qui pourraient avoir une incidence sur eux et/ou la profession d'ingénieur.

5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.1 Relations avec les organismes de réglementation

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 octobre 2019

- (1) Le chef de la direction doit veiller à la mise en place de conditions, procédures et décisions qui contribuent à des relations productives avec les organismes de réglementation et qui sont en harmonie avec les rôles de ces derniers.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) Les organismes de réglementation ont facilement accès à des renseignements clairs concernant leurs privilèges et responsabilités à titre de membres.
 - b) Les méthodes utilisées pour recueillir, étudier, conserver et transmettre les renseignements des organismes de réglementation assurent une protection contre un accès abusif.
 - c) Les consultations auprès des parties prenantes sont menées conformément à la politique 7.11 relative aux consultations.
 - d) La réponse aux commentaires et aux plaintes des organismes de réglementation est donnée d'une manière équitable, cohérente, respectueuse et en temps opportun.
 - e) Les organismes de réglementation sont avisés sans tarder des questions dont Ingénieurs Canada est au courant et qui pourraient avoir une incidence sur eux et/ou la profession d'ingénieur.

5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.2 Traitement du personnel et des bénévoles

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : ~~triennale~~ **bisannuelle**

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 octobre 2019

Commented [CM1]: La périodicité de révision a été revue compte tenu du petit nombre de modifications importantes nécessaires.

- (1) Le chef de la direction doit veiller à ce que le personnel ou les bénévoles qui relèvent de sa compétence aient des conditions de travail justes, dignes, sécuritaires, organisées et claires, de même que conformes aux exigences prévues par la loi.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit veiller à ce que les éléments suivants soient en place :
 - a) Des attentes claires et objectives concernant le rendement et l'évaluation de leurs résultats pour les membres du personnel.
 - b) Des politiques en matière de ressources humaines qui :
 - i. précisent les attentes et les conditions de travail du personnel permanent et des bénévoles;
 - ii. prévoient le traitement efficace des griefs;
 - iii. protègent le personnel contre les conditions de travail abusives, comme le harcèlement, le népotisme et le traitement de faveur flagrant pour des raisons personnelles;
 - iv. protègent les ~~employés~~ **employés-personnel et les bénévoles** qui, de bonne foi, divulguent les conduites contraires à l'éthique, illégales ou non professionnelles.
 - c) Un processus efficace d'éducation et de perfectionnement du personnel permanent.
 - d) Une méthode permettant d'informer les membres du personnel permanent et les bénévoles de leurs droits en vertu de cette politique quand, de bonne foi, ils divulguent les conduites contraires à l'éthique, illégales ou non professionnelles.
 - e) Un milieu de travail sécuritaire pour le personnel permanent.
 - f) Des plans en vue de faire face aux situations d'urgence.

Commented [ES2]: Mis à jour pour assurer la cohérence avec le reste de la politique – où aucune autre mention des « employés » n'est faite.

5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.2 Traitement du personnel et des bénévoles

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 octobre 2019

- (1) Le chef de la direction doit veiller à ce que le personnel ou les bénévoles qui relèvent de sa compétence aient des conditions de travail justes, dignes, sécuritaires, organisées et claires, de même que conformes aux exigences prévues par la loi.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit veiller à ce que les éléments suivants soient en place :
 - a) Des attentes claires et objectives concernant le rendement et l'évaluation de leurs résultats pour les membres du personnel.
 - b) Des politiques en matière de ressources humaines qui :
 - i. précisent les attentes et les conditions de travail du personnel permanent et des bénévoles;
 - ii. prévoient le traitement efficace des griefs;
 - iii. protègent le personnel contre les conditions de travail abusives, comme le harcèlement, le népotisme et le traitement de faveur flagrant pour des raisons personnelles;
 - iv. protègent le personnel et les bénévoles qui, de bonne foi, divulguent les conduites contraires à l'éthique, illégales ou non professionnelles.
 - c) Un processus efficace d'éducation et de perfectionnement du personnel permanent.
 - d) Une méthode permettant d'informer les membres du personnel permanent et les bénévoles de leurs droits en vertu de cette politique quand, de bonne foi, ils divulguent les conduites contraires à l'éthique, illégales ou non professionnelles.
 - e) Un milieu de travail sécuritaire pour le personnel permanent.
 - f) Des plans en vue de faire face aux situations d'urgence.

7 Politiques du conseil

7.7 Investissements

Date d'adoption : 24 février 2021 (motion 2021-02-7D)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 24 février 2021

7.7.1 Objectifs d'investissement

- (1) Ingénieurs Canada a pour objectif d'établir un portefeuille d'investissement bien diversifié, qui sera géré de façon à assurer la préservation du capital tout en recherchant une croissance modérée. Tous les fonds qui ne sont pas nécessaires à l'exécution des opérations et activités à court terme d'Ingénieurs Canada, aux fins décrites dans son Règlement administratif, ses articles, son énoncé de mission et son plan stratégique, doivent être investis conformément à cette politique. Les fonds nécessaires aux opérations et activités à court terme doivent être détenus séparément dans des placements très liquides.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, les aspects suivants doivent être pris en considération :
 - a) Le portefeuille sera investi à long terme, soit au moins pendant dix (10) ans;
 - b) Le portefeuille d'investissement assurera la préservation du capital à moyen terme pour répondre aux besoins de trésorerie au cours des trois prochaines années. Ingénieurs Canada fournira au conseiller en placements un rapport sur les besoins de trésorerie à moyen terme, au moins sur une base trimestrielle;
 - c) La plupart des investissements de ce portefeuille resteront liquides et rapidement convertibles en espèces. Toutefois, une petite partie du portefeuille sera investie dans des placements non liquides;
 - d) Bien qu'Ingénieurs Canada se préoccupe de préserver la valeur du portefeuille, il est entendu qu'il faut s'attendre à une certaine volatilité à court terme afin d'atteindre les objectifs de rendement à long terme. Par conséquent, une baisse de la valeur du portefeuille de quinze pour cent (15 %) à vingt pour cent (20 %) peut être tolérée à condition que ces baisses reflètent les conditions générales du marché ;
 - e) Ingénieurs Canada s'engage à investir dans des fonds axés sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au moment et dans la mesure où il est opportun de le faire.
 - f) Ingénieurs Canada est un organisme exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
 - g) Il n'y a pas de contraintes ou de préférences juridiques propres à Ingénieurs Canada qui auront une incidence sur la gestion des investissements de ce portefeuille.

Commented [ES1]: Le Comité FAGR a proposé cette orientation (investir dans des fonds ESG) au conseil en décembre 2020.

Lorsque cette politique a été soumise au conseil en février 2021, on s'est demandé s'il était approprié d'inclure l'engagement d'IC à investir dans des fonds ESG.



7.7.2 Lignes directrices relatives à la composition des actifs

Les lignes directrices suivantes sur la composition des actifs doivent être respectées afin d'obtenir des rendements modérés et constants. Si les conditions du marché et/ou les retraits d'espèces font que le portefeuille se situe en dehors des fourchettes suivantes, le gestionnaire de placements prendra les mesures nécessaires pour réaligner le portefeuille dans un délai raisonnable.

Catégorie d'actif	Affectation minimum (%)	Affectation neutre (%)	Affectation maximum (%)
Espèces	10	20	25
Revenu fixe	25	35	45
Actions ordinaires	30	40	60
Actions canadiennes	5	10	15
Actions américaines	5	10	15
Actions étrangères	5	10	15
Actions mondiales	5	10	15
Alternatif	0	5	10

7.7.3 Évaluation du rendement et rapports

Les points de repère suivants seront utilisés pour évaluer le rendement global du portefeuille :

Catégorie d'actif	Poids (%)	Points de repère
Espèces	20	FTSE Canada 30 Day T-Bill/ Indice des bons du Trésor de 30 jours
Actions canadiennes à revenu fixe	35	FTSE Canada Universe Bond Index / Indice FTSE Canada des obligations universelles
Actions canadiennes	10	S&P/TSX Capped Composite TR/ Indice composé S&P/TSX plafonné
Actions américaines	10	S&P 500 Index TR/ Indice composé S&P 500
Actions étrangères	10	MSCI EAFE / MSCI EAEO
Actions mondiales	10	MSCI World (Net)
Alternatif	5	Investissements alternatifs

7.7.4 Services et rapports

Le gestionnaire de placements doit rencontrer le chef de la direction, le directeur des finances et le président du Comité FAGR au moins une fois par an (ou plus fréquemment, sur demande) pour discuter des rendements du portefeuille et reconfirmer les objectifs d'investissement. Le gestionnaire de placements fournira également un rapport consolidé reflétant les actifs combinés du portefeuille sur une base trimestrielle.

7 Politiques du conseil

7.7 Investissements

Date d'adoption : 24 février 2021 (motion 2021-02-7D)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 24 février 2021

7.7.1 Objectifs d'investissement

- (1) Ingénieurs Canada a pour objectif d'établir un portefeuille d'investissement bien diversifié, qui sera géré de façon à assurer la préservation du capital tout en recherchant une croissance modérée. Tous les fonds qui ne sont pas nécessaires à l'exécution des opérations et activités à court terme d'Ingénieurs Canada, aux fins décrites dans son Règlement administratif, ses articles, son énoncé de mission et son plan stratégique, doivent être investis conformément à cette politique. Les fonds nécessaires aux opérations et activités à court terme doivent être détenus séparément dans des placements très liquides.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, les aspects suivants doivent être pris en considération :
 - a) Le portefeuille sera investi à long terme, soit au moins pendant dix (10) ans;
 - b) Le portefeuille d'investissement assurera la préservation du capital à moyen terme pour répondre aux besoins de trésorerie au cours des trois prochaines années. Ingénieurs Canada fournira au conseiller en placements un rapport sur les besoins de trésorerie à moyen terme, au moins sur une base trimestrielle;
 - c) La plupart des investissements de ce portefeuille resteront liquides et rapidement convertibles en espèces. Toutefois, une petite partie du portefeuille sera investie dans des placements non liquides;
 - d) Bien qu'Ingénieurs Canada se préoccupe de préserver la valeur du portefeuille, il est entendu qu'il faut s'attendre à une certaine volatilité à court terme afin d'atteindre les objectifs de rendement à long terme. Par conséquent, une baisse de la valeur du portefeuille de quinze pour cent (15 %) à vingt pour cent (20 %) peut être tolérée à condition que ces baisses reflètent les conditions générales du marché ;
 - e) Ingénieurs Canada s'engage à investir dans des fonds axés sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au moment et dans la mesure où il est opportun de le faire.
 - f) Ingénieurs Canada est un organisme exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
 - g) Il n'y a pas de contraintes ou de préférences juridiques propres à Ingénieurs Canada qui auront une incidence sur la gestion des investissements de ce portefeuille.

7.7.2 Lignes directrices relatives à la composition des actifs

Les lignes directrices suivantes sur la composition des actifs doivent être respectées afin d'obtenir des rendements modérés et constants. Si les conditions du marché et/ou les retraits d'espèces font que le portefeuille se situe en dehors des fourchettes suivantes, le gestionnaire de placements prendra les mesures nécessaires pour réaligner le portefeuille dans un délai raisonnable.

Catégorie d'actif	Affectation minimum (%)	Affectation neutre (%)	Affectation maximum (%)
Espèces	10	20	25
Revenu fixe	25	35	45
Actions ordinaires	30	40	60
Actions canadiennes	5	10	15
Actions américaines	5	10	15
Actions étrangères	5	10	15
Actions mondiales	5	10	15
Alternatif	0	5	10

7.7.3 Évaluation du rendement et rapports

Les points de repère suivants seront utilisés pour évaluer le rendement global du portefeuille :

Catégorie d'actif	Poids (%)	Points de repère
Espèces	20	FTSE Canada 30 Day T-Bill/ Indice des bons du Trésor de 30 jours
Actions canadiennes à revenu fixe	35	FTSE Canada Universe Bond Index / Indice FTSE Canada des obligations universelles
Actions canadiennes	10	S&P/TSX Capped Composite TR/ Indice composé S&P/TSX plafonné
Actions américaines	10	S&P 500 Index TR/ Indice composé S&P 500
Actions étrangères	10	MSCI EAFE / MSCI EAEO
Actions mondiales	10	MSCI World (Net)
Alternatif	5	Investissements alternatifs

7.7.4 Services et rapports

Le gestionnaire de placements doit rencontrer le chef de la direction, le directeur des finances et le président du Comité FAGR au moins une fois par an (ou plus fréquemment, sur demande) pour discuter des rendements du portefeuille et reconfirmer les objectifs d'investissement. Le gestionnaire de placements fournira également un rapport consolidé reflétant les actifs combinés du portefeuille sur une base trimestrielle.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de recrutement et de relève des bénévoles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		4.3
Objet :	Approuver le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG 2022-2023	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes de premier cycle en génie Impératif opérationnel 7 : Mobilité internationale	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Agrément (risque stratégique) Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2022-2023.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Pierre Lafleur, président du BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément à la politique 6.9 du conseil, le *Bureau canadien d'agrément des programmes de génie* (BCAPG) est responsable de la préparation d'un plan de travail ainsi que d'un plan de recrutement et de relève qui régiront ses activités. La politique exige également que le conseil approuve ces plans chaque année.

Action proposée ou recommandation

- Faire approuver le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée, car le plan de recrutement et de relève des bénévoles reflète les besoins du BCAPG en ce qui a trait à ses membres.

Risques

- Sans tenir dûment compte du recrutement des bénévoles et de la planification de la relève, il existe un risque que le BCAPG ne dispose pas des ressources (c.-à-d. les bénévoles) possédant les compétences ou l'expérience nécessaires pour mener à bien son travail. Cela aurait une incidence négative sur la rapidité d'exécution et la qualité du travail du BCAPG, ce qui amoindrirait la valeur d'Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation, entre autres choses. Ce risque est atténué, en partie, par la rédaction annuelle d'un plan de recrutement et de relève des bénévoles, lequel est examiné et approuvé par le Bureau.
- Si le conseil d'Ingénieurs Canada n'examine pas ni n'approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles, il ne peut surveiller le travail du BCAPG, l'un de ses trois subordonnés directs, ce qui affaiblit la confiance des organismes de réglementation.

Répercussions financières

- Aucune. Tous les éléments à considérer sont inclus dans le budget proposé pour 2022.

Avantages

- Le BCAPG continuera de remplir son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des politiques d'agrément.

Consultations

- Ce plan de recrutement et de relève des bénévoles a été élaboré par le personnel et examiné par le comité exécutif et le Comité des candidatures du BCAPG.

Prochaines étapes

- Poursuivre le recrutement et la gestion des bénévoles comme prévu.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG 2022-2023

Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG 2022-2023

Recrutement

Membres bénévoles

Comme l'indique la politique du conseil 6.9, *Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)*, le BCAPG comprend deux catégories de bénévoles :

- **Membres hors cadre** : nommés par le Comité des candidatures du BCAPG, en fonction des besoins du plan de travail;
- **Membre représentant les régions** : nommé par le Comité des candidatures du BCAPG sur recommandation des organismes de réglementation compétents.

Quelle que soit la catégorie, toutes les candidatures de membres du BCAPG sont approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada.

À l'exception des administrateurs nommés par Ingénieurs Canada (dont le mandat commence après leur nomination à la réunion du conseil de juin), le mandat des membres commence le 1^{er} juillet.

Les bénévoles sont choisis par le Comité des candidatures du BCAPG en consultation avec les organismes de réglementation, et leur mandat est d'une durée de trois (3) ans, avec possibilité de renouvellement pour un deuxième mandat de trois ans. À noter que plusieurs membres du BCAPG ont des droits acquis en raison de la politique précédente sur les nominations du BCAPG et sont donc admissibles à un troisième mandat de trois ans.

Conformément aux procédures décrites dans la politique 6.9 du conseil, au cours de l'année 2022-2023 des comités, le BCAPG visera les objectifs suivants :

- **Membres hors cadre** : Renouvellement du mandat de deux (2) membres hors cadre (pour leur deuxième mandat de trois ans).
- **Yukon, Territoires du Nord-Ouest ou Nunavut** : En 2021, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé un changement à la politique concernant la composition du BCAPG (6.9.1[c]), indiquant que le BCAPG devrait comprendre un membre du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut. Le BCAPG tentera donc d'obtenir une nomination des organismes de réglementation territoriaux.
- **Membres hors cadre/nomination régionale** : L'élection du vice-président ou de la vice-présidente du BCAPG aura lieu le 18 septembre 2021. Selon le résultat de cette élection, le BCAPG recrutera un (1) membre hors cadre OU un (1) membre régional de la région du vice-président élu (selon les candidats connus au moment de la rédaction du présent rapport). Un compte rendu verbal sur le plan de recrutement sera présenté à la réunion d'octobre du conseil d'Ingénieurs Canada.

Administrateurs nommés

En plus des membres bénévoles, selon le processus décrit à la section 6.9.5 de la politique 6.9 du conseil, le conseil d'Ingénieurs Canada nomme deux (2) administrateurs au BCAPG. Une partie des nominations des administrateurs, dont le mandat est d'une durée de deux ans, sont effectuées chaque année, de sorte qu'il y a toujours un administrateur plus ancien nommé au BCAPG, afin d'assurer la continuité des connaissances. Le mandat de l'administrateur actuel le plus ancien prendra fin en juin 2022, et le conseil d'Ingénieurs Canada procédera à une nouvelle nomination à ce moment-là.

Relève

Compte tenu de la réduction de la durée des mandats des présidents du BCAPG au cours des dernières années (de deux ans par mandat à un an) et du roulement subséquent des membres, il a été essentiel de renforcer régulièrement la capacité de leadership parmi les membres du BCAPG. Le BCAPG, avec l'appui du secrétariat du BCAPG, a pris plusieurs mesures afin d'assurer le renforcement des capacités de leadership chez ses membres, comme décrit plus en détail ci-dessous.

Affectations aux comités, sous-comités et groupes de travail

Les postes des groupes de travail et des comités permanents du BCAPG sont examinés chaque année en juin et ajustés au besoin, à la fois pour assurer une répartition équitable des possibilités de leadership et pour répondre aux besoins futurs associés au plan de travail prévu de l'année suivante. Les membres des comités sont choisis par le comité exécutif du BCAPG, qui tient compte à la fois de l'intérêt déclaré et démontré, de l'expérience, de l'expertise, des considérations de diversité et d'inclusivité et des qualités de leadership démontrées.

Le CEAB envisage plusieurs éléments dont il faudra tenir compte à cet égard en 2022 :

- Le report de la plupart des visites d'agrément de 2020-2021 a permis à plusieurs groupes de travail et sous-comités de se pencher sur les éléments du plan de travail ainsi que sur les mesures à prendre en réaction à la pandémie. La plupart des membres du BCAPG ont participé ponctuellement à au moins un comité, un sous-comité ou un groupe de travail, ce qui leur a donné l'occasion de contribuer à des initiatives non spécifiques. Cela a permis à tous les membres de participer à des activités qui seraient normalement entreprises par les membres du Comité des politiques et des procédures (P et P) seulement. Le comité exécutif du BCAPG est conscient des possibilités offertes aux membres et continuera de déterminer les possibilités futures pour toutes les activités du plan de travail.
- Conformément au mandat du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, certains mandats de membres expireront et de nouveaux membres seront recrutés.
- Étant donné que le vice-président du BCAPG est président du Comité des P et P et que la personne élue au poste de vice-président peut ne pas être actuellement membre du Comité, le vice-président élu du BCAPG sera invité en tant qu'observateur aux réunions du Comité des P et P à partir du moment où il est élu en septembre jusqu'au moment où il accède au poste de président du Comité. Cela permet d'effectuer une transition raisonnable vers le rôle.
- Le Groupe de travail qui se penche sur la question du mandat du Comité des P et P du BCAPG travaille activement à la révision du mandat, ce qui donnerait aux membres du BCAPG d'autres occasions de contribuer aux travaux du comité dans divers rôles. Le mandat révisé doit être présenté au BCAPG pour discussion et approbation à sa réunion de septembre 2021.

Formation à l'intention des membres

Tous les nouveaux membres du BCAPG suivent un parcours de formation établi à mesure qu'ils se familiarisent avec les travaux du BCAPG et se préparent à occuper le poste de président d'une équipe de visiteurs. Le parcours dure environ 12 mois; il commence par l'observation d'une visite d'agrément, se poursuit avec l'adoption du rôle de visiteur du programme, puis de vice-président, et culmine par la présidence d'une première visite. L'expérience de visite antérieure des membres est prise en compte dans leur cheminement particulier. Le parcours de formation est particulièrement important, sachant que toutes les nouvelles nominations au BCAPG consistent en un maximum de deux (2) mandats de trois ans.

En plus de l'apprentissage par l'expérience qui accompagne la participation au BCAPG, le BCAPG a entrepris en 2021 une nouvelle initiative visant à offrir une formation professionnelle en facilitation à ses membres. En partenariat avec Facilitation First, Ingénieurs Canada a offert deux possibilités de formation :

- **Formation en facilitation et gestion des réunions pour le président du BCAPG, le vice-président/président du Comité des P et P, le président sortant et le président du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément** : La valeur de cette nouvelle initiative sera évaluée au moyen de sondages de rétroaction à la suite de la formation et éclairera les prochaines étapes sur la décision de poursuivre ou d'ajuster cette approche en 2023.
- **Formation en facilitation pour les visites d'agrément virtuelles destinée à tous les membres (20) du BCAPG** : Cette formation a été offerte à tous les membres du BCAPG, afin de leur permettre de renforcer leurs compétences en facilitation virtuelle et celles nécessaires aux visites d'agrément virtuelles.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de recrutement et relève des bénévoles du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		4.4
Objet :	Approuver le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG 2022-2023	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2022-2023.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Frank George, président du BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Comme le stipule la politique du conseil 6.10, *Bureau canadien des conditions d'admission en génie*, le BCCAG a la responsabilité de préparer un plan de recrutement et de relève des bénévoles et de mener ses activités en fonction de ce plan. Cette politique stipule également que le conseil doit approuver ce plan chaque année.

Action proposée ou recommandation

- Faire approuver le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG.

Autres options envisagées

- Aucune autre possibilité n'a été envisagée, car le plan de recrutement et de relève des bénévoles reflète les besoins du BCCAG en ce qui a trait à son plan de travail et à ses membres.

Risques

- Sans tenir dûment compte du recrutement des bénévoles et de la planification de la relève, il existe un risque que le BCCAG ne dispose pas des ressources (c.-à-d. des bénévoles) possédant les compétences ou l'expérience nécessaires pour mener à bien son travail. Cela aurait une incidence négative sur la rapidité d'exécution et la qualité du travail du BCCAG, ce qui amoindrirait la valeur d'Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation, entre autres choses. Ce risque est atténué, en partie, par la rédaction annuelle d'un plan de recrutement et de relève des bénévoles, lequel est examiné et approuvé par le Bureau.
- Si le conseil d'Ingénieurs Canada n'examine pas ni n'approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles, il ne peut surveiller le travail du BCCAG, l'un de ses trois subordonnés directs, ce qui affaiblit la confiance des organismes de réglementation.

Répercussions financières

- Aucune. Tous les éléments à considérer sont inclus dans le budget proposé pour 2022.

Avantages

- Le Bureau des conditions d'admission continuera de remplir son mandat, soit fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

Consultations

- Ce plan de recrutement et de relève des bénévoles a été élaboré par le personnel et examiné par le comité exécutif du BCCAG.

Prochaines étapes

- Poursuivre le recrutement et la gestion des bénévoles comme prévu.

Annexes

- **Annexe 1** : Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG 2022-2023

Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG 2022-2023

Recrutement

Membres bénévoles

Comme l'indique la politique du conseil 6.10, *Bureau canadien des conditions d'admission en génie*, le BCAPG comprend deux catégories de bénévoles :

- **Membres hors cadre** : nommés par le Comité des candidatures du BCCAG, en fonction des besoins du plan de travail;
- **Membres représentant les régions** : nommés par le Comité des candidatures du BCCAG sur recommandation des organismes de réglementation compétents.

Quelle que soit la catégorie, toutes les candidatures de membres du BCCAG sont approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada.

À l'exception des administrateurs nommés par Ingénieurs Canada (dont le mandat commence après leur nomination à la réunion du conseil de juin), le mandat des membres commence le 1^{er} juillet.

Les bénévoles sont choisis par le Comité des candidatures du BCCAG en consultation avec les organismes de réglementation et leur mandat est d'une durée de trois (3) ans, avec possibilité de renouvellement pour un deuxième mandat de trois ans. À noter que plusieurs membres du BCCAG ont des droits acquis en raison de la politique précédente sur les nominations du BCCAG et sont donc admissibles à un troisième mandat de trois ans.

Conformément aux procédures décrites dans la politique 6.10 du conseil, au cours de l'année 2022-2023 des comités, le BCCAG visera les objectifs suivants :

- **Membres hors cadre** : Compte tenu du cycle triennal et de la charge de travail prévue pour 2022-2023, il n'y aura pas d'ouverture de siège pour de nouveaux membres hors cadre en 2022.
- **Représentant de l'OIQ** : La représentante actuelle de l'OIQ terminera son premier mandat de trois ans à titre de membre régional, et le Comité des candidatures envisagera le renouvellement du mandat de ce membre, en tenant compte, entre autres choses, de l'intérêt du membre et du soutien de l'organisme de réglementation. Si, pour une raison quelconque, le mandat du membre n'est pas renouvelé, le Comité des candidatures collaborera avec l'OIQ pour nommer un nouveau membre.
- **Représentant de la Saskatchewan** : Le membre régional actuel de la Saskatchewan terminera son deuxième mandat de trois ans. Sachant que le statut de ce membre relève de droits acquis en vertu de la politique de nomination antérieure du BCCAG, il est possible de renouveler sa nomination pour un troisième mandat, et le Comité des candidatures envisagera de le renommer en tenant compte, entre autres choses, de l'intérêt du membre et de l'appui de l'organisme de réglementation. Si, pour une raison quelconque, le mandat du membre n'est pas renouvelé, le Comité des candidatures du BCCAG collaborera avec l'APEGS pour nommer un nouveau membre.
- **Représentant du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut** : En 2021, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé un changement à la politique concernant la composition du BCCAG (6.10.1[c]), indiquant que le BCCAG devrait comprendre un membre du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut. Étant donné que des ressources supplémentaires n'ont pas été affectées à ce poste, le BCCAG sollicitera une candidature auprès des organismes de réglementation territoriaux lorsqu'un siège de membre hors cadre deviendra disponible, remplaçant ainsi le poste vacant par un représentant du Nord, dans la mesure du possible.

Administrateurs nommés

En plus des membres bénévoles, selon le processus décrit à la section 6.10.5 de la politique 6.10 du conseil, le conseil d'Ingénieurs Canada nomme deux (2) administrateurs au BCCAG. Les nominations des administrateurs, dont le mandat est d'une durée de deux ans, sont échelonnées sur deux ans, de sorte qu'il y a toujours un administrateur plus ancien nommé au BCCAG, afin d'assurer la continuité des connaissances. En raison de la démission de la personne qui devait accéder au poste d'administrateur le plus ancien nommé en juin 2021, deux nouveaux administrateurs ont été nommés au BCCAG en 2021, dont l'un à titre d'administrateur le plus ancien, pour un mandat d'un an seulement. Le cycle échelonné sur deux ans devrait reprendre en 2022, le mandat de l'administrateur le plus ancien se terminant en juin, et un nouveau membre sera nommé à ce moment-là.

Relève

Compte tenu de la réduction de la durée des mandats des présidents du BCCAG au cours des dernières années (de deux ans par mandat à un an) et du roulement subséquent des membres, il a été essentiel de renforcer régulièrement la capacité de leadership parmi les membres du BCCAG. Le BCCAG, avec l'appui du secrétariat du BCCAG, a pris plusieurs mesures afin d'assurer le renforcement des capacités de leadership chez ses membres, comme décrit plus en détail ci-dessous.

Affectations des présidents de comités

Les postes des groupes de travail et des comités permanents du BCCAG sont examinés chaque année en juin et ajustés au besoin, à la fois pour assurer une répartition équitable des possibilités de leadership et pour répondre aux besoins futurs associés au plan de travail prévu de l'année suivante. Les présidents de comités sont choisis par le comité exécutif du BCCAG (la « direction »), qui tient compte à la fois de l'intérêt déclaré et démontré, de l'expérience, de l'expertise, des considérations de diversité et d'inclusivité et des qualités de leadership démontrées. Le dernier point est évalué en se servant des éléments pertinents de la section 4.8 du Manuel des politiques, *Profil de compétences du conseil*, à titre de guide.

Le BCCAG envisage plusieurs éléments dont il faudra tenir compte à cet égard en 2022 :

- En se fondant sur le plan de travail proposé du BCCAG pour 2022, le BCCAG prévoit que l'un de ses anciens comités inactifs, le Comité sur la question de l'admission, redeviendra actif. Un membre du BCCAG a déjà été nommé à ce comité à titre de président, et, comme ce membre ne préside actuellement aucun autre comité actif, ce renouvellement de mandat a été confirmé par la direction.
- De plus, quatre (4) éléments de travail majeurs du BCCAG reprendront à compter de 2021, en fonction du moment de leurs cycles d'élaboration pluriannuels. Les comités et les groupes de travail qui travaillent sur chacun de ces éléments ont déjà nommé leur président, et ces affectations ont été examinées en juin 2021 pour s'assurer qu'elles correspondent toujours aux exigences de la charge de travail du BCCAG.
- Enfin, le travail multidimensionnel du Comité des programmes d'examens du BCCAG offre plusieurs occasions uniques de développement en leadership avec chaque plan de travail annuel parce qu'il fait intervenir plusieurs sous-comités qui travaillent à des programmes d'examens particuliers. Les nominations à la présidence de ces sous-comités sont fondées sur une combinaison d'expertise et d'intérêt, et un traitement préférentiel est accordé aux membres du BCCAG qui manifestent leur intérêt. Cinq (5) programmes d'examens devraient être examinés en 2022.
- Ces personnes nommées, en collaboration avec la direction élue, placeront de 7 à 10 des 16 membres du BCCAG dans des rôles de leadership en 2022, assurant ainsi la continuité au sein du BCCAG et une solide capacité de répondre aux besoins futurs du groupe en matière de leadership.

Affectations aux comités en 2022

Les comités et groupes de travail du BCCAG sont composés de membres du BCCAG, d'organismes de réglementation et d'experts. La composition exacte de chaque comité dépend de ses exigences particulières telles qu'elles sont déterminées par son mandat et son domaine d'expertise. Lorsqu'elle choisit ou modifie la composition du comité, la direction tient compte de l'intérêt, de l'expertise, de l'expérience, de la diversité, du profil du groupe et des capacités. Les deux derniers points sont évalués en se servant des éléments pertinents de la section 4.8 du Manuel des politiques à titre de guide.

Compte tenu de la charge de travail continue prévue et en attendant l'approbation du plan de travail 2022 du BCCAG, ce dernier prévoit les exigences suivantes en matière d'affectations (à noter que la composition des comités se chevauche dans certains cas) :

- **Comité sur la question de l'admission** : 8 membres (4 membres du BCCAG, 4 membres externes)
- **Comité sur l'exercice** : 9 membres votants (6 membres du BCCAG, 3 membres externes + 4 membres non votants)
- **Comité des programmes d'examens** : 8 membres (6 membres du BCCAG, 2 membres externes)
 - **Programme d'examens d'études complémentaires 2011** : 8 membres (6 membres du BCCAG, 2 membres externes)
 - **Programme d'examens de génie chimique 2016** : 3 à 5 membres (1 membre du BCCAG, 2 à 4 membres externes)
 - **Programme d'examens de génie électrique 2016** : 3 à 5 membres (1 membre du BCCAG, 2 à 4 membres externes)
 - **Programme d'examens de génie mécatronique 2016** : 3 à 5 membres (1 membre du BCCAG, 2 à 4 membres externes)
- **Groupe de travail sur le génie logiciel** : 7 membres (1 membre du BCCAG, 6 membres externes)
- **Groupe de travail sur l'équité des genres en milieu de travail** : 10 membres (4 membres du BCCAG, 6 membres externes)
- **Groupe de travail sur d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG** : 9 membres (4 membres du BCCAG, 5 membres externes)

Les affectations aux comités doivent être révisées et ajustées en juin 2022.

Développement en leadership pour les présidents

En plus de l'apprentissage par l'expérience inhérent aux postes de présidents, le BCCAG a entrepris en 2021 une nouvelle initiative visant à offrir une formation professionnelle en facilitation à la direction ainsi qu'aux présidents des comités et des groupes de travail. En partenariat avec Facilitation First, Ingénieurs Canada a proposé deux possibilités de formation en facilitation de deux (2) demi-journées à six (6) membres du BCCAG. La valeur de cette nouvelle initiative sera évaluée au moyen de sondages de rétroaction à la suite de la formation et éclairera les prochaines étapes sur la décision de poursuivre ou d'ajuster cette approche en 2022.

Pour terminer, la structure du mandat et les réunions de la direction sont également une composante précieuse de la planification de la relève. Il est attendu des anciens présidents, qui sont maintenant relevés de leurs fonctions particulières en matière de leadership, qu'ils fournissent conseils et expérience au président, tandis que le président sortant et le président actuel formeront le vice-président (nouveau président) aux nombreux éléments du poste, y compris aux attentes et à la culture du BCCAG et de sa direction. En 2021, la direction n'a pas été en mesure de se réunir en personne, et ses membres sont tombés d'accord pour affirmer que cela a perturbé une partie de la continuité requise pour assurer une relève en douceur. Ainsi, en 2022, la direction vise à reprendre les réunions en personne comme c'était le cas avant la pandémie.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Normes et procédures d'agrément – Définition révisée de « conception en ingénierie »		4.5a
Objet :	Approuver la définition révisée de « conception en ingénierie » en vue de l'inclure dans le rapport Normes et procédures d'agrément de 2022	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Agrément (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	a) <i>QUE le conseil, sur recommandation du BCAPG, approuve ce qui suit, pour inclusion dans le rapport Normes et procédures d'agrément de 2022 :</i> i) <i>La définition révisée de « conception en ingénierie » liée à la Qualité requise des diplômés 4 : Conception et à la norme 3.4.4.5</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Pierre Lafleur, président du BCAPG	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le terme « conception en ingénierie » est nébuleux et difficile à définir et à utiliser, ce qui fait que les établissements d'enseignement supérieur (EES), les visiteurs de programmes et les membres du BCAPG peuvent en faire des interprétations subjectives différentes. Dans son rapport Normes et procédures d'agrément de 2020, le BCAPG utilise le terme à la fois dans les intrants (unités d'agrément) et dans les résultats (qualités requises des diplômés), comme suit :
 - Selon la norme 3.1.4, Qualités requises des diplômés, la « conception » est « *la capacité de concevoir des solutions à des problèmes d'ingénierie complexes et évolutifs et de concevoir des systèmes, des composants ou des processus qui répondent aux besoins spécifiés, tout en tenant compte des risques pour la santé et la sécurité publiques, des aspects législatifs et réglementaires, ainsi que des incidences économiques, environnementales, culturelles et sociales* ».
 - La norme 3.4.4.5 du BCAPG définit la « conception en ingénierie » comme suit : « *La conception en ingénierie intègre les mathématiques, les sciences naturelles, les sciences du génie et les études complémentaires pour développer des éléments, des systèmes et des processus qui répondent à des besoins précis. Il s'agit d'un processus créatif, itératif et évolutif qui est assujéti à des contraintes pouvant être régies par des normes ou des lois à divers degrés selon la spécialité. Ces contraintes peuvent être liées à des facteurs comme l'économie, la santé, la sécurité, l'environnement et la société ou à d'autres facteurs interdisciplinaires.* »
- Pour résoudre le problème que pose le fait d'avoir deux définitions fonctionnelles de la « conception en ingénierie », le BCAPG a mis sur pied le Groupe de travail sur la conception en ingénierie avec le mandat d'examiner les difficultés liées cette situation et d'établir une interprétation et une application cohérentes des définitions de la « conception » dans le contexte du BCAPG. L'intention était d'en arriver à une définition et à un énoncé d'interprétation uniques, exacts et exhaustifs du terme « conception en ingénierie » pour que les EES soient mieux en mesure d'offrir une formation de qualité et de se préparer en vue des visites du BCAPG. Cela devrait également aider les équipes de visiteurs du BCAPG à fournir des évaluations uniformes et réfléchies qui pourront être utilisées dans la prise de décisions en matière d'agrément.
- Le 1^{er} octobre 2020, le BCAPG a lancé une consultation sur le [Rapport du Groupe de travail sur la conception en ingénierie](#). Ce rapport proposait de remplacer le texte existant définissant la qualité requise des diplômés

4 et la norme 3.4.4.5 (alors la norme 3.4.4.3) par une définition unique de la « conception en ingénierie ». Il proposait également un nouvel énoncé d'interprétation devant faciliter l'application du concept aux normes d'agrément.

- La consultation était ouverte à tous, les parties prenantes suivantes étant expressément invitées à fournir une rétroaction :
 - Bureau canadien des conditions d'admission en génie
 - Fédération canadienne étudiante de génie
 - Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et Comité de liaison des doyens de DDIC
 - Membres du conseil d'ingénieurs Canada
 - EES
 - Organismes de réglementation (Groupe des chefs de direction et Groupe national des responsables de l'admission)
 - Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG)
 - Chaires en conception du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)
- Une [page Web](#) consacrée à la consultation a été lancée en même temps; elle contenait le rapport, le plan de consultation et des ressources supplémentaires (dont des enregistrements des webinaires d'introduction présentés en anglais et en français). Après la période de consultation, le groupe de travail a formulé des recommandations dans son *Rapport sur la consultation de 2020 du Groupe de travail sur la conception en ingénierie* (le « rapport sur la consultation »), qui a été soumis à l'approbation du BCAPG en juin 2021.
- Lors de sa réunion du 5 juin 2021, le BCAPG a adopté une motion visant à accepter les recommandations émanant du rapport sur la consultation et à soumettre la question à l'approbation finale du conseil d'ingénieurs Canada. En même temps, le BCAPG a approuvé l'*Énoncé d'interprétation sur la conception en ingénierie* proposé en tant qu'annexe aux *Normes et procédures d'agrément* (voir la page 16 du [Rapport sur la consultation de 2020 du Groupe de travail sur la conception en ingénierie](#)).

Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les révisions de la définition de « conception en ingénierie » pour inclusion dans le rapport Normes et procédures d'agrément 2022.

Autres options envisagées

- Divers avis et commentaires sur la définition et l'énoncé d'interprétation proposés ont été reçus tout au long de la période de consultation. Le groupe de travail a tenu compte de tous les commentaires et points de vue lors de ses délibérations et dans ses recommandations finales à l'intention du BCAPG.

Risques

- Risque opérationnel : Il existe un risque potentiel d'inaction si les EES, les visiteurs de programmes et les membres du BCAPG continuent d'avoir différentes interprétations subjectives du terme « conception en ingénierie », ce qui entraînerait l'application incohérente des normes d'agrément.
- Risque stratégique : Il existe un risque potentiel d'inaction entraînant l'application incohérente des normes d'agrément, ce qui créerait de la méfiance envers le système d'agrément et perpétuerait l'insatisfaction envers l'ensemble du système.

Répercussions financières

- S.O.

Avantages

- Les normes d'agrément du BCAPG s'appuient sur des données et leur révision tient compte des points de vue des parties prenantes.

- Bien que toutes les normes risquent d'être interprétées subjectivement, la définition unique proposée et l'énoncé d'interprétation connexe feront en sorte que les EES seront mieux à même d'offrir une formation de qualité et de se préparer en vue des visites d'agrément. Les équipes de visiteurs du BCAPG seront aussi mieux en mesure de fournir des évaluations uniformes et réfléchies qui pourront être utilisées dans la prise de décisions en matière d'agrément.

Consultations

- Le Groupe de travail a reçu 43 avis et commentaires de la part d'organismes de réglementation, de particuliers, d'établissements d'enseignement supérieur, et d'autres organismes du milieu universitaire et de l'industrie. Au total, quelque 90 pages de documentation ont été produites dans le cadre du processus de consultation.
- La majorité des commentaires reçus étaient en faveur de l'adoption d'une seule définition de « conception en ingénierie » au sein du système d'agrément. Les parties prenantes ont fait des recommandations concernant les éléments à inclure dans la définition proposée ou à supprimer de celle-ci. Le Groupe de travail a évalué chaque suggestion pour déterminer si elle permettait d'améliorer la définition proposée, s'il s'agissait d'une répétition ou si la suggestion diluait ou élargissait la portée de la définition. Bon nombre de suggestions qui portaient sur la définition proposée ont aussi permis d'éclairer l'énoncé d'interprétation proposé, puisqu'elles mettaient en relief les éléments nécessitant des clarifications ou une harmonisation.
- Bon nombre des commentaires sur l'énoncé d'interprétation proposé contenaient des recommandations d'éléments à inclure ou à supprimer afin de clarifier l'énoncé. Le libellé de l'énoncé d'interprétation a été modifié pour remplacer les formulations normatives (p. ex., « doit » et « devrait ») par des formulations plus permissives (p. ex., « généralement » et « pourrait »).
- Bon nombre de parties prenantes ont soumis des commentaires sur la nature propre à la discipline de la conception en ingénierie. Le Groupe de travail a donc évalué la définition et l'énoncé proposés afin de veiller à ce qu'ils soient suffisamment vastes pour s'appliquer à un large éventail de disciplines du génie. Par souci de clarté, plusieurs exemples indicatifs ont été ajoutés à l'énoncé d'interprétation proposé.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Dès leur approbation, les changements seront applicables aux Normes et procédures d'agrément 2022 pour le cycle de visites 2023-2024. Les changements seront également communiqués aux établissements d'enseignement supérieur par l'intermédiaire de DDIC et d'autres moyens appropriés.

Annexes

- **Annexe 1** : Versions révisée (en suivi des modifications) des sections suivantes des [Normes et procédures d'agrément 2020](#) :
 - Qualité requise des diplômés 4 : Conception
 - Norme 3.4.4.5

The criteria for accreditation are intended to provide a broad basis for identifying acceptable undergraduate engineering programs, to prevent over-specialization in curricula, to provide sufficient freedom to accommodate innovation in education, to allow adaptation to different regional factors, and to permit the expression of the institution's individual qualities, ideals, and educational objectives. They are intended to support the continuous improvement of the quality of engineering education.

Interpretations, regulations, and guidelines are included as appendices in this publication, and are available on the Engineers Canada website.

3. Accreditation criteria

The following sections describe the measures used by the Accreditation Board to evaluate Canadian engineering programs for the purpose of accreditation.

3.1 Graduate attributes

The institution must demonstrate that the graduates of a program possess the attributes under the following headings.

- 1 **A knowledge base for engineering:** Demonstrated competence in university level mathematics, natural sciences, engineering fundamentals, and specialized engineering knowledge appropriate to the program.
- 2 **Problem analysis:** An ability to use appropriate knowledge and skills to identify, formulate, analyze, and solve complex engineering problems in order to reach substantiated conclusions.
- 3 **Investigation:** An ability to conduct investigations of complex problems by methods that include appropriate experiments, analysis and interpretation of data, and synthesis of information in order to reach valid conclusions.
- 4 **Design:** An ability to design solutions for complex, open-ended engineering problems and to design systems, components or processes that meet specified needs with appropriate attention to health and safety risks, applicable standards, and economic, environmental, cultural and societal considerations. Engineering design is a process of making informed decisions to creatively devise products, systems, components, or processes to meet specified goals based on engineering analysis and judgement. The process is often characterized as complex, open-ended, iterative, and multidisciplinary. Solutions incorporate natural sciences, mathematics, and engineering science, using systematic and current best practices to satisfy defined objectives within identified requirements, criteria, and constraints. Constraints to be

Les normes d'agrément constituent un cadre général permettant d'identifier les programmes de génie acceptables, d'éviter la surspécialisation des programmes d'études, d'accorder suffisamment de liberté pour l'innovation en matière de formation, de tenir compte de l'adaptation à divers facteurs régionaux, et de permettre à chaque établissement d'enseignement d'exprimer ses qualités, ses idéaux et ses objectifs éducatifs particuliers. Ces normes visent à soutenir l'amélioration continue de la qualité de la formation en génie.

Les interprétations, les règlements et les lignes directrices sont publiés en annexe et sont disponibles sur le site web d'Ingénieurs Canada.

3. Normes d'agrément

Les sections qui suivent décrivent les éléments de mesure utilisés par le Bureau d'agrément pour évaluer les programmes de génie canadiens à des fins d'agrément.

3.1 Qualités requises des diplômés

L'établissement d'enseignement doit démontrer que les diplômés d'un programme possèdent les qualités requises décrites ci-après.

- 1 **Connaissances en génie :** connaissance, à un niveau universitaire, des mathématiques, des sciences naturelles et des notions fondamentales de l'ingénierie, ainsi qu'une spécialisation en génie propre au programme.
- 2 **Analyse de problèmes :** capacité d'utiliser les connaissances et les principes appropriés pour identifier, formuler, analyser et résoudre des problèmes d'ingénierie complexes et en arriver à des conclusions étayées.
- 3 **Investigation :** capacité d'étudier des problèmes complexes au moyen de méthodes mettant en jeu la réalisation d'expériences, l'analyse et l'interprétation des données et la synthèse de l'information afin de formuler des conclusions valides.
- 4 **Conception :** capacité de concevoir des solutions à des problèmes d'ingénierie complexes et évolutifs et de concevoir des systèmes, des composants ou des processus qui répondent aux besoins spécifiés, tout en tenant compte des risques pour la santé et la sécurité publiques, des aspects législatifs et réglementaires, ainsi que des incidences économiques, environnementales, culturelles et sociales. La conception en ingénierie est un processus consistant à prendre des décisions éclairées pour concevoir de façon créative un produit, un système, un composant ou un procédé devant répondre à des besoins précisés, en tirant parti de l'analyse et du jugement de l'ingénierie. Ce processus est souvent caractérisé comme étant complexe, évolutif, itératif et multidisciplinaire. Les solutions qui en sont issues font

considered may include (but are not limited to): health and safety, sustainability, environmental, ethical, security, economic, aesthetics and human factors, feasibility and compliance with regulatory aspects, along with universal design issues such as societal, cultural and diversification facets.

- 5 **Use of engineering tools:** An ability to create, select, apply, adapt, and extend appropriate techniques, resources, and modern engineering tools to a range of engineering activities, from simple to complex, with an understanding of the associated limitations.
- 6 **Individual and team work:** An ability to work effectively as a member and leader in teams, preferably in a multi-disciplinary setting.
- 7 **Communication skills:** An ability to communicate complex engineering concepts within the profession and with society at large. Such ability includes reading, writing, speaking and listening, and the ability to comprehend and write effective reports and design documentation, and to give and effectively respond to clear instructions.
- 8 **Professionalism:** An understanding of the roles and responsibilities of the professional engineer in society, especially the primary role of protection of the public and the public interest.
- 9 **Impact of engineering on society and the environment:** An ability to analyze societal and environmental aspects of engineering activities. Such ability includes an understanding of the interactions that engineering has with the economic, health, safety, legal, and cultural aspects of society, the uncertainties in the prediction of such interactions; and the concepts of sustainable design and development and environmental stewardship.
- 10 **Ethics and equity:** An ability to apply professional ethics, accountability, and equity.
- 11 **Economics and project management:** An ability to appropriately incorporate economics and business practices including project, risk, and change management into the practice of engineering and to understand their limitations.
- 12 **Life-long learning:** An ability to identify and to address their own educational needs in a changing world in ways sufficient to maintain their competence and to allow them to contribute to the advancement of knowledge.

appel aux sciences naturelles, aux mathématiques et aux sciences du génie, ainsi qu'à des pratiques systématiques et exemplaires actuelles afin de satisfaire à des objectifs définis, dans le respect des exigences, des normes et des contraintes établies. Parmi les contraintes à prendre en considération, citons la santé et la sécurité, la durabilité, l'environnement, l'éthique, la sûreté, l'économie, les facteurs esthétiques et humains, la faisabilité et la conformité aux aspects réglementaires, de même que des enjeux universels en matière de conception, comme les aspects sociaux, culturels et de diversification.

- 5 **Utilisation d'outils d'ingénierie :** capacité de créer et de sélectionner des techniques, des ressources et des outils d'ingénierie modernes et de les appliquer, de les adapter et de les étendre à un éventail d'activités simples ou complexes, tout en comprenant les contraintes connexes.
- 6 **Travail individuel et en équipe :** capacité de fonctionner efficacement en tant que membre ou chef d'équipe, de préférence dans un contexte de travail multidisciplinaire.
- 7 **Communication :** habileté à communiquer efficacement des concepts d'ingénierie complexes, au sein de la profession et au public en général, notamment lire, rédiger, parler et écouter, comprendre et rédiger de façon efficace des rapports et de la documentation pour la conception, ainsi qu'énoncer des directives claires et y donner suite.
- 8 **Professionalisme :** compréhension des rôles et des responsabilités de l'ingénieur dans la société, y compris le rôle essentiel de protection du public et l'intérêt public.
- 9 **Impact du génie sur la société et l'environnement :** capacité à analyser les aspects sociaux et environnementaux des activités liées au génie, notamment comprendre les interactions du génie avec les aspects économiques et sociaux, la santé, la sécurité, les lois et la culture de la société; les incertitudes liées à la prévision de telles interactions; et les concepts de développement durable et de bonne gestion de l'environnement.
- 10 **Déontologie et équité :** capacité à appliquer les principes d'éthique, de responsabilité professionnelle et d'équité.
- 11 **Économie et gestion de projets :** capacité à intégrer de façon appropriée les pratiques d'économie et d'affaires, comme la gestion de projets, des risques et du changement, dans l'exercice du génie, et de bien tenir compte des contraintes associées à ces pratiques.
- 12 **Apprentissage continu :** capacité à cerner et à combler ses propres besoins de formation dans un monde en constante évolution, et ce, de façon à maintenir sa compétence et à contribuer à l'avancement des connaissances.

The natural sciences component of the curriculum must include elements of physics and chemistry; elements of life sciences and earth sciences may also be included in this category. These subjects are intended to impart an understanding of natural phenomena and relationships through the use of analytical and/or experimental techniques.

3.4.4 A minimum of 900 AU of a combination of engineering science and engineering design: Within this combination, each of Engineering Science and Engineering Design must not be less than 225 AU.

3.4.4.1 A minimum of 600 Accreditation Units (AU) of a combination of engineering science and engineering design curriculum content in an engineering program shall be delivered by faculty members holding, or progressing toward, professional engineering licensure as specified in the *Interpretive statement on licensure expectations and requirements*.

3.4.4.2 A minimum of 225 AU in engineering science is required. Engineering science subjects involve the application of mathematics and natural science to practical problems. They may involve the development of mathematical or numerical techniques, modeling, simulation, and experimental procedures. Such subjects include, among others, the applied aspects of strength of materials, fluid mechanics, thermodynamics, electrical and electronic circuits, soil mechanics, automatic control, aerodynamics, transport phenomena, and elements of materials science, geoscience, computer science, and environmental science.

3.4.4.3 In addition to program-specific engineering science, the curriculum must include engineering science content that imparts an appreciation of the important elements of other engineering disciplines.

3.4.4.4 A minimum of 225 AU of engineering design curriculum content in an engineering program shall be delivered by faculty members holding professional engineering licensure as specified in the *Interpretive statement on licensure expectations and requirements*.

3.4.4.5 A minimum of 225 AU in engineering design is required. ~~Engineering design integrates mathematics, natural sciences, engineering sciences, and complementary studies in order to develop elements, systems, and processes to meet specific needs. It is a creative, iterative, and open-ended process, subject to constraints which may be governed by standards or legislation to varying degrees depending upon the~~

composante des sciences naturelles du programme d'études doit comprendre des éléments de physique et de chimie; des éléments de sciences de la vie et de sciences de la Terre peuvent également faire partie de cette composante. Ces matières ont pour objet de faire comprendre les phénomènes naturels et leurs relations au moyen de méthodes analytiques et/ou expérimentales.

3.4.4 Minimum de 900 UA dans une combinaison de sciences du génie et de conception en ingénierie : De ce total, au moins 225 UA doivent être liées aux sciences du génie et au moins 225 UA à la conception en ingénierie.

3.4.4.1 Au moins 600 unités d'agrément, constituées d'une combinaison de cours de sciences du génie et de conception en ingénierie faisant partie d'un programme de génie, doivent être dispensées par des enseignants détenant un permis d'exercice du génie ou étant en voie de l'obtenir, conformément à l'*Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice*.

3.4.4.2 Minimum de 225 UA en sciences du génie. Les matières en sciences du génie mettent en jeu l'application des mathématiques et des sciences naturelles à des problèmes pratiques. Elles peuvent comprendre le développement de techniques mathématiques ou numériques, la modélisation, la simulation et des procédures expérimentales. Ces matières englobent notamment les aspects appliqués de la résistance des matériaux, de la mécanique des fluides, de la thermodynamique, des circuits électriques et électroniques, de la mécanique des sols, de l'automatique, de l'aérodynamique, des phénomènes de transfert, ainsi que des éléments de la science des matériaux, des sciences de la Terre, de l'informatique et de la science de l'environnement.

3.4.4.3 En plus des sciences du génie propres à la spécialité, le programme d'études doit comprendre des cours de sciences du génie permettant de comprendre les notions de base d'autres spécialités du génie.

3.4.4.4 Au moins 225 unités d'agrément, constituées de cours de conception en ingénierie faisant partie d'un programme de génie, doivent être dispensées par des enseignants détenant un permis d'exercice du génie, conformément à l'*Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice*

3.4.4.5 Minimum de 225 UA en conception en ingénierie. ~~La~~ ~~conception en ingénierie intègre les mathématiques, les sciences naturelles, les sciences du génie et les études complémentaires pour développer des éléments, des systèmes et des processus qui répondent à des besoins précis. Il s'agit d'un processus créatif, itératif et évolutif qui est assujéti à des contraintes pouvant être régies par des normes ou des lois à divers degrés selon la~~

discipline. These constraints may also relate to economic, health, safety, environmental, societal or other interdisciplinary factors. Engineering design is a process of making informed decisions to creatively devise products, systems, components, or processes to meet specified goals based on engineering analysis and judgement. The process is often characterized as complex, open-ended, iterative, and multidisciplinary. Solutions incorporate natural sciences, mathematics, and engineering science, using systematic and current best practices to satisfy defined objectives within identified requirements, criteria and constraints. Constraints to be considered may include (but are not limited to): health and safety, sustainability, environmental, ethical, security, economic, aesthetics and human factors, feasibility and compliance with regulatory aspects, along with universal design issues such as societal, cultural and diversification facets.

3.4.4.6 The engineering curriculum must culminate in a significant design experience conducted under the professional responsibility of faculty licensed to practise engineering in Canada. The significant design experience is based on the knowledge and skills acquired in earlier work and it preferably gives students an involvement in team work and project management.

3.4.4.7 Appropriate content requiring the application of modern engineering tools must be included in the engineering sciences and engineering design components of the curriculum.

3.4.5 A minimum of 225 AU of complementary studies: Complementary studies include humanities, social sciences, arts, languages, management, engineering economics and communications.

3.4.5.1 While considerable latitude is provided in the choice of suitable content for the complementary studies component of the curriculum, some areas of study are essential in the education of an engineer. Accordingly, the curriculum must include studies in the following:

- a. Subject matter that deals with the humanities and social sciences;
- b. Oral and written communications;
- c. Professionalism, ethics, equity and law;
- d. The impact of technology and/or engineering on society;
- e. Health and safety;

spécialité. Ces contraintes peuvent être liées à des facteurs comme l'économie, la santé, la sécurité, l'environnement et la société ou à d'autres facteurs interdisciplinaires. La conception en ingénierie est un processus consistant à prendre des décisions éclairées pour concevoir de façon créative un produit, un système, un composant ou un procédé devant répondre à des besoins précisés, en tirant parti de l'analyse et du jugement de l'ingénierie. Ce processus est souvent caractérisé comme étant complexe, évolutif, itératif et multidisciplinaire. Les solutions qui en sont issues font appel aux sciences naturelles, aux mathématiques et aux sciences du génie, ainsi qu'à des pratiques systématiques et exemplaires actuelles afin de satisfaire à des objectifs définis, dans le respect des exigences, des normes et des contraintes établies. Parmi les contraintes à prendre en considération, citons la santé et la sécurité, la durabilité, l'environnement, l'éthique, la sûreté, l'économie, les facteurs esthétiques et humains, la faisabilité et la conformité aux aspects réglementaires, de même que des enjeux universels en matière de conception, comme les aspects sociaux, culturels et de diversification.

3.4.4.6 Le programme d'études en génie doit aboutir à une expérience d'envergure de la conception en ingénierie acquise sous la responsabilité professionnelle de professeurs autorisés à pratiquer le génie au Canada. Cette expérience d'envergure de la conception est fondée sur les connaissances et les compétences acquises antérieurement et permet idéalement aux étudiants de se familiariser avec les concepts du travail en équipe et de la gestion de projets.

3.4.4.7 Un contenu approprié exigeant l'application d'outils d'ingénierie modernes doit faire partie des composantes sciences du génie et conception en ingénierie du programme d'études.

3.4.5 Minimum de 225 UA en études complémentaires : en sciences humaines, en sciences sociales, en arts, en langues, en gestion, en économie de l'ingénierie et en communications.

3.4.5.1 Bien qu'une grande latitude soit permise dans le choix des cours complémentaires, certaines matières sont considérées essentielles à la formation complète de l'ingénieur. Par conséquent, le programme d'études doit comprendre des études dans les matières suivantes :

- a. Matières traitant des sciences humaines et des sciences sociales,
- b. Communication orale et écrite,
- c. Professionnalisme, déontologie, équité et droit,
- d. Impact de la technologie et/ou de l'ingénierie sur la société,
- e. Santé et sécurité,

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Normes et procédures d'agrément – Révision des annexes 10 et 16		4.5b
Objet :	Approuver les procédures révisées énoncées dans les annexes 10 et 16, pour inclusion dans les Normes et procédures d'agrément 2021	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risque de l'organisation :	S.O.	
Motion(s) à examiner :	<i>b) QUE le conseil, sur recommandation du BCAPG, approuve ce qui suit, pour inclusion dans les Normes et procédures d'agrément 2021 :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>i. Annexe 10 révisée (Politiques et procédures de confidentialité)</i> <i>ii. Annexe 16 révisée (Procédures de révision officielle d'une décision de refus d'agrément rendue par le Bureau d'agrément)</i> 	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Pierre Lafleur, président du BCAPG	

Définition du problème/de l'enjeu

- Selon son mandat, le BCAPG doit « examiner, sur une base régulière, les normes, politiques et procédures qui sont utilisées pour évaluer les programmes de génie à des fins d'agrément ou d'équivalence substantielle ».
- Lors d'un récent examen des politiques du BCAPG, on a remarqué que les annexes 10 et 16 des [Normes et procédures d'agrément 2020](#) contenaient des renvois au comité exécutif du conseil d'Ingénieurs Canada. Étant donné que cette instance n'existe plus, il faut apporter des modifications aux politiques du BCAPG.
- Lors de sa réunion du 5 juin 2021, le BCAPG a adopté une motion visant à recommander que les annexes 10 et 16 soient révisées, tel que proposé.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les révisions proposées des annexes 10 et 16 pour tenir compte de la structure de gouvernance actualisée d'Ingénieurs Canada.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Fonctionner sans politiques et procédures d'agrément claires et à jour expose les administrateurs et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle. Ce risque est atténué, en partie, par l'examen régulier et continu de ces politiques et procédures.

Répercussions financières

- S.O.

Avantages

- Les politiques du BCAPG sont à jour et concordent avec la structure de gouvernance actuelle d'Ingénieurs Canada.
- Plus précisément, si une demande de révision officielle d'une décision de refus d'agrément rendue par le Bureau d'agrément est déposée, une procédure claire assortie de rôles et de responsabilités pertinents sera disponible.

Consultations

- L'avocate-conseil et secrétaire générale d'Ingénieurs Canada a été consultée pour confirmer que la nouvelle approche proposée, à savoir que le Comité de révision fasse rapport au conseil d'Ingénieurs Canada dans son ensemble (au lieu du comité exécutif), était appropriée dans le cadre de l'annexe 16.
- Le Comité des politiques et des procédures du BCAPG a supervisé les révisions et soumis des recommandations au Bureau d'agrément.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si la motion est adoptée, le rapport Normes et procédures d'agrément contenant les annexes 10 et 16 révisées sera publié à l'automne 2021.

Annexes

- **Annexe 1** : Versions révisée (avec suivi des modifications) des sections suivantes des [Normes et procédures d'agrément 2020](#) :
 - Annexe 10 (Politiques et procédures de confidentialité)
 - Annexe 16 (Procédures de révision officielle d'une décision de refus d'agrément rendue par le Bureau d'agrément)

Appendix 10

Annexe 10

Confidentiality: policies and procedures

1. General statement on confidentiality policy

The accreditation of undergraduate engineering programs in Canada is a voluntary process. As such, the Accreditation Board requires that all records and deliberations of the Accreditation Board are kept confidential insofar as accreditation activities and actions are concerned. This has been the policy of the Accreditation Board since its inception. Furthermore, the Accreditation Board guarantees, to each institution seeking accreditation, that the Accreditation Board will not publicly reveal any information concerning the institution other than a list of accredited programs together with the effective or dates of the accreditation period and that any information disclosed to participants in the accreditation process will be subject to safeguards to protect its confidentiality.

The general policy statement is: “No information relative to accreditation emitting from or received by the Canadian Engineering Accreditation Board is to be transmitted or revealed in writing or by word of mouth by any member of the Accreditation Board, member of an Accreditation Board committee or visiting team, Engineers Canada official or staff, or observer of the Accreditation Board to any other individual or organization, except as specifically permitted”.

This document sets forth the procedures the Accreditation Board follows on accreditation activities in maintaining this confidentiality.

Restrictions are placed upon documents of the Accreditation Board. Restrictions are also placed upon individuals having access to Accreditation Board accreditation information.

Engineers Canada constituent members who receive information about accreditation decisions, as permitted by these procedures must have entered into a written agreement to protect the confidentiality of any such information and not to disclose it, unless required to do so by law.

Special note

The Terms of Reference of the Accreditation Board provide a mechanism for a formal review of an Accreditation Board decision to deny or terminate accreditation of a degree program.

Politiques et procédures de confidentialité

1. Énoncé général sur la politique de confidentialité

L'agrément des programmes de génie de premier cycle au Canada est un processus qui se fait sur une base volontaire. Ainsi, les dossiers et les délibérations du Bureau d'agrément doivent demeurer strictement confidentiels en ce qui concerne les activités et les décisions d'agrément. Cela a toujours été la politique du Bureau. En outre, le Bureau d'agrément garantit à tous les établissements qui présentent une demande d'agrément qu'aucun renseignement à leur sujet ne sera divulgué, à l'exception d'une liste des programmes agréés et des dates d'entrée en vigueur de la période d'agrément. Il garantit également que tous les renseignements divulgués aux personnes qui prennent part au processus d'agrément sont assujettis à des mesures de sécurité afin d'assurer leur confidentialité.

L'énoncé de politique général stipule ce qui suit : « Nul renseignement rattaché à l'agrément provenant du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ou reçu par ce bureau ne doit être transmis ni révélé, par écrit ou de vive voix, par un membre quelconque du Bureau d'agrément, d'un comité ou d'une équipe de visiteurs du Bureau d'agrément, ni par un dirigeant ou membre du personnel d'Ingénieurs Canada, un observateur du Bureau d'agrément, à tout autre personne ou organisme, sauf ainsi qu'il aura été expressément autorisé. »

Le présent document décrit les procédures que suit le Bureau d'agrément dans le cadre de ses activités d'agrément en vue de préserver la confidentialité.

Des restrictions sont imposées pour ce qui est des documents du Bureau d'agrément. Les particuliers qui ont accès aux renseignements du Bureau d'agrément sur l'agrément font également l'objet de restrictions.

Les membres constituants d'Ingénieurs Canada qui reçoivent des renseignements touchant aux décisions d'agrément, tel que permis par ces procédures, doivent avoir conclu une entente écrite suivant laquelle ces renseignements demeurent confidentiels et ne seront pas divulgués, à moins que les membres constituants soient tenus par la loi de le faire.

Remarque particulière

Le mandat du Bureau d'agrément prévoit un mécanisme d'appel des décisions du Bureau d'agrément afin de refuser ou de mettre fin à l'agrément d'un programme menant à un diplôme.

Appendix 10

Annexe 10

The Formal Review Committee, established by the ~~Engineers Canada Executive Committee~~ Engineers Canada Board, will establish its own confidentiality policy. However, this policy must be within the spirit of the general policy statement unless otherwise required by subsequent legal action.

2. Individuals and organizations

2.1 Members of the Accreditation Board

The Accreditation Board consists of 20 voting members appointed by the Engineers Canada Board, and a non-voting secretary. ~~A member of the Engineers Canada Executive Committee and a member of the Engineers Canada Board are ex-officio non-voting members of the Accreditation Board.~~

To avoid any conflict of interest, Accreditation Board members shall withdraw from the meeting for those agenda items related to the accreditation of programs at the institution where that Accreditation Board member holds an appointment or other conflict.

2.2 Observers at Accreditation Board meeting

Each member of Engineers Canada and the Canadian Engineering Qualifications Board are invited to send a representative(s) to serve as an observer at each Accreditation Board meeting

The Canadian Federation of Engineering Students, the Commission des titres d'ingénieur, the signatories of the *Washington Accord*, and other relevant organizations are invited to send a representative(s) to serve as an observer at each Accreditation Board meeting.

A duly appointed Accreditation Board member may attend the spring Accreditation Board meeting immediately preceding his/her appointment date, as a "member-elect".

2.3 Members of Accreditation Board committees and visiting teams

Members of Accreditation Board committees and visiting teams (normally the team chair) who are not members of the Accreditation Board, may be non-voting members "pro-tempore" of the Accreditation Board for the agenda item(s) related to their activity. Such members are invited to attend Accreditation Board meetings by the Accreditation Board chair or by the secretary at the Accreditation Board chair's request. Normally they shall be in attendance only for the agenda item related to their activity but they may be invited

Le comité de révision, établi par le ~~comité exécutif d'ingénieurs Canada~~ le conseil d'ingénieurs Canada, établira sa propre politique de confidentialité. Toutefois, cette politique doit s'inscrire dans la perspective de l'énoncé de politique général, à moins d'indication contraire en fonction des procédures judiciaires ultérieures.

2. Particuliers et organismes

2.1 Membres du Bureau d'agrément

Le Bureau d'agrément est composé de 20 membres votants nommés par le conseil d'ingénieurs Canada, ainsi que d'un secrétaire sans droit de vote. ~~Un membre du comité exécutif d'ingénieurs Canada et un membre du conseil d'ingénieurs Canada sont des membres d'office sans droit de vote du Bureau d'agrément.~~

Pour éviter les conflits d'intérêt, ou tout autre genre de conflit, tout membre du Bureau d'agrément qui occupe une charge auprès d'un établissement d'enseignement se retirera de la réunion pour les points à l'ordre du jour qui ont trait à l'agrément de programmes auprès de cet établissement.

2.2 Observateurs aux réunions du Bureau d'agrément

Tous les membres d'ingénieurs Canada et le Bureau canadien des conditions d'admission en génie sont invités à désigner un(des) représentant(s) à titre d'observateur, à chacune des réunions du Bureau d'agrément.

La Fédération canadienne des étudiants et étudiantes en génie, la Commission des titres d'ingénieur, les signataires de l'*Accord de Washington* et d'autres organisations pertinentes peuvent sélectionner un observateur, qui assistera à chacune des réunions du Bureau d'agrément.

Un membre dûment nommé du Bureau d'agrément peut, à titre de membre élu, assister à la réunion du printemps du Bureau d'agrément qui précède immédiatement sa date de nomination.

2.3 Membres des comités et des équipes de visiteurs du Bureau d'agrément

Les membres des comités et des équipes de visiteurs (en règle générale le président) du Bureau d'agrément qui ne sont pas membres du Bureau d'agrément peuvent être considérés comme membres « temporaires » sans droit de vote du Bureau d'agrément à l'égard des points à l'ordre du jour rattachés à leur fonction. Ces personnes peuvent, à la discrétion du président ou du secrétaire du Bureau d'agrément, être priées d'assister aux réunions du Bureau d'agrément. Normalement, ces personnes peuvent assister seulement aux périodes consacrées aux points à l'ordre du

Appendix 10 Annexe 10

to be observers for other agenda items at the discretion of the Accreditation Board chair.

2.4 Other individuals and organizations

The confidentiality of documents as described in sections 3.2 through 3.9 (inclusive) and the information contained therein shall be respected.

Public documents shall be treated as such.

“Official use” documents are to be treated as normal business documents at the discretion of the recipient.

3. Accreditation Board documents

3.1 General statements

All Accreditation Board documents are available to Accreditation Board members and the Accreditation Board Secretariat.

Accreditation Board members or the Accreditation Board Secretariat may classify Accreditation Board documents as “AB CONFIDENTIAL” if it is deemed appropriate to do so, or when requested to do so by the submitter of a document.

3.2 Documents available to Accreditation Board members and the Accreditation Board Secretariat only

(labelled “AB CONFIDENTIAL”)

- Members manual
- Unabridged minutes of Accreditation Board meetings (see Section 3.5)
- Unabridged agenda and attachments for Accreditation Board meetings (see Section 3.5)
- List of potential visiting team members
- Unedited visiting team reports
- Dean’s comments on visiting team reports
- Visiting team chair’s comments on dean’s comments
- Report received from dean in response to a previous accreditation decision requirement
- Previous visiting team’s comments on above report

jour rattachés à leur fonction, mais le président du Bureau d’agrément est libre de les inviter à titre d’observateur aux périodes consacrées à d’autres points à l’ordre du jour.

2.4 Autres particuliers et organismes

La confidentialité de documents telle que décrite aux sections 3.2 à 3.9 (inclusivement) et les renseignements qu’ils contiennent doit être respectée.

Les documents publics doivent être traités de la même manière.

Les documents « d’usage officiel » seront traités comme des documents d’affaires courantes à la discrétion du destinataire.

3. Documents du Bureau d’agrément

3.1 Énoncés généraux

Tous les documents du Bureau d’agrément sont à la disposition des membres du Bureau d’agrément et du secrétariat du Bureau d’agrément.

Les membres du Bureau d’agrément ou le secrétariat du Bureau d’agrément peuvent attribuer la désignation « BA – CONFIDENTIEL » à certains documents du Bureau d’agrément lorsque la situation le justifie, ou à la demande de la personne qui a soumis le document.

3.2 Documents réservés aux membres du Bureau d’agrément et au secrétariat du Bureau d’agrément

(mention « BA – CONFIDENTIEL »)

- Manuel des membres
- Procès-verbaux intégraux des réunions du Bureau d’agrément (voir aussi la Section 3.5)
- Ordre du jour et documentation intégraux des réunions du Bureau d’agrément (voir aussi la Section 3.5)
- Liste de membres potentiels de l’équipe de visiteurs
- Rapports intégraux de l’équipe de visiteurs
- Commentaires du doyen sur les rapports de l’équipe de visiteurs
- Commentaires du président de l’équipe de visiteurs sur les commentaires du doyen
- Rapport reçu du doyen en réponse à une exigence relative à une décision d’agrément antérieure
- Commentaires de la dernière équipe de visiteurs au sujet du rapport susmentionné

Appendix 10 Annexe 10

- Accreditation Board chair's accreditation decision report to dean
- Response from dean on accreditation decisions – if not a formal review

3.3 Documents transmitted from the Accreditation Board to the dean

(The transmitted document becomes the property of the recipient and is labelled "AB CONFIDENTIAL".)

- Edited visiting team report
- Accreditation Board chair's accreditation decision letter

The dean is free to convey the information contained in the edited visiting team report and the Accreditation Board chair's accreditation decision letter as he/she sees fit. As a minimum, the dean must inform students and staff of the process of accreditation and of the accreditation status of the program(s).

3.4 Documents transmitted from the Accreditation Board to the association for the relevant jurisdiction

Accreditation Board chair's accreditation decision letter to the dean and attached appendix.

The documents provided to an association are subject to an obligation to maintain confidentiality contained in an agreement between Engineers Canada and the association.

3.5 Documents transmitted from the Accreditation Board to team chairs and members, and observers

- Labelled: "AB CONFIDENTIAL"
- Labelled: "DO NOT COPY – RETURN TO THE ACCREDITATION BOARD SECRETARIAT"

Visiting team chair – Forthcoming visit

- Accreditation Board chair's accreditation decision report to dean of previous accreditation decisions. This may be accompanied by pertinent correspondence and or other documents, (e.g. Report requested by the Accreditation Board, dean's comments, correspondence related to

- Rapport du président du Bureau d'agrément à l'intention du doyen sur la décision d'agrément
- Réponse du doyen au sujet des décisions d'agrément, s'il ne s'agit pas d'un appel officiel

3.3 Documents transmis par le Bureau d'agrément au doyen

(Les documents transmis deviennent la propriété du destinataire et portent la mention « BA – CONFIDENTIEL »)

- Le rapport révisé de l'équipe de visiteurs
- La lettre de décision d'agrément du président du Bureau d'agrément

Le doyen peut transmettre les renseignements contenus dans le rapport révisé de l'équipe de visiteurs et dans la lettre de décision d'agrément du président du Bureau d'agrément s'il le juge nécessaire. Le doyen doit cependant au moins informer les étudiants et le personnel du processus d'agrément et du statut d'agrément du programme ou des programmes en cause.

3.4 Documents transmis par le Bureau d'agrément à l'ordre de la zone de compétence concernée

La lettre de décision d'agrément du président du Bureau d'agrément au doyen et l'annexe.

Les documents soumis aux ordres sont assujettis à une disposition de confidentialité incluse dans une entente conclue entre d'Ingénieurs Canada et l'ordre concerné.

3.5 Documents transmis par le Bureau d'agrément aux présidents d'équipe de visiteurs et aux membres, ainsi qu'aux observateurs

- Mention « BA – CONFIDENTIEL »
- Mention « REPRODUCTION INTERDITE – RETOURNER AU SECRETARIAT DU BUREAU D'AGRÉMENT »

Président de l'équipe de visiteurs – Visite à venir

- Rapport sur la décision d'agrément du président du Bureau d'agrément à l'intention du doyen au sujet des décisions d'agrément antérieures. Ce rapport peut être accompagné de correspondance pertinente et/ou d'autres documents (p. ex., le rapport demandé par le

Appendix 10 Annexe 10

accreditation decisions, etc). The visiting team chair may share this information with team members as the need arises.

- Dean's comments on the edited visiting team report

Visiting team chair and selected team members – Previous visit

- Report received from dean in response to a previous accreditation decision requirement.

Observers

See sections 3.6 and 3.7

3.6 Minutes of Accreditation Board meetings

(labelled "AB CONFIDENTIAL")

- "Unapproved" minutes (those signed by the secretary only)
- "Approved" minutes (those approved at the following Accreditation Board meeting signed by the Accreditation Board chair and secretary)

Accreditation Board members

Receive the "unapproved" minutes as soon as possible after the Accreditation Board meeting. The "approved" minutes are kept in the Accreditation Board Secretariat offices. These minutes are provided to Accreditation Board members upon request and to new Accreditation Board members.

Observers at Accreditation Board meetings

Observers in attendance at an Accreditation Board meeting will have access to the dossiers during the meeting only, and they will receive a set of abridged "unapproved" minutes with accreditation actions deleted. Observers who have not attended the meeting may, upon request, receive the abridged "unapproved" minutes with accreditation actions deleted. Other confidential items in the minutes may also be deleted at the discretion of the Accreditation Board chair and/or secretary.

Bureau d'agrément, les commentaires du doyen, la correspondance relative aux décisions d'agrément, etc.). Le président de l'équipe de visiteurs peut partager cette information avec les membres de son équipe au besoin.

- Commentaires du doyen sur le rapport révisé de l'équipe de visiteurs

Président de l'équipe de visiteurs et membres sélectionnés de l'équipe – Visite précédente

- Rapport reçu du doyen en réponse à une exigence relative à une décision antérieure d'agrément

Observateurs

Voir sections 3.6 et 3.7

3.6 Procès-verbaux des réunions du Bureau d'agrément

(mention « BA – CONFIDENTIEL »)

- Les procès-verbaux « non approuvés » (ceux qui sont signés par le secrétaire seulement)
- Les procès-verbaux « approuvés » (ceux qui ont été approuvés à la réunion suivante du Bureau d'agrément et signés par le président et le secrétaire du Bureau d'agrément)

Membres du Bureau d'agrément

Reçoivent les procès-verbaux « non approuvés » dès que possible après la réunion du Bureau d'agrément. Les procès-verbaux « approuvés » sont conservés aux bureaux des secrétariats d'Ingénieurs Canada et du Bureau d'agrément. Ces procès-verbaux sont fournis sur demande aux membres du Bureau d'agrément, et aux nouveaux membres du Bureau d'agrément.

Observateurs aux réunions du Bureau d'agrément

Les observateurs qui assistent à une réunion du Bureau d'agrément pourront consulter les dossiers seulement pendant la réunion; ils recevront un ensemble abrégé des procès-verbaux « non approuvés » dans lesquels les décisions d'agrément ont été supprimées. Les observateurs qui n'ont pas assisté à la réunion, peuvent recevoir sur demande, un ensemble abrégé des procès-verbaux « non approuvés » (sans les décisions d'agrément). D'autres éléments confidentiels des procès-verbaux peuvent également avoir été supprimés à la discrétion du président et/ou du secrétaire du Bureau d'agrément.

Appendix 10 Annexe 10

3.7 Agenda and attachments for Accreditation Board meetings

The preliminary agenda is distributed with the invitation to attend the next Accreditation Board meeting. The final agenda is distributed to Accreditation Board members. Observers receive the abridged final agenda with “accreditation action” items deleted. Accreditation Board agenda are labelled “AB CONFIDENTIAL”.

Attachments to the final agenda are distributed to Accreditation Board members. Observers may receive attachments that are not related to accreditation actions. Attachments are labelled “AB CONFIDENTIAL” where appropriate.

3.8 Public documents

- Accreditation Board accreditation criteria and procedures
- Calendar of Events for Accreditation Visits
- Manual of accreditation procedures
- Questionnaire for Evaluation of an Engineering Program
- Visiting Team Report Template
- General visitor manual

3.9 “OFFICIAL USE” documents

- Includes all other documents not included in 3.1 through 3.7 above
- Distributed on a need-to-know basis
- No confidentiality label

3.10 Destruction of confidential documents

The Accreditation Board requires that all confidential documents (except documents transmitted to the dean and records kept by the Accreditation Board Secretariat) be appropriately destroyed at the end of each accreditation cycle in accordance with the procedures established by the Accreditation Board. These procedures are conveyed to the participants of each accreditation undertaken by the Accreditation Board, and may be revised or updated as required.

3.7 Ordre du jour et documents des réunions du Bureau d’agrément

L’ordre du jour préliminaire accompagne l’invitation à la prochaine réunion du Bureau d’agrément. L’ordre du jour final est distribué aux membres du Bureau d’agrément. Les observateurs reçoivent l’ordre du jour final et abrégé, dans lequel les décisions d’agrément ont été supprimées. L’ordre du jour final, porte la mention « BA – CONFIDENTIEL ».

Les documents qui accompagnent l’ordre du jour final sont distribués aux membres du Bureau d’agrément. Les observateurs peuvent recevoir les documents sur les questions qui ne touchent pas aux décisions d’agrément. Les documents portent la mention « BA – CONFIDENTIEL » au besoin.

3.8 Documents publics

- Normes et procédures d’agrément du Bureau d’agrément
- Calendrier des étapes pour les visites d’agrément
- Manuel des procédures d’agrément
- Questionnaire pour l’évaluation d’un programme de génie
- Modèle de rédaction du rapport de l’équipe de visiteurs
- Manuel du visiteur général

3.9 Documents « À L’USAGE OFFICIEL »

- Tous les autres documents qui ne figurent pas aux sections 3.1 à 3.7 ci-dessus
- Accès sélectif
- Aucune mention de confidentialité

3.10 Destruction des documents confidentiels

Le Bureau d’agrément exige que tous les documents confidentiels (hormis ceux qui sont acheminés au doyen et les dossiers conservés par le secrétariat du Bureau d’agrément) soient détruits de façon appropriée à la fin de chaque cycle d’agrément, conformément aux procédures du Bureau d’agrément. Ces procédures sont données aux participants de chaque évaluation d’agrément entreprise par le Bureau d’agrément, et peuvent être révisées ou mises à jour, le cas échéant.

Appendix 10

Annexe 10

4. Rules of confidentiality at Accreditation Board meetings

4.1 General policy statement

“No information relative to accreditation emitting from or received by the Canadian Engineering Accreditation Board is to be transmitted or revealed in writing or by word of mouth by any member of the Accreditation Board, member of an Accreditation Board committee or visiting team, Engineers Canada official or staff, or observer of the Accreditation Board to any other individual or organization, except as specifically permitted”.

4.2 Accreditation Board meetings

Observers are those individuals designated by members of Engineers Canada to attend Accreditation Board meetings. Representatives of the Canadian Engineering Qualifications Board, the Canadian Federation of Engineering Students, the Commission des titres d'ingénieur, the signatories of the Washington Accord, and other relevant organizations are also observers.

A duly appointed Accreditation Board member may attend the spring Accreditation Board meeting immediately preceding his/her appointment date, as a “member-elect”.

Members of Accreditation Board committees or visiting teams (normally the chair), who are not Accreditation Board members, may be non-voting members “pro-tempore” of the Accreditation Board for agenda items related to their activity. Such persons may be invited to be observers for other agenda items at the discretion of the Accreditation Board chair.

~~The designated Engineers Canada Executive Committee representative and the member of the Engineers Canada Board of Directors designated to the Accreditation Board are ex officio non-voting members of the Accreditation Board.~~

Observers may be in attendance throughout the Canadian Engineering Accreditation Board meeting, or may be required (at the discretion of the Accreditation Board chair) to withdraw from the meeting for the duration of agenda items related to accreditation decisions.

4. Règles de confidentialité aux réunions du Bureau d'agrément

4.1 Énoncé de politique général

« Nul renseignement rattaché à l'agrément provenant du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ou reçu par ce bureau ne doit être transmis ni révélé, par écrit ou de vive voix, par un membre quelconque du Bureau d'agrément, d'un comité ou d'une équipe de visiteurs du Bureau d'agrément, ni par un dirigeant ou membre du personnel d'Ingénieurs Canada, un observateur du Bureau d'agrément, à tout autre personne ou organisme, sauf ainsi qu'il aura été expressément autorisé. »

4.2 Réunions du Bureau d'agrément

Les observateurs sont les personnes désignées par les membres d'Ingénieurs Canada afin d'assister aux réunions du Bureau d'agrément. Les représentants du Bureau canadien des conditions d'admission en génie, de la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes en génie, la Commission des titres d'ingénieur, les signataires de l'Accord de Washington et d'autres organisations pertinentes agissent également à titre d'observateur.

Un membre dûment nommé du Bureau d'agrément peut, à titre de membre élu, assister à la réunion du printemps du Bureau d'agrément qui précède immédiatement sa date de nomination.

Les membres des comités ou des équipes de visiteurs (en règle générale le président) du Bureau d'agrément qui ne sont pas membres du Bureau d'agrément peuvent être considérés comme membres « temporaires » sans droit de vote du Bureau d'agrément, à l'égard des points à l'ordre du jour rattachés à leur fonction. Le président du Bureau d'agrément peut, à sa discrétion, inviter ces personnes à titre d'observateurs à l'égard d'autres points à l'ordre du jour.

~~Le représentant du comité exécutif d'Ingénieurs Canada et le membre du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada faisant partie du Bureau d'agrément sont des membres d'office du Bureau d'agrément sans droit de vote.~~

Les observateurs peuvent assister à la totalité de la réunion du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ou peuvent devoir se retirer de la réunion pour la période ayant trait aux points à l'ordre du jour portant sur les décisions d'agrément.

Appendix 10 Annexe 10

Observers may have access to meeting documents, but such documents shall not be removed from the meeting room without the permission of the Accreditation Board chair.

During portions of some agenda items, a dean/designated official may be in attendance. A separate procedure governs the activities and participation of such individuals at the meeting.

By a majority vote, the Accreditation Board may move into “closed session” for any portion of a meeting. Only Accreditation Board members and the Accreditation Board Secretariat staff may be present during a closed session.

Updated: November 2008

Les observateurs auront accès aux documents de la réunion, mais lesdits documents ne pourront quitter la salle de réunion sans la permission du président du Bureau d’agrément.

En ce qui concerne les discussions à l’égard de certaines portions de points à l’ordre du jour, un doyen ou un représentant dûment nommé peut être présent. Une procédure distincte régit ces activités et la présence de ces personnes aux réunions.

Par vote majoritaire, le Bureau d’agrément pourra invoquer le « huis clos » pour toute partie d’une réunion. Seuls les membres du Bureau d’agrément peuvent assister à une séance à « huis clos ».

Mise à jour : novembre 2008

Appendix 16

Annexe 16

Procedures for formal review of an Accreditation Board decision to deny accreditation

1. General

In the event of a decision by the Accreditation Board to deny accreditation of a program or to terminate the accreditation of an accredited program, the Accreditation Board, if requested by the institution, will review and clarify for the institution the options with respect to the accreditation process. As one of the options, the institution may request a formal review of the decision. The other option is a request for an early re-visit. **An institution must select one option only.** This document deals with the procedures to be followed where the institution selects the formal review option.

2. Request for formal review

The institution may submit a written request that a formal review be initiated. This request must be received by the chief executive officer, principal executive officer of Engineers Canada, within 30 days of notification of the accreditation action of the Accreditation Board. To facilitate a response from the Accreditation Board, the request for a formal review must identify the points in the accreditation decision letter for which the institution requires further clarification or which the institution wishes to have reviewed. Upon receipt of such request, the chief executive officer of Engineers Canada arranges a meeting between appropriate representatives of the Accreditation Board and the institution to ensure that there is opportunity for the reasons for the decision not to accredit to be fully understood. Within 14 days of the date of conclusion of this meeting, the institution must either confirm or withdraw in writing to the chief executive officer of Engineers Canada its request for a formal review.

If the institution confirms its decision to proceed with its request for a formal review, the chief executive officer of Engineers Canada will continue with the formal review.

The chief executive officer of Engineers Canada will keep the relevant members of Engineers Canada representing the province or territory in which the institution is located apprised of the process of formal review. If the institution withdraws its request for a formal review, but desires an early re-visit, it must request the early re-visit at the time of the withdrawal of the request for formal review.

3. Standing committee for formal review

Procédures de révision officielle d'une décision de refus d'agrément rendue par le Bureau d'agrément

1. Renseignements généraux

Dans l'éventualité d'une décision du Bureau d'agrément de refuser l'agrément d'un programme ou de mettre fin à l'agrément d'un programme agréé, le Bureau d'agrément, à la demande de l'établissement, examinera les options dont ce dernier peut se prévaloir quant au processus d'agrément et le renseignera à cet égard. L'établissement a en effet la possibilité de présenter une demande de révision officielle de la décision ou une demande de nouvelle visite anticipée. **L'établissement ne peut néanmoins choisir qu'une de ces deux options.** Ce document traite des procédures à suivre dans le cas d'une demande de révision officielle.

2. Demande de révision officielle

L'établissement peut présenter, par écrit, une demande afin qu'une révision officielle soit effectuée. Cette demande doit parvenir au chef de la direction d'Ingénieurs Canada dans les 60 jours de la réception de l'avis concernant les mesures d'agrément prises par le Bureau d'agrément. Afin de faciliter la réponse du Bureau d'agrément, la demande de révision officielle doit indiquer les aspects de la lettre de décision d'agrément à propos desquels l'établissement désire d'autres éclaircissements ou au sujet desquels l'établissement demande une révision. Sur réception de cette demande, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada fixe une réunion entre les représentants appropriés du Bureau d'agrément et de l'établissement, afin de faire comprendre clairement les raisons pour lesquelles a été prise la décision de ne pas accorder l'agrément. Dans les 14 jours qui suivent la tenue de cette réunion, l'établissement doit confirmer ou retirer sa demande de révision officielle par écrit auprès du chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Si l'établissement confirme sa décision de maintenir sa demande de révision officielle, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada poursuit le processus de révision officielle.

Le chef de la direction tiendra le membre d'Ingénieurs Canada représentant la province ou le territoire où se trouve l'établissement au courant du processus de révision officielle. S'il retire sa demande de révision officielle, mais qu'il souhaite une nouvelle visite anticipée, l'établissement doit en faire la demande en même temps qu'il présente son avis de retrait.

3. Comité permanent de révision officielle

Appendix 16 Annexe 16

The formal review case will be considered by a review committee comprised of:

- The ranking member¹, without conflict, of the Board of Examiners/Academic Requirements Committee for the members of Engineers Canada representing the province or territory in which the institution is located (this individual will chair the review committee);
- The most recent past-chair of the Accreditation Board, without conflict, who is no longer serving on the board; and
- The ranking member, without conflict, of the Canadian Engineering Qualifications Board.

Committee members must be able to act in an unbiased and impartial manner. They must have no real or apparent conflict of interest or recent involvement with the institution (or with its faculty of engineering). They must not have been directly involved in the development or delivery of the program in question or in the accreditation decision-making process. All members of the Review Committee shall be licensed professional engineers in Canada. The institution and the Accreditation Board's Executive Committee can object, with demonstrated grounds with respect to conflict of interest, to any member of the Review Committee. Ruling on such objections shall be made by ~~Engineers Canada's Executive Committee~~ [the Engineers Canada Board](#), with such rulings to be final and binding.

Once the Review Committee has been established, the chief executive officer of Engineers Canada sets an acceptable date and place for the hearing. The date of the hearing must be no later than 90 days following receipt of confirmation from the institution to proceed with its request for a formal review.

4. The formal review

A document detailing the institution's case for a formal review must be received by the chief executive officer of Engineers Canada at least 30 days before the date set for the hearing so that the Review Committee and the Accreditation Board may be provided with this information before the hearing.

¹"Ranking member" herein refers to the chair, followed by the vice-chair, followed by the past-chair, followed by the members in the order of length of service, and is available to serve on the Committee.

This document must present reasons why the institution is

Le dossier de révision officielle est étudié par un comité de révision composé des membres suivants :

- Le membre par ordre hiérarchique¹, sans conflit d'intérêt, du Comité des examinateurs/des exigences en matière de formation universitaire du membres d'Ingénieurs Canada représentant la province ou le territoire où est situé l'établissement (cette personne présidera le comité de révision).
- Le dernier président sortant du Bureau d'agrément, sans conflit d'intérêt, qui ne siège plus au Bureau.
- Le membre par ordre hiérarchique, sans conflit d'intérêt, du Bureau canadien des conditions d'admission en génie.

Les membres du Comité doivent être en mesure d'agir sans préjugés et de façon impartiale. Ils ne doivent pas avoir de conflits d'intérêt, réels ou apparents, ni avoir collaboré récemment avec l'établissement (ou avec sa faculté de génie). Ils ne doivent pas avoir participé directement à l'élaboration ni à l'enseignement du programme en question, ni au processus de prise de décision d'agrément. Tous les membres du Comité de révision doivent être des ingénieurs titulaires d'un permis au Canada. L'établissement et le comité exécutif du Bureau d'agrément peuvent s'opposer, pour des raisons de conflit d'intérêt, à la nomination d'un membre du Comité de révision. La décision quant à cette opposition est prise par le ~~comité exécutif d'Ingénieurs Canada~~ [conseil d'Ingénieurs Canada](#) et elle est finale et sans appel.

Une fois le Comité de révision établi, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada fixe une date et un lieu acceptables pour la tenue de l'audience. L'audience a lieu dans les 90 jours qui suivent la réception de la confirmation, de la part de l'établissement, de maintenir sa demande de révision officielle.

4. Révision officielle

Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit recevoir, au moins 30 jours avant la date fixée pour l'audience, un document exposant en détail les motifs pour lesquels l'établissement demande une révision officielle, et ce, afin que le Comité de révision et le Bureau d'agrément puissent disposer de ces renseignements avant la tenue de l'audience.

¹Président, vice-président, président sortant ou l'un des membres par ordre d'ancienneté, disponible pour siéger au Comité de révision.

Ce document doit indiquer les raisons pour lesquelles

Appendix 16 Annexe 16

challenging the decision of the Accreditation Board not to accredit the program. The possible grounds for challenging the decision are:

- evidence of errors of fact,
- evidence of failure of the Accreditation Board to conform to its published procedures,
- reliance by the Accreditation Board on criteria or evidence which are insufficient or inappropriate in light of the Accreditation Board's published accreditation criteria and procedures,
- conflict of interest.

With the document detailing the institution's case, the institution should also file any other documents or written material on which the institution intends to rely at the hearing. This material will be provided to the Accreditation Board and the Review Committee prior to the hearing.

5. Authority of the Review Committee

The Review Committee is charged by the [Executive Committee of Engineers Canada](#) ~~Engineers Canada Board~~ to review the stated grounds for the formal review. In particular the Review Committee is charged with determining whether valid grounds as defined in Section 4, above, have been demonstrated and, if so, whether these grounds could have affected the decision. The Review Committee does not consider improvements to the program made subsequent to the accreditation decision.

6. Materials considered by the Review Committee

As described in Section 4, the institution must submit documentation describing the grounds for challenging the decision. The Accreditation Board may submit written materials responding to the issues raised by the institution and/or respond at the hearing to the issues that were raised in the documentation. Any written materials from the Accreditation Board must be submitted to the chief executive officer of Engineers Canada at least 15 days before the date of the hearing for distribution to the institution and the Review Committee. Additional documentation from the institution which responds to the submission by the Accreditation Board (if such occurs) may be presented by the institution to the Review Committee and the Accreditation Board at any time prior to the commencement of the hearing.

All additional documentation must be based on information that was presented to the Accreditation Board or its representatives up to the time of the challenged accreditation decision.

l'établissement conteste la décision du Bureau d'agrément de ne pas agréer le programme. Les motifs qu'il est possible d'invoquer pour contester la décision sont :

- l'existence d'une erreur de fait,
- l'omission par le Bureau d'agrément de se conformer à ses procédures publiées,
- le recours par le Bureau d'agrément à des normes ou à des preuves qui sont insuffisantes ou inappropriées à la lumière des Normes et procédures d'agrément publiées du Bureau d'agrément,
- un conflit d'intérêt.

Le document énonçant les motifs de l'établissement doit aussi être accompagné de tout autre document ou pièce sur lesquels l'établissement compte se fonder lors de l'audience. Ces documents doivent être mis à la disposition du Bureau d'agrément et du Comité de révision avant la tenue de l'audience.

5. Fonction du Comité de révision

Le Comité de révision est chargé par le ~~comité exécutif d'Ingénieurs Canada~~ [conseil d'Ingénieurs Canada](#) de revoir les motifs déclarés justifiant la révision officielle. Le Comité de révision est tout particulièrement chargé de déterminer si des motifs valables, tels que définis à la section 4 ci-dessus, ont été démontrés et, le cas échéant, si ces motifs pourraient avoir influé sur la décision. Le Comité de révision ne tient pas compte des améliorations apportées au programme après la décision d'agrément.

6. Documents examinés par le Comité de révision

Tel que décrit à la section 4, l'établissement doit soumettre de la documentation énonçant les motifs de son opposition à la décision. Le Bureau d'agrément peut soumettre par écrit des textes visant à répondre aux motifs d'opposition soulevés par l'établissement et/ou y répondre au cours de l'audience. Ces pièces écrites doivent être remises au chef de la direction d'Ingénieurs Canada au moins 15 jours avant la tenue de l'audience, et ce, afin d'être transmises à l'établissement et au Comité de révision. Tout document supplémentaire en réponse aux pièces soumises par le Bureau d'agrément (le cas échéant) peut être déposé par l'établissement au Comité de révision et au Bureau d'agrément en tout temps avant le début de l'audience.

Ces documents supplémentaires doivent être fondés sur l'information qui a été soumise au Bureau d'agrément ou à ses représentants avant la décision d'agrément qui est contestée.

Appendix 16 Annexe 16

Clarifications, observations or rebuttals concerning any of these written materials are made orally in the hearing. In the hearing, the institution and the Accreditation Board may present additional evidence orally so long as it is confined to conditions and circumstances prevailing up to the time of the challenged accreditation decision.

7. Representing at the hearing

The Accreditation Board is represented by the chair of the Accreditation Board (or the chair's designate) and by any others chosen by the chair of the Accreditation Board or requested to be present by the chair of the Review Committee.

The institution is represented by administrative officers with responsibility for the program and any others requested to be present by the chair of the Review Committee.

Engineers Canada may be represented as an observer by its president (or the president's designate) and chief executive officer.

The Review Committee may engage legal counsel to act as a legal advisor during the hearing as well as during its deliberations. In that the proceedings are not judicial in nature, neither the Accreditation Board nor the institution may bring legal counsel to the hearing.

The hearing before the Review Committee is not open to the public. Attendance at the hearing by anyone other than the representatives listed above may be only with permission of the chair of the Review Committee in consultation with the chief executive officer of Engineers Canada.

8. Conduct of the review by the committee

The chair of the Review Committee calls upon the designated representative of the institution to state its case, including reference to submitted documents. Additional details may be provided by other representatives of the institution who are present. Representatives of the Accreditation Board are given the opportunity to respond fully to the written submission and to the initial presentation by the institution. Both parties are given an opportunity to ask questions, provide observations and clarify positions. Members of the Review Committee may ask questions, review documentation and raise relevant issues at any time.

When the chair of the Review Committee is satisfied that all relevant evidence has been presented and the parties have had adequate opportunity to present their arguments and positions, each party is invited to present a brief closing summary statement.

Les éclaircissements, observations ou réfutations concernant l'un quelconque de ces documents écrits sont effectués verbalement à l'audience. Lors de celle-ci, l'établissement et le Bureau d'agrément peuvent également présenter verbalement des preuves supplémentaires, à condition qu'elles se limitent aux conditions et aux circonstances qui avaient cours avant la décision d'agrément qui est contestée.

7. Représentation à l'audience

Le Bureau d'agrément est représenté par le président du Bureau d'agrément (ou une personne désignée par celui-ci) et par toute autre personne choisie par le président du Bureau d'agrément ou invitée à assister à l'audience par le président du Comité de révision.

L'établissement est représenté par les administrateurs responsables du programme et par toute autre personne invitée à assister à l'audience par le président du Comité de révision.

Ingénieurs Canada peut être représenté, à titre d'observateur, par son président (ou une personne désignée par celui-ci) et par le chef de la direction.

Le Comité de révision pourra avoir recours à un avocat qui agira à titre de conseiller juridique pendant l'audience, ainsi que lors de ses délibérations. Comme les procédures ne sont pas de nature judiciaire, ni le Bureau d'agrément, ni l'établissement ne pourront être accompagnés d'un conseiller juridique à l'audience.

Le public n'est pas invité à assister à l'audience devant le Comité de révision. Toute personne autre que les représentants mentionnés ci-haut ne pourra assister à l'audience qu'avec la permission du président du Comité de révision, qui aura préalablement consulté à cet égard le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

8. Déroulement de la révision menée par le Comité

Le président du Comité de révision invite le représentant désigné de l'établissement à exposer son cas en faisant renvoi aux documents soumis. Des détails supplémentaires peuvent être fournis par les autres représentants de l'établissement qui sont présents. Les représentants du Bureau d'agrément ont la possibilité de réagir sans réserve aux documents écrits et à la présentation initiale de l'établissement. Les deux parties peuvent poser des questions, faire des observations ou éclaircir leur position. Les membres du Comité de révision peuvent, en tout temps, poser des questions, revoir la documentation et soulever des questions pertinentes.

Lorsque le président du Comité de révision est convaincu que toutes les preuves pertinentes ont été présentées et que les parties ont eu l'occasion suffisante de présenter leurs arguments et leur position, chaque partie est invitée à présenter une courte

Appendix 16 Annexe 16

All members of the Review Committee must be present for the full presentation of all the evidence.

No document filed with the Review Committee or information, written or oral, presented at the hearing will be transmitted or revealed to any other party by the Review Committee, the Accreditation Board, Engineers Canada or their representatives. Any such information may be disclosed by the institution provided that it is disclosed in its entirety.

9. Recommendations and decisions

The Review Committee decides on its recommendation in an in-camera session following the hearing. The decision is made by a majority of members of the Review Committee. The Review Committee reports its recommendation in writing, together with a summary of the evidence and the reasons for the recommendation, to the [Executive Committee of Engineers Canada-Engineers Canada Board](#) within 30 days of the conclusion of the hearing. While a consensus report is desirable, all members nevertheless have the right to provide an appendix to the report providing their opinions. Immediately thereafter, the chief executive officer transmits copies of the Review Committee's report to the institution and to the Accreditation Board. The Review Committee may make one of the following recommendations:

- 9.1 The decision of the Accreditation Board not to accredit the program under review should be upheld. The reasons for upholding the Accreditation Board decision are:
- 9.1.1 the decision of the Accreditation Board was not affected by any significant error of fact contained in the documentation or other information before the Accreditation Board in arriving at its decision; and
 - 9.1.2 the Accreditation Board, in reaching its decision, conformed to its published procedures; and
 - 9.1.3 the Accreditation Board, in reaching its decision, used sufficient and appropriate criteria consistent with its published criteria; and
 - 9.1.4 no conflict of interest has been demonstrated.

Therefore, the Review Committee would recommend to [Engineers Canada's Executive Committee-the Engineers Canada Board](#) that there be no change in the action taken by the Accreditation Board regarding the accreditation of the program under review.

déclaration de clôture. Les membres du Comité de révision doivent tous assister à la présentation intégrale de toutes les preuves.

Nul document déposé auprès du Comité de révision ou nul renseignement écrit ou verbal présenté à l'audience ne sera transmis ou révélé à une autre partie par le Comité de révision, le Bureau d'agrément, d'Ingénieurs Canada ou leurs représentants. Tout renseignement de ce genre peut être révélé par l'établissement, à condition qu'il soit révélé dans son intégralité.

9. Recommandations et décisions

Le Comité de révision décide de sa recommandation lors d'une séance à huis clos après l'audience. La décision est prise par une majorité des membres du Comité. Le Comité signifie sa recommandation par écrit, accompagnée d'un résumé de la preuve et des raisons de la recommandation, au [comité exécutif d'Ingénieurs Canada-conseil d'Ingénieurs Canada](#) dans les 30 jours qui suivent la fin de l'audience. Bien qu'un rapport de consensus soit souhaitable, les membres ont tous le droit de fournir leurs opinions en annexe. Dès qu'il reçoit le rapport du Comité, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada en transmet des copies à l'établissement et au Bureau d'agrément. Le Comité de révision peut faire l'une des recommandations suivantes :

- 9.1 La décision du Bureau d'agrément de ne pas agréer le programme en cause devrait être maintenue. Les raisons du maintien de la décision sont :
- 9.1.1 la décision du Bureau d'agrément n'a pas été influencée par une grave erreur de fait contenue dans la documentation ou dans tout autre renseignement, avant que le Bureau d'agrément ne prenne sa décision; et
 - 9.1.2 le Bureau d'agrément, lorsqu'il a pris sa décision, s'est conformé à ses procédures publiées; et
 - 9.1.3 le Bureau d'agrément, lorsqu'il a pris sa décision, s'est fondé sur des normes suffisantes et appropriées, conformément à ses normes publiées; et
 - 9.1.4 l'existence d'aucun conflit d'intérêt n'a été démontrée.

Par conséquent, le Comité de révision recommande au [comité exécutif d'Ingénieurs Canada-conseil d'Ingénieurs Canada](#) de ne pas modifier la décision prise par le Bureau d'agrément concernant l'agrément du programme qui fait l'objet de la révision.

Appendix 16 Annexe 16

9.2 The decision of the Accreditation Board not to accredit the program under review should be set aside. The reasons for setting aside the Accreditation Board decision are:

- 9.2.1 the decision of the Accreditation Board was affected by one or more significant errors of fact contained in the documentation or other information before the Accreditation Board in arriving at its decision; and/or
- 9.2.2 the Accreditation Board, in reaching its decision, did not conform to its published procedures; and/or
- 9.2.3 the Accreditation Board, in reaching its decision, used insufficient or inappropriate criteria in light of its published criteria; and/or
- 9.2.4 conflict of interest has been demonstrated.

Therefore, the Review Committee would recommend to ~~Engineers Canada's Executive Committee~~ the Engineers Canada Board that the matter be sent back to the Accreditation Board and that the Accreditation Board be instructed to reconsider its decision to deny or terminate accreditation of the program under review, taking into account the finding of the Review Committee.

The formal review procedure terminates with the issuance of Engineers Canada's Executive Committee's decision.

10. Reconsideration by the Accreditation Board

When ~~Engineers Canada's Executive Committee~~ Engineers Canada Board sends the matter back to the Accreditation Board, the Accreditation Board reconsiders the accreditation decision, taking into account the Report of the Review Committee and any clarifying information it may require from that Committee or the institution. The reconsideration shall occur within 60 days of receipt of the decision from the chief executive officer. This will occur at the next regular meeting of the Accreditation Board, if such occurs within that time period, otherwise a special meeting of the Accreditation Board will be convened to hear the case. The Accreditation Board may confirm its decision to deny or terminate accreditation or it may accredit the program.

Following the Accreditation Board accreditation decision, Engineers Canada's president and chief executive officer are

9.2 La décision du Bureau d'agrément de ne pas agréer le programme faisant l'objet de la révision devrait être annulée. Les raisons de l'annulation de la décision du Bureau d'agrément sont :

- 9.2.1 la décision du Bureau d'agrément a été influencée par une ou plusieurs erreurs de fait importantes contenues dans la documentation ou dans tout autre renseignement, avant que le Bureau d'agrément ne prenne sa décision; et/ou
- 9.2.2 le Bureau d'agrément, lorsqu'il a pris sa décision, ne s'est pas conformé à ses procédures publiées; et/ou
- 9.2.3 Le Bureau d'agrément, lorsqu'il a pris sa décision, s'est fondé sur des normes insuffisantes et inappropriées, à la lumière de ses normes publiées; et/ou
- 9.2.4 l'existence d'un conflit d'intérêt a été démontrée.

Par conséquent, le Comité de révision recommande au ~~comité exécutif d'ingénieurs Canada~~ conseil d'ingénieurs Canada de renvoyer la question au Bureau d'agrément et de l'enjoindre de réexaminer sa décision de refuser ou de mettre fin à l'agrément du programme qui fait l'objet de la révision, en tenant compte des constatations faites par le Comité de révision.

Le processus de révision officielle prend fin avec l'annonce de la décision du comité exécutif d'ingénieurs Canada.

10. Réexamen par le Bureau d'agrément

Lorsque le ~~comité exécutif d'ingénieurs Canada~~ conseil d'ingénieurs Canada renvoie la question au Bureau d'agrément, ce dernier réexamine la décision d'agrément, en tenant compte du rapport du Comité de révision et de tout renseignement qu'il pourrait demander au Comité ou à l'établissement de lui fournir afin d'éclaircir la situation. Le réexamen s'effectue dans les 60 jours de la réception de la décision du chef de la direction. Il a lieu à la réunion ordinaire suivante du Bureau d'agrément, si cette réunion doit avoir lieu dans les délais prescrits, sinon une réunion spéciale du Bureau d'agrément est convoquée pour l'audition du cas. Le Bureau d'agrément peut alors confirmer sa décision de refuser l'agrément ou d'y mettre fin, ou il peut agréer le programme.

La décision d'agrément du Bureau d'agrément est communiquée au président et au chef de la direction d'ingénieurs Canada. Le chef

Appendix 16 Annexe 16

informed of the decision. The chief executive officer notifies the dean and the president of the institution of the decision. The dean is provided with a comprehensive written explanation for the decision. The institution is expected to inform students and staff of the accreditation status of the program. Such a decision by the Accreditation Board, following a reconsideration arising out of a formal review is not subject to further formal review.

11. Special visit

In the event that the Accreditation Board confirms its decision to deny or terminate accreditation after a formal review has resulted in a finding that the decision of the Accreditation Board not to accredit the program under review should be set aside, the institution shall have the option of requesting a special visit within 14 days of being notified of the confirmation of the decision to deny or terminate. The special visit request will not require documentation justifying the visit but the institution may provide documentation supporting its request. The Accreditation Board shall include a special visit to the institution within the current accreditation cycle. Best efforts will be made to complete the visit prior to the next Accreditation Board decision meeting. The decision resulting from the special visit is final and cannot be the subject of a request for formal review.

12. Costs

Should the Review Committee recommend that the Accreditation Board's decision to deny or terminate accreditation be upheld, the Review Committee expenses are borne by the institution; otherwise, they are borne by Engineers Canada. The institution and the Accreditation Board are each responsible for their own expenses in being represented at the hearing.

Effective June 2006
Updated: November 2009

de la direction avise le doyen et le président de l'établissement au sujet de la décision. Le doyen recevra des explications écrites complètes concernant la décision. L'établissement devra informer les étudiants et le personnel quant à la situation du programme en matière d'agrément. Cette décision prise par le Bureau d'agrément au terme de la révision officielle ne peut faire l'objet d'une autre révision officielle.

11. Visite spéciale

Si le Bureau d'agrément confirme sa décision de refuser l'agrément ou d'y mettre fin après que, à l'issue de la révision officielle, il a été conclu que la décision du Bureau d'agrément de ne pas agréer le programme en cause devrait être annulée, l'établissement doit avoir la possibilité de présenter une demande de visite spéciale dans les 14 jours qui suivent l'avis de confirmation de la décision du Bureau d'agrément de refuser l'agrément ou d'y mettre fin. L'établissement n'est pas tenu de fournir de la documentation pour justifier cette demande de visite, mais il peut en fournir à l'appui de sa demande. Le Bureau d'agrément doit prévoir une visite spéciale à l'établissement dans le cycle d'agrément en cours. Tout sera mis en œuvre pour que cette visite ait lieu avant la prochaine réunion de décision du Bureau d'agrément. La décision prise à l'issue de la visite spéciale est finale et ne peut faire l'objet d'une demande de révision officielle.

12. Coûts

Si le Comité de révision recommande le maintien de la décision du Bureau d'agrément de refuser l'agrément ou d'y mettre fin, les dépenses du Comité sont à la charge de l'établissement; autrement, elles sont à la charge d'Ingénieurs Canada. L'établissement et le Bureau d'agrément assument chacun leurs propres dépenses de représentation à l'audience.

En vigueur en juin 2006
Mise à jour : novembre 2009

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Format des réunions du conseil de fin d'automne (décembre)		4.6
Objet :	Approuver le changement de format des réunions du conseil de fin d'automne (décembre) qui entrera en vigueur en 2022	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 2 : Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil, sur recommandation du chef de la direction, accepte de tenir ses réunions de fin d'automne (décembre) en mode virtuel, à compter de 2022.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, secrétaire générale	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Définition du problème/de l'enjeu

- Au cours d'une année normale (sans pandémie), le conseil d'Ingénieurs Canada se réunit en personne à cinq occasions, comme suit :
 - Réunion d'hiver (février) – Ottawa
 - Réunion du printemps (mai) – différents lieux
 - Atelier de juin – différents lieux
 - Réunion d'automne (septembre/octobre) – Ottawa
 - Réunion de fin d'automne (décembre) – Ottawa
- Le conseil se réunit aussi virtuellement au début du printemps (avril).
- Les réunions d'avril et de décembre portent généralement sur les affaires internes d'Ingénieurs Canada et non sur des questions qui ont une incidence sur les organismes de réglementation en général. Par exemple, en avril, le conseil approuve les états financiers de l'organisme avant qu'ils ne soient soumis aux membres, ainsi que le profil de risque de l'organisme. En décembre, la réunion est axée sur l'approbation du budget d'Ingénieurs Canada, et les autres points permanents à l'ordre du jour comprennent l'approbation des plans de travail du BCAPG et du BCCAG et la nomination de leurs dirigeants. Ces deux réunions sont généralement plus courtes que les autres réunions du conseil.
- La réunion de décembre ne figure au calendrier du conseil que depuis 2017 et s'est initialement tenue sous forme de téléconférence. Elle n'a eu lieu à Ottawa qu'en 2018 et 2019, et les présidents ou les chefs de direction des organismes de réglementation n'y assistent habituellement pas.
- Au cours de la dernière année et demie, le conseil d'Ingénieurs Canada a tenu toutes ses réunions en mode virtuel, ce qui lui a permis de profiter de certaines occasions importantes, notamment le fait qu'un plus grand nombre de parties prenantes peuvent participer et contribuer à la gouvernance d'Ingénieurs Canada en assistant à ces réunions autrement inaccessibles. Ces réunions virtuelles ont également permis à Ingénieurs Canada d'accueillir un plus grand nombre d'observateurs des parties prenantes (c.-à-d. les présidents élus des organismes de réglementation plutôt que seulement les présidents en poste) et le personnel des organismes de réglementation qui, à leur tour, ont pu mieux apprécier et comprendre le travail et l'objet d'Ingénieurs Canada.

- Compte tenu de l'avantage considérable que représente l'instauration d'un climat de confiance entre les organismes de réglementation et du fait que les réunions de décembre sont généralement plus courtes que les autres réunions en personne, nous pouvons tirer parti du succès de nos réunions virtuelles de la dernière année et demie pour convertir la réunion de décembre en réunion virtuelle, à partir de décembre 2022.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve le changement de format de ses réunions de décembre pour que ces réunions se tiennent virtuellement (plutôt qu'en présentiel) à partir de 2022.

Autres options envisagées

- Statu quo : Le conseil pourrait continuer de se rencontrer à Ottawa pour ses réunions de décembre.
- Ingénieurs Canada s'est demandé si le format de réunion hybride était une option valable, mais compte tenu des coûts supplémentaires (les coûts d'audiovisuel sont d'environ 25 000 \$ pour un événement hybride de deux jours, alors que les coûts d'audiovisuel des réunions en personne sont d'environ 1 900 \$ et que les coûts d'audiovisuel des réunions entièrement virtuelles sont de l'ordre de 10 000 \$), du recours nécessaire à des ressources humaines supplémentaires et des expériences disparates des membres du conseil (et des autres observateurs), il n'a pas été jugé que cette option valait la peine d'être poursuivie.

Risques

- Aucun risque n'a été déterminé. Le conseil d'Ingénieurs Canada a prouvé qu'il pouvait se réunir et gouverner très efficacement l'organisme dans le cadre de réunions virtuelles. Par ailleurs, cette proposition vise à atténuer certaines des conséquences potentielles cernées dans le profil de risques stratégiques pour les fonctions de gouvernance, car elle évite le risque potentiel que les organismes de réglementation ne comprennent pas comment fonctionner dans le cadre de gouvernance, ce qui mènerait à une diminution ou une perte de confiance de la part des organismes de réglementation et à leur insatisfaction.

Répercussions financières

- La tenue des réunions de décembre en format virtuel permettrait d'importantes économies de coûts (d'environ 37 000 \$) pour Ingénieurs Canada. À titre d'illustration, il en a coûté 55 140 \$ pour tenir la réunion du conseil de décembre 2019 en personne, alors que la réunion virtuelle de décembre 2020 n'a coûté que 17 753 \$.
- Ces réductions de coûts se reflèteraient dans le budget de 2022 (et des années subséquentes).

Avantages

- Outre les économies susmentionnées, la tenue de la réunion de décembre en format virtuel permettra à un plus grand nombre d'observateurs (chefs de direction, personnel des organismes de réglementation, présidents en poste et présidents élus) de participer pleinement aux réunions (sans être désavantagés par rapport à ceux qui participent en personne), ce qui contribuera à renforcer la confiance et l'engagement de nos parties prenantes. Cela permettra également à Ingénieurs Canada de respecter son engagement à tenir des réunions ouvertes et accessibles.

Consultations

- Aucune.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si la motion est adoptée, le personnel d'Ingénieurs Canada finalisera le budget 2022, en tenant compte des coûts de la tenue des réunions de décembre en mode virtuel. Le personnel prendra aussi les mesures nécessaires pour préparer et organiser la réunion de décembre 2022 en format virtuel.

Annexe

- S.O.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Plan de travail préliminaire du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) 5.1

Objet :	Informar le conseil au sujet des activités prévues du BCAPG en 2022, pour approbation définitive en décembre 2021
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes de premier cycle en génie Impératif opérationnel 7 : Mobilité internationale
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG
Présenté par :	Pierre G. Lafleur, président du BCAPG

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément aux objectifs d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) agrée les programmes d'études de premier cycle en génie (Impératif opérationnel 1) et est responsable de certains travaux relevant de l'Impératif opérationnel 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Pour des raisons de visibilité, un plan de travail pour 2022 a été rédigé en vue d'être soumis à l'examen du conseil d'Ingénieurs Canada.

Action ou recommandation proposée

- L'approbation du plan de travail sera demandée à la réunion de décembre.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée. Le plan de travail reflète les besoins stratégiques et opérationnels du Bureau d'agrément.

Risques

- S'il n'examine pas le plan de travail du BCAPG, le conseil d'Ingénieurs Canada n'assure pas une surveillance adéquate du travail du Bureau d'agrément, l'un de ses trois subordonnés directs, ce qui a pour effet de diminuer la confiance des organismes de réglementation.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail ont été prévus dans le budget proposé pour 2022.

Avantages

- Le BCAPG remplira son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des politiques d'agrément.

Consultations

- Le plan de travail préliminaire pour 2022 a été distribué le 18 août au Groupe des chefs de direction et au Groupe national des responsables de l'admission pour solliciter leurs commentaires.

Prochaines étapes

- Le conseil est invité à transmettre ses commentaires, qui seront examinés par le comité exécutif du BCAPG au cours d'une réunion à venir.
- Le plan de travail définitif sera soumis à l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.

Annexes

- **Annexe 1** : Ébauche du Plan de travail 2022 du BCAPG

Plan de travail 2022 du BCAPG

Élément		
Décisions d'agrément*	Date de la visite	Date de la décision (2022)
Université Concordia (1 programme)	Du 24 au 26 octobre 2021	Juin
Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning (1 nouveau programme)	Du 26 au 29 mars 2022	Juin
École de technologie supérieure (7 programmes)	Du 24 au 27 octobre 2021	Juin
École Polytechnique (12 programmes)	Du 7 au 9 novembre 2021	Juin
McMaster University (19 programmes — 11 renouvellements, 8 nouveaux)	Du 21 au 24 novembre 2021	Juin
Thompson Rivers University (1 nouveau programme)	Du 30 janvier au 1 ^{er} février 2022	Juin
Université de Moncton (3 programmes)	Du 14 au 16 novembre 2021	Juin
Université de Sherbrooke (8 programmes — 6 renouvellements, 2 nouveaux)	Du 3 au 5 octobre 2021	Février
Université du Québec à Trois-Rivières (1 programme)	Du 13 au 15 février 2022	Juin
Université du Québec en Outaouais (1 programme)	Du 14 au 16 novembre 2021	Juin
University of British Columbia (4 programmes — 3 renouvellements, 1 nouveau)	Du 23 au 26 janvier 2022	Juin
University of British Columbia – Okanagan (1 nouveau programme)	Du 30 janvier au 1 ^{er} février 2022	Juin
Université d'Ottawa (5 programmes)	Du 7 au 9 novembre 2021	Juin
University of Prince Edward Island (1 programme; 1 nouvel emplacement – campus du Caire)	Du 19 au 22 mars 2022	Juin
University of Saskatchewan (8 programmes)	Du 31 octobre au 2 novembre 2021	Juin
Western University (1 programme sortant)	Du 29 novembre au 1 ^{er} décembre 2021	Juin
University of Windsor (5 programmes)	Du 29 janvier au 2 février 2022	Juin
Surveillance internationale	Participants	Date
Symposium de l'ABET	À déterminer	Du 7 au 8 avril
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	Juin
Recevoir et étudier les constatations issues de l'examen périodique d'Ingénieurs Canada	Membres du BCAPG	Juin
Encadrer le CACEI (Mexique) pour l'aider à obtenir le statut de signataire provisoire de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	En cours

Normes et procédures	Responsable	Échéance
<p>Mettre en œuvre les changements à apporter aux normes, aux politiques et aux procédures issus des groupes de travail du BCAPG en 2021, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle définition de la conception en ingénierie • Modifications proposées à l'annexe 3, Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice, clauses 8 et 9. • Documentation requise pour les visites • Élaboration de moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30 • Modifications apportées au mandat du Comité des politiques et des procédures • Modification du rapport du visiteur général 	Membres du BCAPG	À déterminer (en fonction des décisions prises aux réunions de juin et de septembre)
Surveiller la mesure dans laquelle les actions prises par les responsables des programmes pour réagir aux difficultés engendrées par la pandémie cadrent avec les normes d'agrément.	Comité des politiques et des procédures BCAPG	Décembre
Étudier et classer par ordre de priorité les constatations du premier cycle de mesure de la responsabilité en matière d'agrément.	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément Comité des politiques et des procédures BCAPG	En cours
Encadrer et soutenir au besoin la mise en œuvre de Tandem, le nouveau système de gestion des données en ligne pour l'agrément d'Ingénieurs Canada.	Comité des politiques et des procédures Membres du BCAPG	En cours
Priorité stratégique 2019-2021 : Responsabilité en matière d'agrément	Responsable	Échéance
Rapport sur le deuxième cycle de mesures (2021)*	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément	Septembre
Entreprendre et encadrer la collecte de données pour le troisième cycle de mesure	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément	Avril
Plan stratégique 2022-2024	Responsable	Échéance
Suivre le plan stratégique et y contribuer au besoin.	Membre du BCAPG	En cours

*En 2021-2022, les visites d'agrément seront menées virtuellement.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Plan de travail préliminaire du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		5.2
Objet :	Informer le conseil au sujet des activités prévues du BCCAG en 2022, pour approbation définitive en décembre 2022	
Lien avec le plan stratégique/ les objectifs :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Gouvernance (risque stratégique)	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Frank George, président du BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Comme le prévoient les objectifs d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des praticiens au Canada.
- L'objet de la présente note de breffage est d'informer le conseil d'Ingénieurs Canada des résultats du processus de consultation et du plan de travail du BCCAG proposé pour 2022.

Action proposée ou recommandation

- L'approbation finale du plan de travail sera demandée à la réunion de décembre.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'est envisagée puisque le plan de travail tient compte des commentaires reçus de la part des organismes de réglementation.

Risques

- S'il n'examine pas le plan de travail, le conseil d'Ingénieurs Canada ne sera pas en mesure de surveiller le travail du BCCAG, ce qui diminue la confiance des organismes de réglementation.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail ont été prévus dans le budget proposé pour 2022.
- À l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment de ressources pour entreprendre l'élaboration d'un guide sur l'aptitude à l'exercice qui avait suscité l'intérêt des groupes de responsables et du Groupe des chefs de direction. Le BCCAG convient d'effectuer ces travaux dès qu'il aura les ressources nécessaires.

Avantages

- Le BCCAG fournira des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada. Ces services et outils sont offerts en temps opportun et répondent aux besoins des organismes de réglementation.
- L'élaboration des guides mentionnés dans le plan permettra de faire progresser les priorités stratégiques et opérationnelles d'Ingénieurs Canada relatives à la diversité de la profession, notamment en ce qui a trait aux femmes et aux peuples autochtones.

Consultations

- Tous les commentaires et les réponses reçus sont répertoriés dans l'annexe 1.
 - Le 5 mai 2021, un courriel a été envoyé au conseil d'Ingénieurs Canada, au BCCAG, au Groupe des chefs de direction, de même qu'aux groupes de responsables de l'exercice, de l'admission ainsi que de la discipline et de l'application de la loi pour les sonder au sujet des priorités contenues dans le plan de travail proposé. En juin, les groupes de responsables ont examiné ces questions et soumis leurs commentaires à l'attention du président du BCCAG.
 - Le comité exécutif du BCCAG a répondu à tous les commentaires reçus des groupes des responsables, puis a transmis le tout au Groupe des chefs de direction le 13 juillet. Ce dernier a examiné le plan de travail proposé et a formulé ses commentaires. Le comité exécutif y a répondu, puis a transmis une nouvelle version du plan de travail proposé au BCCAG.
 - Le BCCAG a tenu une réunion le 24 juillet et convenu de recommander les priorités révisées du plan de travail 2022 à l'approbation du conseil (Annexe 2).

Prochaines étapes

- Le conseil est invité à transmettre ses commentaires, qui seront examinés par le comité exécutif du BCCAG au cours d'une prochaine réunion.
- Le plan de travail préliminaire sera soumis à l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.

Annexes

- **Annexe 1** : Commentaires des groupes de responsables et du Groupe des chefs de direction sur le plan de travail 2022
- **Annexe 2** : Plan de travail préliminaire du BCCAG

Commentaires reçus et réponses du BCCAG concernant ses priorités pour 2022

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Nouveau guide public sur l'aptitude à l'exercice	Le GNRA laisse le Groupe national des responsables de l'exercice et/ou le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi se prononcer sur cette question.	Les responsables de l'exercice ont manifesté un intérêt marqué pour l'élaboration d'un guide sur l'aptitude à l'exercice, car il s'agit d'un domaine sur lequel ils disposent actuellement de peu d'orientations. Ils ont noté que de nombreux organismes de réglementation n'ont pas de dispositions en place pour répondre aux préoccupations liées à l'aptitude à l'exercice. Par conséquent, le GNRE craint que la publication de ce guide donne au public l'impression que les organismes de réglementation sont en mesure d'agir, alors qu'ils ne le peuvent pas actuellement. Le GNRE aimerait que ce guide soit une priorité pour 2022, mais qu'il ne soit accessible qu'aux organismes de réglementation pour le moment.	Les responsables de la discipline et de l'application de la loi ont indiqué qu'ils s'intéressent principalement aux nouveaux guides sur l'aptitude à l'exercice et sur la dénonciation, et demandé que les deux guides proposés soient priorités dans le plan de travail 2022 du BCCAG.	Nos capacités nous permettent d'entreprendre l'élaboration d'un seul nouveau guide en 2022. Le BCCAG accordera la priorité à ce guide ou au nouveau guide public sur la dénonciation (le devoir de dénoncer) en fonction de ses ressources et de l'intérêt manifesté par le Groupe des chefs de direction (GCD).	Bien que la majorité des chefs de direction soient favorables à l'élaboration d'une guide sur le devoir de dénoncer, la question de l'aptitude à l'exercice a suscité un certain intérêt en raison des enjeux importants qui émergent dans ce domaine (p. ex. les membres à vie, les membres non actifs, l'abus de substances et les enquêtes, etc.). En fin de compte, étant donné les développements législatifs et réglementaires à venir dans ce domaine, les chefs de direction ont décidé qu'il serait préférable de reporter ce travail à un plan de travail futur.	Le BCCAG n'élaborera pas ce guide cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.
Nouveau guide public sur la dénonciation	Le GNRA laisse le Groupe national des responsables de l'exercice et/ou le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi se prononcer sur cette question.	Les responsables de l'exercice aimeraient aussi que le guide public proposé soit une priorité. Le GNRE estime qu'il s'agit d'un sujet important auquel la profession doit être sensibilisée et qui montre au public que nous prenons la dénonciation au sérieux. Cela dit, le GNRE croit qu'il faudrait remplacer le terme « dénonciation » par « devoir de dénoncer » afin de s'arrimer sur la terminologie déjà utilisée par les organismes de réglementation.	Les responsables de la discipline et de l'application de la loi ont indiqué qu'ils s'intéressent principalement au guide sur l'aptitude à l'exercice et au nouveau guide sur la dénonciation, et demandé que les deux guides proposés soient priorités dans le plan de travail 2022 du BCCAG.	Nos capacités nous permettent d'entreprendre l'élaboration d'un seul nouveau guide en 2022. Le BCCAG accordera la priorité à ce guide ou au nouveau guide sur l'aptitude à l'exercice en fonction de ses ressources et de l'intérêt manifesté par le Groupe des chefs de direction (GCD).	Les chefs de direction ont recommandé de prioriser ce travail en 2022, et indiqué plusieurs aspects qu'il vaudrait la peine d'explorer : comment gérer les signalements « informels », comment protéger correctement les dénonciateurs, et les enjeux entourant le signalement de problèmes non techniques dans le milieu de travail. Ils ont également souligné que ce guide aiderait grandement à promouvoir la confiance du public envers la profession.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Document de recherche sur les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger	Nous comprenons que le document n'était pas définitif au moment de la consultation du 15 avril et qu'une troisième priorité proposée visant un document de recherche sur les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger a été ajoutée depuis. Bien que le GNRA n'ait pas discuté de cette priorité en groupe, le sujet en question ne relève pas directement de son domaine réglementaire. Nous laissons donc le GNRE et/ou le GNRDAL se prononcer sur cette question.	En raison de la corrélation de ce sujet avec ses travaux, le GNRE souhaite également la réalisation d'un document de recherche sur les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger.	Le GNRDAL s'intéresse également à l'élaboration d'un document de recherche sur les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger et les défis potentiels que ces ingénieurs et leurs entreprises peuvent rencontrer en ce qui concerne leurs obligations juridiques, éthiques et professionnelles, ainsi que les risques connexes liés aux travaux exécutés à l'étranger. Cependant, nous souhaitons que la priorité soit d'abord accordée aux deux guides susmentionnés, et que ce document de recherche ne devienne une priorité que si le BCCAG dispose des capacités suffisantes.	Le BCCAG ne réalisera pas ce travail cette année en raison d'un manque de ressources. Reporté au plan de travail 2023.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG n'élaborera pas ce document cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.
Révision du Guide par étapes pour la préparation et la mise en application d'un plan individuel de développement professionnel continu (2008)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide public sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada (2012)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide public relatif à l'examen sur l'exercice de la profession (2013)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide public sur la bonne moralité (2013)	Le GNRA souhaite que le guide public de 2013 soit examiné, car des révisions pourraient être nécessaires compte tenu de l'utilisation accrue en 2020-2021 du travail, des études et des applications en modes virtuel et à distance. Par exemple, les membres du GNRA ont remarqué que plusieurs cas de fraude de validation ont été découverts dans le système pancanadien d'évaluation sur la base des compétences, soit des candidats qui avaient créé de faux courriels et comptes pour « autovalider » leur expérience de travail. Il existe aussi d'autres situations où des personnes pourraient tricher et/ou chercher à obtenir de l'aide, par ex. lors d'examens administrés virtuellement ou d'autres processus liés à l'admission. En raison de ces cas, nous croyons que ce guide peut nécessiter des mises à jour tenant compte du contexte virtuel actuel (et futur).	Parmi les révisions proposées, le GNRE s'intéresse surtout à celle-ci et souhaite qu'elle soit une priorité.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Nos capacités ne nous permettent d'entreprendre qu'une seule des trois révisions proposées. Nous demandons au GCD de nous indiquer celle qui devrait être priorisée.	Les chefs de direction appuient la révision de ce guide en 2022 plutôt que les deux autres options, particulièrement parce qu'elle pourrait aider à gérer les questions liées aux transferts interprovinciaux. De plus, certaines provinces n'ont pas de base législative pour évaluer la bonne moralité et ce travail leur serait utile.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Révision du Guide public sur les conflits d'intérêts (2014)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Parmi les révisions proposées, le GNRE s'intéresse surtout à celle-ci et souhaite qu'elle soit une priorité.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Nos capacités ne nous permettent d'entreprendre qu'une seule des trois révisions proposées. Nous demandons au GCD de nous indiquer celle qui devrait être priorisée.	Reporter cette révision en 2023.	Le BCCAG ne révisera pas ce guide cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.
Révision du Guide à l'intention des organismes de réglementation : Principes directeurs pour les enquêtes sur la moralité (2014)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide public : Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire (2016)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide public sur le Code de déontologie (2016)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Parmi les révisions proposées, le GNRE s'intéresse surtout à celle-ci et souhaite qu'elle soit une priorité.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Nous ne pouvons entreprendre qu'une seule des trois révisions proposées. Nous demandons au GCD de nous indiquer celle qui devrait être priorisée.	Les chefs de direction ont manifesté un certain intérêt pour ce travail, mais finalement déterminé que la révision du Guide public sur la bonne moralité présente plus de valeur pour les motifs énoncés ci-dessus et en raison de son plus grand potentiel d'accroître la confiance du public (car il s'agit d'un sujet très concret).	Le BCCAG ne réalisera pas cette révision cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.
Révision du Guide public sur le développement durable et la gérance environnementale à l'intention des ingénieurs (2016)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide sur le retour à l'exercice actif de la profession (2016)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Programme d'examens de génie du bâtiment (2007)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Reportée à 2023 en raison d'un manque de ressources.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG ne réalisera pas cette révision cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Révision du Programme d'examens sur les études complémentaires (2011)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sera ajoutée au plan de travail 2022 si les chefs de direction le souhaitent.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.
Révision du Programme d'examens de génie chimique (2016)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sera ajoutée au plan de travail 2022 si les chefs de direction le souhaitent.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.
Révision du Programme d'examens de génie électrique (2016)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sera ajoutée au plan de travail 2022 si les chefs de direction le souhaitent.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.
Révision du Programme d'examens de génie mécatronique (2016)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sera ajoutée au plan de travail 2022 si les chefs de direction le souhaitent.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.
Révision du Programme d'examens de génie de l'architecture navale (2016)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Reportée à 2023 en raison d'un manque de ressources.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG ne réalisera pas cette révision cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.
Suggestions générales	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.

Plan de travail du BCCAG pour 2022

Comme le prévoient les objectifs d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2021 qui seront reportées en 2022 et à proposer de nouvelles priorités pour 2022 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables.

A. Priorités reportées de 2021

Élément	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Examen du Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel, 2016	GNRDAL	2020	Avril 2023
Élaboration d'un nouveau guide public sur l'équité des genres en milieu de travail destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie	Conseil d'Ingénieurs Canada	2019	Décembre 2022
Élaboration d'un nouveau guide public sur la consultation et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie	Conseil d'Ingénieurs Canada	2019	Octobre 2023
Élaboration d'une étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG	Conseil d'Ingénieurs Canada (portée élargie par le GNRA)	2020	Octobre 2023
Révision du programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire, 2004	GNRA	2019	Avril 2022

B. Priorités supplémentaires pour 2022 basées sur les résultats de la consultation

Élément	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Élaboration d'un nouveau guide public sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles	GNRE ET GNRDAL	2021	Octobre 2024
Révision du Guide public sur la bonne moralité, 2013	GNRA et GNRE	2021	Septembre 2022

C. Révision continue des programmes d'examens et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Génie chimique, 2016	Septembre 2022
Études complémentaires, 2011	Janvier 2023
Génie énergétique, 2016	Septembre 2022
Génie mécatronique, 2016	Septembre 2022

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport sur les activités de représentation : juin 2020 – juin 2021		5.7
Objet :	Fournir un résumé des activités de représentation menées par Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral de juin 2020 à juin 2021	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Collaboration nationale (risque stratégique) Réputation (risque opérationnel)	
Préparé par :	Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Contexte

- La sous-stratégie approuvée d'Ingénieurs Canada, qui consiste à défendre les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral, exigeait l'élaboration d'un mécanisme de rapport complet et détaillé pour informer les organismes de réglementation des activités et des progrès d'Ingénieurs Canada en matière de représentation effectués auprès du gouvernement fédéral. Par conséquent, un rapport à ce sujet comprenant un résumé des activités de représentation menées de juin 2020 à juin 2021 a été rédigé.

Rapport de situation

- Le rapport est inclus à titre d'information.

Prochaines étapes

- Les efforts de représentation se poursuivront comme prévu.

Annexes

- **Annexe 1** : Rapport sur les activités de représentation : juin 2020 – juin 2021

Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Rapport sur les activités de représentation : juin 2020 à juin 2021

L'équipe des Relations gouvernementales et des Affaires publiques d'Ingénieurs Canada se fait le porte-parole de la profession d'ingénieur auprès du gouvernement fédéral. Notre travail de représentation est axé sur les questions liées à la réglementation et ayant des répercussions sur la profession d'ingénieur. Au cours de la session parlementaire de 2020-2021, notre équipe a concentré ses efforts sur le maintien de relations virtuelles avec des intervenants clés, notamment les cinq ingénieurs élus à la Chambre des communes. Alors que le paysage changeait, passant de la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19 à la reprise économique, l'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales était prête à s'assurer que les ingénieurs étaient pris en compte dans l'élaboration des politiques. Compte tenu des facteurs externes importants et des changements uniques auxquels il faut faire face pour maintenir et développer les relations externes, notre équipe a poursuivi son travail à un rythme soutenu. En voici quelques points saillants.

Mobiliser et sensibiliser les parlementaires et les hauts fonctionnaires fédéraux

L'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales a participé à 12 rencontres virtuelles avec des parlementaires et des hauts fonctionnaires fédéraux afin de promouvoir nos priorités et de discuter des questions touchant la réglementation du génie et ayant un impact sur la profession. Nous avons également été heureux de rencontrer deux ingénieurs membres du Cabinet :

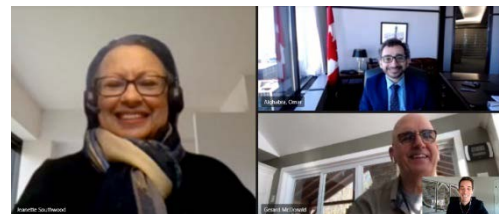
- L'honorable Marc Garneau – ministre des Affaires étrangères
- L'honorable Omar Alghabra – ministre des Transports

Rencontres avec des parlementaires

- L'honorable Omar Alghabra, ministre des Transports
 - Sujets : Les priorités stratégiques actuelles d'Ingénieurs Canada, la question du permis d'exercice des ingénieurs du gouvernement fédéral, le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.

12

rencontres avec des
parlementaires et
des fonctionnaires



Gerard McDonald, Jeanette Southwood et Joey Taylor en bas à droite, en vignette) avec Omar Alghabra (en haut à droite).

- L'honorable Filomena Tassi, ministre du Travail
 - Sujets : Nos priorités stratégiques actuelles, 30 en 30, les initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion, le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.
- Pam Damoff, secrétaire parlementaire du ministre des Services aux Autochtones
 - Sujets : Nos priorités stratégiques, les Autochtones en génie, le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.
- Andy Fillmore, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités
 - Sujets : Nos priorités stratégiques, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.
- Marilyn Gladu, présidente du Comité permanent de la condition féminine
 - Sujets : Nos priorités stratégiques, les initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion, la question du permis d'exercice des ingénieurs du gouvernement fédéral, le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.
- James Cumming, critique de l'opposition sur la reprise économique après la COVID-19
 - Sujets : Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.
- Stephanie Kusie, critique de l'opposition en matière de transports
 - Sujets : Nos priorités stratégiques, le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.



Gerard McDonald (en haut à gauche), Jeanette Southwood (en bas à droite), Cassandra Polyzou (en bas à gauche) et Joey Taylor (au centre à droite) avec Pam Damoff (au centre à gauche).



Jeanette Southwood (en haut à gauche) et Emily Rowan (en haut à droite) avec Andy Fillmore



Gerard McDonald (au centre à droite), Jeanette Southwood (en haut à gauche) et Joey Taylor (au centre à gauche) avec Marilyn Gladu (en bas).

Rencontres avec des hauts fonctionnaires fédéraux

- Karina Rolland, gestionnaire des relations avec les intervenants au cabinet du chef de l'opposition
 - Sujets : Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.
- Jordan Matte, responsable des politiques au cabinet du chef de l'opposition
 - Sujets : Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.
- Kelly Bryant, conseillère principale en politiques, Emploi et Développement social Canada

- Sujets : Nos priorités stratégiques, 30 en 30, les initiatives d'équité, diversité et inclusion, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.
- Nicholas Kang, directeur des politiques, Emploi et Développement social Canada
 - Sujets : Nos priorités stratégiques, 30 en 30, les initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.
- Riley Schnurr, conseiller en matière de politiques, Patrimoine canadien, Diversité et Inclusion et Jeunesse
 - Sujets : Nos priorités stratégiques, 30 en 30, les initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.
- Diana Mendes, directrice des politiques, Femmes et Égalité des genres Canada
 - Sujets : Nos priorités stratégiques, 30 en 30, les initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.
- Harry Burton, conseiller en matière de politiques, Femmes et Égalité des genres Canada
 - Sujets : Nos priorités stratégiques, 30 en 30, les initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion, les engagements actuels et les possibilités de collaboration.

Mémoires à l'intention du gouvernement fédéral

En plus de ce travail de représentation continu, l'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales a soumis les dix mémoires suivants lors de consultations publiques fédérales sur des questions ou des préoccupations touchant les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur :

1. [Commentaires d'Ingénieurs Canada présentés à Ressources naturelles Canada sur le document de travail intitulé L'approche du Canada en matière de réglementation sur l'énergie extracôtière renouvelable.](#)
2. [Commentaires d'Ingénieurs Canada sur l'Évaluation nationale des infrastructures du Canada : « Bâtir le Canada que nous voulons avoir en 2050 »](#)
3. [Commentaires d'Ingénieurs Canada présentés à Environnement et Changement climatique Canada concernant trois projets de forage exploratoire au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador](#)
4. [Commentaires d'Ingénieurs Canada sur un éventuel accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Indonésie](#)
5. [Commentaires d'Ingénieurs Canada à Affaires mondiales Canada au sujet des négociations sur l'accord de libre-échange avec le Royaume-Uni et son éventuelle adhésion à l'Accord de PTGP](#)
6. [Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes sur l'examen du programme d'assurance-emploi \(AE\).](#)
7. [Mémoire d'Ingénieurs Canada présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes au sujet des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes](#)
8. [Commentaires d'Ingénieurs Canada présentés à Environnement et Changement climatique Canada concernant les modifications proposées au Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées](#)
9. [Commentaires d'Ingénieurs Canada présentés au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada concernant les postes d'ingénieur au sein de la fonction publique](#)
10. [Mémoire pour les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2021](#)

10

mémoires au
gouvernement
fédéral

À noter que ce travail a mené à l'inclusion de plusieurs des recommandations d'Ingénieurs Canada dans le [Budget 2021 : une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience](#)

Énoncés de principe nationaux

Conformément au plan de travail 2020-2021 du Comité consultatif des affaires publiques, les énoncés de principe nationaux suivants ont été examinés et approuvés par les organismes de réglementation et le conseil :

7

énoncés de principe
nationaux nouveaux
et actualisés

Nouveaux énoncés de principe nationaux :

1. Exercice professionnel dans le domaine de la cybersécurité
2. Exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie
3. Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable
4. Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada

Énoncés de principe nationaux actualisés :

1. Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers
2. Qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux
3. Recherche, développement et innovation



Le Comité consultatif des affaires publiques est chargé d'élaborer des énoncés de principe nationaux sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d'ingénieur est confrontée.

Des ingénieurs sur la Colline parlementaire

Dans le cadre de l'objectif de promouvoir le rôle important des ingénieurs dans la société, Ingénieurs Canada a publié une série d'entrevues avec des ingénieurs qui occupent un poste dans la fonction publique fédérale. Nous avons invité les ingénieurs suivants à discuter de leurs antécédents en génie, de leur décision de se présenter à une fonction publique, et des façons dont leur formation d'ingénieur influe sur leur contribution à l'élaboration des politiques publiques :

- [Sukh Dhaliwal](#)
- [Marilyn Gladu](#)
- [Steven Blaney](#)
- [La sénatrice Rosa Galvez](#)